



# Le journal des Marchés Publics

## Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

## Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur  Google play

SANTE PUBLIQUE

05

INFRASTRUCTURE

01

EDUCATION

04

SOCIAL

01

TRANSPORT

02

ADMINISTRATION

21

ECONOMIE

17

RURAL

31

ENERGIE

02

N° 2583

21 Juin 2022

21 June 2022

5:50 PM/17H:50

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Fax : 222 206 043 / 222 203 326

Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : [infos@armp.cm](mailto:infos@armp.cm)

Internet : [www.armp.cm](http://www.armp.cm)

# DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boite mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

## Prestataire

Raison Sociale<sup>(\*)</sup> :

N° Carte Contribuable<sup>(\*)</sup> :

N ° Registre de Commerce<sup>(\*)</sup> :

Statut Juridique<sup>(\*)</sup> :  ETS  SARL  SA

Type Entreprise<sup>(\*)</sup> :  TPE  PE  PME  PMI  GE

Capital (chiffres en FCFA):

## Localisation

Pays :

Ville :

Adresse<sup>(\*\*)</sup> :

B.P. :

Tél.<sup>(\*)</sup> :

Fax :

E-mail<sup>(\*)</sup> :

Site web :

## Information sur la Commande Publique

Type Procédure<sup>(\*)</sup> : AOIO  AOIR  AONO  AONR  BC  DC  DP  AMI/ASMI  GG

Exercice<sup>(\*)</sup> :

Référence<sup>(\*)</sup> :

Maître d'Ouvrage<sup>(\*)</sup> :

Autorité Contractante :

Objet<sup>(\*)</sup> :

Montant(en chiffres)<sup>(\*)</sup>:

Date Signature<sup>(\*)</sup> :

## Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire<sup>(\*)</sup>:

(N° Compte ARMP)

Express Union

(N° 91190008943026)

CC EC-SA

(N° 100-017265-314-30)

BICEC

(N° 97568660005/16)

Banque Atlantique

(N° 9510173000510)

SCB-CAMEROUN

(N° 9000019311691)

Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement<sup>(\*)</sup> :

Date de Versement<sup>(\*)</sup> :

## Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement<sup>(\*)</sup> :

Oui  Non

Copie Carte Contribuable :  Oui  Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)<sup>(\*)</sup> :  Oui  Non

Copie Registre de Commerce :  Oui  Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.

(\*\*) quartier, rue, etc....

B.P. : 6604 Yaoundé - Cameroun  
222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

222 20 60 43 / 222 20 33 26

infos@armp.cm www.armp.cm

Date :



## SOMMAIRE

#

### RESUME DES CONSULTATIONS

1	<b>Reference</b>	<a href="#">001/FNE/DG/</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°001/FNE/DG/ A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONO/FNE/CIPM/22POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES PERSONNES ET DES BIENS AU FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI(FNE)
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de clôture</b>	N/A
	<b>Reference</b>	<a href="#">024/AONO/HGD/CIPM/2022 du 21 Juin 2022</a> <a href="#">Lire</a>
2	<b>Titre/objet</b>	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°024/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 21 JUIN 2022 POUR LA FOURNITURE DE MÉDICAMENTS D'URGENCE À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de clôture</b>	20-07-2022
	<b>Reference</b>	<a href="#">N°007/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.</a> <a href="#">Lire</a>
3	<b>Titre/objet</b>	DECISION MUNICIPALE N°007/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE QUATRE (04) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NYAMGNO DANS LA COMMUNE DE KIIKI.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de clôture</b>	N/A
	<b>Reference</b>	<a href="#">BC/95/A/SIGAMPS/SG/VOL 4./Pg.74/2022</a> <a href="#">Lire</a>
4	<b>Titre/objet</b>	ADJOURNMENT NOTICE THIS IS TO INFORM YOU THAT, DUE TO CIRCUMSTANCES BEYOND OUR CONTROL, THE BID OPENING SESSION FOR THE ELECTRIFICATION OF NGWICHENTER QUARTER IN BABA-1 AND THE CONSTRUCTION OF SHIKAW BRIDGE ON SHIKAW COMMUNAL ROAD IN BABUNGO VILLAGE, WHICH WAS SCHEDULED FOR MONDAY THE 20TH OF JUNE 2022 HAS BEEN POSTPONED TO FRIDAY THE 24TH OF JUNE 2022 . WE REGRET THE INCONVENIENCES THIS MIGHT HAVE CAUSED YOU
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de clôture</b>	N/A
	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°001/ADM/FR/2022</a> <a href="#">Lire</a>
5	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°001/ADM/FR/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/CIPM/FR/2022 DU 30 MAI 2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE PLACEMENT DU PERSONNEL D'APPUI AU FONDS ROUTIER.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de clôture</b>	N/A



#

## RESUME DES CONSULTATIONS

6	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°_01</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°_01 /A/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022RELATIF AU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°_006 /AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022 DU 19 MAI 2022POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À LA MORGUE DU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT D'ENDOM.
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de clôture</b>	N/A
7	<b>Reference</b>	<a href="#">06/AONR/ONCC/DG/CIPM</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°06/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°003/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF À LA PLANIFICATION, LA MISE À JOUR ET LA GESTION ET DU SITE WEB DE L'ONCC.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de clôture</b>	N/A
8	<b>Reference</b>	<a href="#">09/CM/C.MAK/SG/SPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION MUNICIPAL N°09/CM/C.MAK/SG/SPM/2022 DU 26 AVRIL 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/C.MAK/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU CSI DE NYOKON DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de clôture</b>	N/A
9	<b>Reference</b>	<a href="#">06/ONCC/DG/ Cellule des Marchés</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°06/ONCC/DG/ CELLULE DES MARCHÉS PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°003/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 POUR LA PLANIFICATION, LA MISE À JOUR ET LA GESTION DU SITE WEB DE L'OFFICE NATIONAL DU CACA O ET CAFÉ.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de clôture</b>	N/A
10	<b>Reference</b>	<a href="#">025/D/HGD/DG/DT/SMP/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°025/D/HGD/DG/DT/SMP/2022 PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°21/M/HGD/CIPM/2021 DU 10 AOUT 2021 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES D'HÉMODIALYSE À L'HÔPITAL GENERAL DE DOUALA (LOT 1), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de clôture</b>	N/A
11	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°_01</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°_01 /A/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°_004 /AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022 DU 19 MAI 2022POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'EDJOM
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de clôture</b>	N/A



#

## RESUME DES CONSULTATIONS

<b>12</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF ET RECTIFICATIF</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF ET RECTIFICATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°010/AONO/CAY6/CIPM/2022 DU 30/05/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LAMPADAIRES SOLAIRES DE L'AXE ANCIEN GARANTI BIYEM-ASSI – SORTIE CHEFFERIE DE 3E DEGRE DE BIYEM-ASSI (350ML) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 6, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP/MINDEVEL 2022
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	N/A
<b>13</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF ET RECTIFICATIF</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF ET RECTIFICATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°011/AONO/CAY6/CIPM/2022 DU 30/05/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LAMPADAIRES SOLAIRES DU QUARTIER MVOG BETSI SUR L'AXE CARREFOUR DG – CHATEAU MVOG BETSI DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 6, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE.
	<b>Nature de prestation</b>	Routes et Infrastructures Routières
	<b>Date de cloture</b>	N/A
<b>14</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">002/AD/C-DIBAMBA/CIPM/2022 DU 07/06/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°002/AD/C-DIBAMBA/CIPM/2022 DU 21/06/2022 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBAMBA, AUTORITÉ CONTRACTANTE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES DE L'APPEL D'OFFRE N°002/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2022 DU 27/04/2022 POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À ENERGIE SOLAIRE À MISSOLE 2 DONC LES DATES DE DÉPÔT DES OFFRES ÉTAIENT PRÉVUES LE 25 MAI 2022 À 10H1- À LA MAIRIE DE DIBAMBA À LOGBADJECK QUE CETTE DATE A ÉTÉ REPORTÉE AU 24 JUIN 2022 À 10H AU MÊME LIEU . LES CORRECTIONS PORTÉES SUR LE DAO DE CET APPEL D'OFFRE PAR LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS DE LA COMMUNE DE DIBAMBA , ONT ÉTÉ EFFECTUÉES
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	N/A
<b>15</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">04/AONR/ONCC/DG/CIPM</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°04/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°01/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU LABORATOIRE DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A
<b>16</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">06/AONR/ONCC/DG/CIPM</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°06/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°003/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF À LA PLANIFICATION, LA MISE À JOUR ET LA GESTION ET DU SITE WEB DE L'ONCC.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A



#

## RESUME DES CONSULTATIONS

17	Reference	<a href="#">012/C/DG/CM-SCDP/2021</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°012/C/DG/CM-SCDP/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01 1/AONO/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 DU 18 MAI 2022 RELATIF À LA FOURNITURE, AUX TRAVAUX D'INSTALLATION ET À LA MISE EN SERVICE DE TROIS (03) ÉLECTROPOMPES DE DÉPOTAGE PRODUITS AVEC VARIATEURS DE VITESSE ET UNITÉ DE SURVEILLANCE DES POMPES AU DÉPÔT SCDP DE BAFOUSSAM ET DE CINQ (05) ÉLECTROPOMPES DE TRANSFERT AU DÉPÔT SCDP DE BELABO ;
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
18	Reference	<a href="#">05/AONR/ONCC/DG/CIPM</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°05/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°02/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF À LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS AU LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES DE L'ONCC
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
19	Reference	<a href="#">N°006/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°006/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE SIX (06) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DOOGBANG DANS LA COMMUNE DE KIIKI.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
20	Reference	<a href="#">04/ONCC/DG/ Cellule des Marchés</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DECISION N°04/ONCC/DG/ CELLULE DES MARCHÉS PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°01/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU LABORATOIRE DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET CAFÉ.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
21	Reference	<a href="#">N°008/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°008/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MOUKO DANS LA COMMUNE DE KIIKI.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
22	Reference	<a href="#">026/D/HGD/DG/DT/SMP/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DECISION N°026/D/HGD/DG/DT/SMP/2022 PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ N°022/M/HGD/CIPM/2021 DU 10 AOUT 2021 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES D'HÉMODIALYSE À L'HÔPITAL GENERAL DE DOUALA (LOT 2), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A



#

## RESUME DES CONSULTATIONS

<b>23</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N 002</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N 002/FNE/DG/ A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/FNE/CIPM/22POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DES ACCESOIRES AU FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI(FNE)
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A
<b>24</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">006/C/CMBA/SG/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE NO006/C/CMBA/SG/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 QUATRE ?FORAGES DANS CERTAINS QUARTIERS DE LA VILLE DE MBANDJOCK (LOT :3 & 4), DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A
<b>25</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°_01</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°_01_/A/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°_005/_AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022 DU 19 MAI 2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE QUATRE (04) SALLES DE CLASSES À L'ECOLE PUBLIQUE DE MONENGOMBO.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A
<b>26</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF ET RECTIFICATIF</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF ET RECTIFICATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°009/AONO/CAY6/CIPM/2022 DU 30/05/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION (DALLAGE DE LA COUR) DE L'ECOLE PRIMAIRE D'ETOUG-EBE ANGLOPHONE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ VI, DÉPARTEMENT DU MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A
<b>27</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">N°012/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°012/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU ELECTRIQUE DES VILLAGES YAKAN, KADANG ET ROUMDANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINEE, EXERCICE 2022.
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	N/A



#

## RESUME DES CONSULTATIONS

28	Reference	<a href="#">N°009/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°009/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'ABANDA DANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de clôture	N/A
29	Reference	<a href="#">BC/95/SIGAMPS/SG/VOL2./Pg.74/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	ADJOURNMENT NOTICE THIS IS TO INFORM YOU THAT, DUE TO CIRCUMSTANCES BEYOND OUR CONTROL, THE BID OPENING SESSION FOR THE ELECTRIFICATION OF NGWICHENTER QUARTER IN BABA-1 AND THE CONSTRUCTION OF SHIKAW BRIDGE ON SHIKAW COMMUNAL ROAD IN BABUNGO VILLAGE, WHICH WAS SCHEDULED FOR MONDAY THE 20TH OF JUNE 2022 HAS BEEN POSTPONED TO FRIDAY THE 24TH OF JUNE 2022. WE REGRET THE INCONVENIENCES THIS MIGHT HAVE CAUSED YOU
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de clôture	N/A
30	Reference	<a href="#">004/C/CMBA/SG/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE NO004/C/CMBA/SG/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°007/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE 28 VINGT HUIT COMPTOIRS AVEC UN MAGASIN POUR MARCHE PERIODIQUE DE NDJORE II, DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de clôture	N/A
31	Reference	<a href="#">008/CM/C.MAK SG/SPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE MUNICIPAL N° 008/CM/C.MAK SG/SPM/2022 DU 26 AVRIL 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N°002/AONO/C.MAK/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL AVEC BUREAU EQUIPE DE QUATRE-VINGT (80) PETITES CHAISES POUR ELEVES, VINGT (20) TABLETTES, DEUX (02) LITS DE REPOS COMPLETS, DEUX (02) TABLES DE BUREAU ET HUIT (08) CHAISES POUR LE STAFF ENSEIGNANT, UN (01) BLOC LATRINE A QUATRE (04) COMPARTIMENTS, SIX (06) TABLEAUX SUR CHEVALET A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE BILINGUE DE BALOUA DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	N/A
	Date de clôture	N/A
32	Reference	<a href="#">N° 09/C/CAY5/SG/SMP/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°004/DCO/CAY5/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR FOURNITURE, L'INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE (15KVA) DE SECOURS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 5, DÉPARTEMENT DU MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	N/A
	Date de clôture	N/A



#

## RESUME DES CONSULTATIONS

33	<b>Reference</b>	<a href="#">N°006/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°006/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE SIX (06) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DOOGBANGDANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de clôture</b>	N/A
34	<b>Reference</b>	<a href="#">04/AONR/ONCC/DG/CIPM</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°04/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°01/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU LABORATOIRE DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de clôture</b>	N/A
35	<b>Reference</b>	<a href="#">00082/E/2/C/MINHDU/CC/PDVIR/RDMU/RPM/ARPM/06-2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 00082/E/2/C/MINHDU/CC/PDVIR/RDMU/RPM/ARPM/06-2022 DU 20/06/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA SOLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET (SMI) N° 00004/E/S/SMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RPM/ARPM/2022 DU 02/02/2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE LA L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MARCHES ET POLES COMMERCIAUX DE LA VILLE DE NGAOUNDERENOM DU PROJET : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RÉSILIENTES (PDVIR)FINANCEMENT : IDA (CREDIT NUMBER 6132-CM)
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de clôture</b>	N/A
36	<b>Reference</b>	<a href="#">011/C/DG/CM-SCDP/2021</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°011/C/DG/CM-SCDP/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 009/AOIR/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 DU 04 MAI 2022 RELATIF À LA RÉALISATION EN « EPCCS » D'UNE SPHÈRE DE 1000 TONNES MÉTRIQUES (TM) ET DE LA MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉFENSE CONTRE INCENDIE (DCI) Y RELATIVE AU DÉPÔT SCDP DE BONABERI À DOUALA.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de clôture</b>	N/A
37	<b>Reference</b>	<a href="#">07/AONR/ONCC/DG/CIPM</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°07/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°004/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF AUX PRESTATIONS DE GESTION ET DE SÉCURISATION DE LA PLATEFORME DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU CACAO ET DU CAFÉ À L'ONCC.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de clôture</b>	N/A



#

## RESUME DES CONSULTATIONS

**Reference** [04/AONR/MINJEC/CIPM/2022](#) [Lire](#)

**38**

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°04/AONR/MINJEC/CIPM/2022 DU 17 JUIN 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE DE MISE EN RELATION DES JEUNES ENTREPRENEURS DE LA DIASPORA AVEC LEURS PAIRS LOCAUX (DIALYJ) FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINJEC, EXERCICE 2022 IMPUTATION : 56 26 146 03 99 00 00 361311

**Nature de prestation** Services et Prestations Intellectuelles

**Date de clôture** 07-07-2022

**Reference** [005/D/CMBA/SG/22](#) [Lire](#)

**39**

DECISION MUNICIPALE N°005/D/CMBA/SG/22 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR METSENG-ND0 DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.

**Nature de prestation** Routes et Infrastructures Routières

**Date de clôture** N/A

**Reference** [012/DA/DG/M-SCDP/2022](#) [Lire](#)

**40**

**Titre/objet** DECISION D'ATTRIBUTION N°012/DA/DG/M-SCDP/2022

**Nature de prestation** Autres Infrastructures

**Date de clôture** N/A

**Reference** [003/D/CMBA/SG/22](#) [Lire](#)

**41**

DECISION MUNICIPALE N°003/D/CMBA/SG/22 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 19/04/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (18) DIX HUIT BOUTIQUES AU MARCHE MUNICIPAL DE MBANDJOCK, DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.

**Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs

**Date de clôture** N/A

**Reference** [027/D/HGD/DG/DT/SMP/2022](#) [Lire](#)

**42**

DECISION N°027/D/HGD/DG/DT/SMP/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°023/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 13 MAI 2022 POUR LA FOURNITURE DE SOLUTES A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).

**Nature de prestation** Approvisionnements Généraux

**Date de clôture** N/A

**Reference** [N°002/D.A.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.](#) [Lire](#)

**43**

DECISION MUNICIPALE N°002/D.A.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE ZIBIDOUUM DANS LA COMMUNE DE KIJKI.

**Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs

**Date de clôture** N/A



#

## RESUME DES CONSULTATIONS

44	Reference	<a href="#">N°005/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°005/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDERELATIVE A LA REHABILITATION DE TRONCON DE ROUTE CARREFOUR KIYOM-CARREFOUR MOUKO II-CARREFOUR GORANG-KITACK-EP NSAN BITANG-LIMITE ARR OMBESSA (08 KM) AVEC REFECTION DE DEUX OUVRAGES D'ART DANS LA COMMUNE DE KIIKI.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de clôture	N/A
45	Reference	<a href="#">N°003/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°003/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDERELATIVE A LA REHABILITATION DE QUATRE FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE: BOUGNI A MBANG, ROUM CSI, GBARAM CHEFFERIE ET KIIKI RINGUEREDANS LA COMMUNE DE KIIKI.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de clôture	N/A
46	Reference	<a href="#">N° 003/CAY5/SG/SMP/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DECISION N° 003/CAY5/SG/SMP/2022 DU 14 JUIN 2022PORTANT ATTRIBUTION A ETS BIEN' ICIDE LA LETTRE-COMMANDE PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°004/DCO/CAY5/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE (15KVA) DE SECOURS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	N/A
	Date de clôture	N/A
47	Reference	<a href="#">012/C/DG/CM-SCDP/2021</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°012/C/DG/CM-SCDP/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01 1/AONO/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 DU 18 MAI 2022 RELATIF À LA FOURNITURE, AUX TRAVAUX D'INSTALLATION ET À LA MISE EN SERVICE DE TROIS (03) ÉLECTROPOMPES DE DÉPÔTAGE PRODUITS AVEC VARIATEURS DE VITESSE ET UNITÉ DE SURVEILLANCE DES POMPES AU DÉPÔT SCDP DE BAFOUSSAM ET DE CINQ (05) ÉLECTROPOMPES DE TRANSFERT AU DÉPÔT SCDP DE BELABO ;
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de clôture	N/A
48	Reference	<a href="#">007/C/CMBA/SG/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°007/C/CMBA/SG/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 QUATRE FORAGES DANS CERTAINS QUARTIERS DE LA VILLE DE MBANDJOCK (LOT :1 & 2), DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	N/A
	Date de clôture	N/A
49	Reference	<a href="#">N°003/DC/MINFI/DGD/CIPM-DGD/2022 DU 20 JUIN 2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATIONN°003/DC/MINFI/DGD/CIPM-DGD/2022 DU 20 JUIN 2022POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES(EN PROCEDURE D'URGENCE) FINANCEMENT : FONDS D'EQUIPEMENT DOUANES, EXERCICE 2022.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de clôture	11-07-2022



#

## RESUME DES CONSULTATIONS

50	Reference	<a href="#">001/AONO/C/MAKARY/CIPM-TR/2021</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	APPEL D'OFFRFS NATIONAL OUVERT001/AONO/C/MAKARY/CIPM-TR/2021 DU U EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE URBAINE ;( AXE: CARREFOUR ANCIENNE MAIRIE-ANTENNE ORAN{>C(0,9 KM) ; AXE 2 : CARREFOUR HALADJL ECOLE- ANCIENNE CGLI.SE (U,8KM) ; AXE3 :CARREFOUR ELECAM- PRISON DE MAKARY(T,SKM) :AXE 4 ; C'GRANDE MOSQUÉE DU SUI-T AN AT- ABORD DU FLEUVE (0,9KM) ; AXE 5 : CARREFOUR CSI DE MAKARY- ABORD DU MAYO(L ,5KM) ; AXE 6 : MAISON CONSEILLER MAIAMATOUSMAN-ANCIEN BÂTIMENT MINADER(L5KM) ; DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE DEUX DALOTSAU NIVEAU DU CARREFOUR DOUANE MOBILE. DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de clôture	28-06-2022
51	Reference	<a href="#">07/AONR/ONCC/DG/CIPM</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°07/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°004/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF AUX PRESTATIONS DE GESTION ET DE SÉCURISATION DE LA PLATEFORME DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU CACAO ET DU CAFÉ À L'ONCC.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de clôture	N/A
52	Reference	<a href="#">N°003/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°003/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REHABILITATION DE QUATRE FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE: BOUGNI A MBANG, ROUM CSI, GBARAM CHEFFERIE ET KIIKI RINGUEREDANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de clôture	N/A
53	Reference	<a href="#">N°002/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°002/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE ZIBIDOUMDANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de clôture	N/A
54	Reference	<a href="#">ADDITIF N°_01</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	ADDITIF N°_01_/A/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°_007_/AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022 DU 19 MAI 2022POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) BOUTIQUES ET UN BLOC DE DEUX (02) TOILETTES AU MARCHÉ MODERNE D'ENDOM
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de clôture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
55	Reference	<a href="#">002/AONO/REN/C-MAKARY/CIPM/TR/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/REN/C-MAKARY/CIPM/TR/2022 DU 03/06/2022, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA ROUTE WOULKL - MALIE (MARCHE) :7 KM ; DANS LA COMMUNE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de clôture	28-06-2022
56	Reference	<a href="#">N°010/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°010/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 DU 20 JUIN 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION ET AMENAGEMENT EXTERNE DE LA SALLE POLYVALENTE DE MOUKO DANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINTOURL, EXERCICE 2022.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de clôture	N/A
57	Reference	<a href="#">011/C/DG/CM-SCDP/2021</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°011/C/DG/CM-SCDP/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 009/AOIR/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 DU 04 MAI 2022 RELATIF À LA RÉALISATION EN « EPCCS » D'UNE SPHERE DE 1000 TONNES MÉTRIQUES (TM) ET DE LA MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉFENSE CONTRE INCENDIE (DCI) Y RELATIVE AU DÉPÔT SCDP DE BONABERI À DOUALA.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de clôture	N/A
58	Reference	<a href="#">N°008/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°008/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 DU 20 JUIN 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MOUKODANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de clôture	N/A
59	Reference	<a href="#">N° 1923/AAMI/ANAFOR/DG/DCC/CEAJ/DRP/SCP/SAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 1923/AAMI/ANAFOR/DG/DCC/CEAJ/DRP/SCP/SAM/2022 DU 20 JUIN 2022, RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE FONCIER ET FORESTIER DE L'ANAFOR, EN DEUX PHASES
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de clôture	15-07-2022
60	Reference	<a href="#">005/C/CMBA/SG/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°005/C/CMBA/SG/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR METSENG-NDO DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de clôture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
61	Reference	<a href="#">009/CM/C.MAK/SG/SPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE MUNICIPAL N° 009/CM/C.MAK/SG/SPM/2022 DU 26 AVRIL 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/C.MAK/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU CSI DE NYOKON DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
62	Reference	<a href="#">N°012</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°012 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA N°007/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2022 DU 09 JUIN 2022 RELATIVE À L'ÉDITION ET LA MULTIPLICATION DES DOCUMENTS POUR LE COMPTE DU PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
63	Reference	<a href="#">003/C/CMBA/SG/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE NO003/C/CMBA/SG/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 19/04/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX HUIT (18) BOUTIQUES AU MARCHE MUNICIPAL DE MBANDJOCK, DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
64	Reference	<a href="#">001/DC/CAD3/CDPM/ 2022 OF 17TH /06/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	REQUEST FOR COTATION N°001/DC/CAD3/CDPM/ 2022 OF 17TH /06/2022 FOR THE SUPPLY OF DIDACTIC EQUIPMENTS TO THE BASIC EDUCATION IN DOUALA III COUNCIL –WOURI DIVISION – LITTORAL REGION(IN EMERGENCY PROCEDURE).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	15-07-2022
65	Reference	<a href="#">016/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 20/06</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 20 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT ANTICORROSION EXTERIEUR DE VINGT (20) WAGONS-CITERNES AU DEPOT SCDP DE MBOPPI A DOUALAFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2022
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	07-07-2022
66	Reference	<a href="#">N° 10/C/CAY5/SG/SMP/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°003/DCO/CAY5/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) VÉHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE CLIMATISES DE 9CV A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 5 (2 LOTS), DÉPARTEMENT DU MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
	<b>Reference</b>	<a href="#">015/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 20/06</a> <a href="#">Lire</a>
<b>67</b>	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 20 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT ANTICORROSION DES SPHERES GPL N°01, 02 ET 03 AU DEPOT SCDP DE BONABERIFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2022
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	07-07-2022
	<b>Reference</b>	<a href="#">N°001/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
<b>68</b>	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°001/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE ZIBIDOU DANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINEDUB, EXERCICE 2022.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A
	<b>Reference</b>	<a href="#">N°007/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
<b>69</b>	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°007/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE QUATRE (04) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NYAMGNODANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A
	<b>Reference</b>	<a href="#">027/C/HGD/DG/DT/SMP/2022</a> <a href="#">Lire</a>
<b>70</b>	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°027/C/HGD/DG/DT/SMP/2022 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°023/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 13 MAI 2022 POUR LA FOURNITURE DE SOLUTES A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A
	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N° 001</a> <a href="#">Lire</a>
<b>71</b>	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N° 001 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) N° 00023/E/2/AON/MINHDU/PDVIR/CC/CSPM/RPM/2022 DU 11/05/2022, POUR L'ACQUISITION DE QUATRE (04) COUPLES DE RECEPTEURS GNSS BASE BIFREQUENCE POUR LES TRAVAUX DE PRECISIONS DU CADASTRE AU MINISTERE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

#

## RESUME DES CONSULTATIONS

72	<b>Reference</b>	<a href="#">00081/E/2/MINHDU/CC/PDVIR/RDMU/RPM/06-2022</a> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Lire</span>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 00081/E/2/MINHDU/CC/PDVIR/RDMU/RPM/06-2022 DU 20/06/2022 PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE RESTREINTE RELATIVE A LA SOLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N° 00004/E/S/SMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RPM/ARPM/2022 DU 02/02/2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MARCHES ET POLES COMMERCIAUX DE LA VILLE DE NGAOUNDERENOM DU PROJET : PROJET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RESILIENTES (PDVIR)FINANCEMENT : IDA (CREDIT NUMBER 6132-CM)
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A
73	<b>Reference</b>	<a href="#">003/AONO/CUED/SG/DAFE/SMPA/CIPM/2022 DU 21/06/2022</a> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Lire</span>
	<b>Titre/objet</b>	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/CUED/SG/DAFE/SMPA/CIPM/2022 DU 21/06/2022 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT DANS LA VILLE D'EDEA CARREFOUR MARCHE DU BORD -TRIBUNAL D'EDEA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORALFINANCEMENT : BIP/MINDEVEL 2022 IMPUTATION N° :56 27 100 02 641411 523411 821
	<b>Nature de prestation</b>	Routes et Infrastructures Routières
	<b>Date de cloture</b>	21-07-2022
74	<b>Reference</b>	<a href="#">010/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 22 JUIN 2022</a> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Lire</span>
	<b>Titre/objet</b>	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 22 JUIN 2022, RELATIF A LA FOURNITURE ET LA POSE DES POMPES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	15-07-2022
75	<b>Reference</b>	<a href="#">03/AONR/MINJEC/CIPM/2022 DU 15 JUIN 2022</a> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Lire</span>
	<b>Titre/objet</b>	APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 03/AONR/MINJEC/CIPM/2022 DU 15 JUIN 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE EN PROCEDURE D'URGENCEFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINJEC, EXERCICE 2022IMPUTATION : 56 26 147 05 32 00 16 361311
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	06-07-2022
76	<b>Reference</b>	<a href="#">002AONO/MINJEC/CIPM/2022</a> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Lire</span>
	<b>Titre/objet</b>	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002AONO/MINJEC/CIPM/2022 DU 1ER JUIN 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA DPEJ ET DU PAJER-U/PIFMAS PHASE 1 FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINJEC, EXERCICE 2022.IMPUTATION : 56 26 147 05 34 00 10 523111
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	23-06-2022
77	<b>Reference</b>	<a href="#">017/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 20/06/22</a> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Lire</span>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 20 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVAMPING DE LA POMPERIE ET DE LA TUYAUTERIE GPL AU DEPOT SCDP DE BAFOUSSAMFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2022
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	08-07-2022



#

## RESUME DES CONSULTATIONS

78	<b>Reference</b>	<a href="#">018/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 20/06/22</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 20 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES DEUX (02) QUAIS DE DEPOTAGE WAGONS- CITERNES AU DEPOT SCDP DE NSAM A YAOUNDE.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2022
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de clôture</b>	08-07-2022
79	<b>Reference</b>	<a href="#">N°004/C.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°004/C.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DES CENTRES DE SANTE INTEGRES DE YAKAN, BIAMESSE ET ROUM DANS LACOMMUNE DE KIICKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINSANTE, EXERCICE 2022.
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de clôture</b>	N/A
80	<b>Reference</b>	<a href="#">004/D/CMBA/SG/22</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION MUNICIPALE N°004/D/CMBA/SG/22 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE (28) VINGT HUIT COMPTOIRS AVEC UN MAGASIN POUR LE MARCHE PERIODIQUE DE NDJORE DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de clôture</b>	N/A
81	<b>Reference</b>	<a href="#">005/ONCC/DG/ Cellule des Marchés</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°005/ONCC/DG/ CELLULE DES MARCHÉS PORTANT ATTRIBUTION DES LOTS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°02/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF À LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS AU LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET CAFÉ.
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de clôture</b>	N/A
82	<b>Reference</b>	<a href="#">N°001/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION MUNICIPALE N°001/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDIEMI I DANS LA COMMUNE DE KIICKI.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de clôture</b>	N/A
83	<b>Reference</b>	<a href="#">005/AONO/C-NSEM/CIPM/SG/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/C-NSEM/CIPM/SG/2022 DU 09 / 06/2022 POUR LES TRAVAUX D'UNE MINI-CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE 25 KVA DANS LA LOCALITE DE MEKON 2DE LA COMMUNE DE NSEM, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, RÉGION DU CENTRE., REGION DU CENTRE.
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de clôture</b>	08-07-2022



#

## RESUME DES CONSULTATIONS

84	<b>Reference</b>	<a href="#">N°009/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION MUNICIPALE N°009/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'ABANDA DANS LA COMMUNE DE KIIKI.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de clôture</b>	N/A
85	<b>Reference</b>	<a href="#">N°012/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION MUNICIPALE N°012/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU ELECTRIQUE DES VILLAGES YAKAN, KADANG ET ROUM DANS LA COMMUNE DE KIIKI.
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de clôture</b>	N/A
86	<b>Reference</b>	<a href="#">006/D/CMBA/SG/22</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION MUNICIPALE N°006/D/CMBA/SG/22 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (04) QUATRE FORAGES DANS CERTAINS QUARTIERS DE LA VILLE DE MBANDJOCK (LOT :3 & 4), DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de clôture</b>	N/A
87	<b>Reference</b>	<a href="#">n/a</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/MINEPAT/CTS/PFS/UGP/CSPM/2022 DU 11 AVRIL 2022 RELATIF A LA FOURNITURE DU MATERIEL POUR BOITES A PHARMACIE DU PROGRAMME DES TRAVAUX PUBLICS A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'OEUVRE (THIMO) DANS CERTAINES REGIONS DE L'EXTREME-NORD, DU NORD, DE L'EST, DU SUD, DU CENTRE, DU LITTORAL, DE L'OUEST, DU NORD-OUEST ET DU SUD-OUEST EN 04 LOTS EN PROCEDURE D'URGENCE.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de clôture</b>	N/A
88	<b>Reference</b>	<a href="#">07/ONCC/DG/ Cellule des Marchés</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°07/ONCC/DG/ CELLULE DES MARCHÉS PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°004/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 POUR LES PRESTATIONS DE GESTION ET DE SÉCURISATION DE LA PLATEFORME DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU CACAO ET DU CAFÉ À L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET CAFÉ.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de clôture</b>	N/A
89	<b>Reference</b>	<a href="#">N°004/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION MUNICIPALE N°004/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDERELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DES CENTRES DE SANTE INTEGRES DE YAKAN, BIAMESSE ET ROUM DANS LA COMMUNE DE KIIKI.
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de clôture</b>	N/A



#

## RESUME DES CONSULTATIONS

**Reference** [013/DA/DG/CM-SCDP/2022](#) [Lire](#)

**90**  
**Titre/objet** DECISION D'ATTRIBUTION N° 013/DA/DG/CM-SCDP/2022  
**Nature de prestation** Approvisionnements Généraux  
**Date de cloture** N/A

**Reference** [N°010/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022](#) [Lire](#)

**91**  
**Titre/objet** DECISION MUNICIPALE N°010/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE SECURISATION ET AMENAGEMENT EXTERNE DE LA SALLE POLYVALENTE DE MOUKO DANS LA COMMUNE DE KIIKI.  
**Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs  
**Date de cloture** N/A

**Reference** [N°011/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022](#) [Lire](#)

**92**  
**Titre/objet** DECISION MUNICIPALE N°011/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE SALLE D'HOSPITALISATION ET D'UN BUREAU DE MEDECIN AU CMA DE KIIKI DANS LA COMMUNE DE KIIKI.  
**Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs  
**Date de cloture** N/A

**Reference** [007/D/CMBA/SG/22](#) [Lire](#)

**93**  
**Titre/objet** DECISION MUNICIPALE N°007/D/CMBA/SG/22 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (04) QUATRE FORAGES LOT 1 & 2 DANS CERTAINS QUARTIERS DE LA VILLE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.  
**Nature de prestation** N/A  
**Date de cloture** N/A

**Reference** [N° 002/CAY5/SG/SMP/2022](#) [Lire](#)

**94**  
**Titre/objet** DECISION N° 002/CAY5/SG/SMP/2022 DU 14/06/2022PORTANT ATTRIBUTION A ETS CIMARADU MARCHE PASSE APRES DEMANDE DE COTATION OUVERTE EN DEUX (02) LOTS N°003/DCO/CAY5/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) VEHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE CLIMATISES DE 09CV A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE  
**Nature de prestation** Approvisionnements Généraux  
**Date de cloture** N/A

**Reference** [003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2022](#) [Lire](#)

**95**  
**Titre/objet** AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2022 DU 22 JUIN 2022 RELATIF AU NETTOYAGE ET À LA CONCIERGERIE DES SALLES COMMUNES À L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS  
**Nature de prestation** Services et Prestations Intellectuelles  
**Date de cloture** 21-07-2022

#

## RESUME DES CONSULTATIONS

96	<b>Reference</b>	<a href="#">N°011/C.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°011/C.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCÉDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE SALLE D'HOSPITALISATION ET D'UN BUREAU DE MEDECIN AU CMA DE KIIKI DANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de clôture</b>	N/A
97	<b>Reference</b>	<a href="#">05/AONR/ONCC/DG/CIPM</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°05/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°02/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF À LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS AU LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES DE L'ONCC
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de clôture</b>	N/A
98	<b>Reference</b>	<a href="#">N°005/C.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°005/C.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 POUR L'EXÉCUTION EN PROCÉDURE D'URGENCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE TRONCON DE ROUTE CARREFOUR KIYOM-CARREFOUR MOUKO II-CARREFOUR GORANG-KITACK-EP NSAN BITANG-LIMITE ARR OMBESSA (08 KM) AVEC REFECTION DE DEUX OUVRAGES D'ART DANS LACOMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINTP, EXERCICE 2022.
	<b>Nature de prestation</b>	Routes et Infrastructures Routières
	<b>Date de clôture</b>	N/A
99	<b>Reference</b>	<a href="#">011/CRP/CAFAN/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	PORANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2022 DU 18/03/2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE AFANLOUM - AWOUT À AFANLOUM, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE, MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'AFANLOUM.FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2022
	<b>Nature de prestation</b>	Routes et Infrastructures Routières
	<b>Date de clôture</b>	N/A
100	<b>Reference</b>	<a href="#">N°_08_ /C/M.O/C-ND/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°_08_ /C/M.O/C-ND/2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°_006_ /AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ÉCOLE PUBLIQUE D'ENOMANOM, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de clôture</b>	N/A



# FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI

**ADDITIF N 001/FNE/DG/ A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°001/AONO/FNE/CIPM/22POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES PERSONNES  
ET DES BIENS AU FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI(FNE)**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**1 Autres**

**Au lieu de ...**

N/A

**Lire plutot**

Le Directeur Général du Fonds National de l'Emploi (Maitre d'Ouvrage et Autorité Contractante), en application des dispositions du Règlement Général de l'Appel d'Offres, informe les prestataires intéressés par l'Appel d'offres susmentionné, que les modifications ci-après sont apportées au Dossier d'Appels d'Offres y afférent :

Pages	Au lieu de lire ou manquement	Lire ou ajouter
<b>Règlement particulier de l'appel d'offres</b>		
39	Expérience du personnel proposé (domicile)	Expérience du personnel proposé ( bureaux annexes)
<b>Détail quantitatif et estimatif</b>		
69	Numéro 1 à 11	Numéro 1 à 8 en supprimant la radio (numéros 5 et 11 précédents)

YAOUNDE le 20 Juin 2022

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM*

**MENYE CAROLINE**



# HOPITAL GENERAL DE DOUALA

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°024/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 21 JUIN 2022 POUR LA FOURNITURE DE MÉDICAMENTS D'URGENCE À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala lance un Appel d'Offres pour la fourniture de médicaments d'urgence à l'Hôpital Général de Douala (HGD).

## 2. Consistance des prestations

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala lance un Appel d'Offres pour la fourniture de médicaments d'urgence à l'Hôpital Général de Douala (HGD).

## 3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel de cette prestation est réparti comme suit :

<b>Montants TTC en F CFA</b>			
<b>Tranche ferme (2022)</b>	<b>Tranche conditionnelle 1 (2023)</b>	<b>Tranche conditionnelle 2 (2024)</b>	<b>Total</b>
55 000 000	55 000 000	55 000 000	165 000 000

## 4. Allotissement

Les prestations objet de la présente consultation sont alloties comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>		
	<b>Tranche ferme (2022)</b>	<b>Tranche conditionnelle 1 (2023)</b>	<b>Tranche conditionnelle 2 (2024)</b>
1	Fourniture de médicaments d'urgence	Fourniture de médicaments d'urgence	Fourniture de médicaments d'urgence

## 5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais spécialisées dans la fourniture de p

## 6. Financement

Les prestations objets de la présente consultation seront financées par le Budget de Fonctionnement de l'Hôpital Général de D

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics, porte G406), B



## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics, porte G406), B.P. 4856 Douala, contre ainsi que le nom de l'entreprise ou du groupement achetant le DAO.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels

## 10. Délai de Livraison

Le délai de livraison de cette prestation s'étale sur 05 mois à compter de la date de la notification de l'ordre de service de démarcation

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant de : 1 100 000 Francs CFA. Cette caution sera établie par un organisme financier ou un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère Chargé des Finances

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du Dossier Administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes à la date de soumission délivrée par un organisme financier ou un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministre chargé des Finances

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques et financières aura lieu le **20 Juillet 2022** à **13 h 00** min par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

## 14. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera suivant le système binaire.

### **Critères éliminatoires**

1. Fausse déclaration ou pièces falsifiées.
2. Absence de la caution de soumission.
3. Absence ou non-conformité d'une des pièces du dossier administratif après 48h.
4. Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant du non abandon d'un marché public au cours des trois (03) dernières années.
5. Absence d'au moins un des échantillons demandés accompagnés de la liste de colisage conformément au modèle dans la liste de colisage.
6. Non-conformité d'au moins un des échantillons demandés aux exigences de la liste de colisage.
7. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.
8. Absence de notices et/ou fiches descriptives en français et/ou en anglais précisant les caractéristiques de chaque produit.
9. Absence de preuve d'avoir réalisé au Cameroun au cours des dernières années (2019 à date) au moins un marché public.
10. Absence de l'agrément de fabrication ou de commercialisation de produits pharmaceutiques délivrée par le Ministre de la Santé.
11. Absence d'un certificat de bonnes pratiques de fabrication ou de distribution de produits pharmaceutiques délivré par le Ministre de la Santé.
12. Non satisfaction d'au moins 4 des 5 critères essentiels.

### **Critères essentiels**

1. **Présentation de l'offre** : Pièces rangées dans l'ordre prescrit par le RPAO, Documents séparés par des intercalaires de 10 mm.
2. **Chiffres d'affaires** : preuve d'un chiffre d'affaires cumulé des trois dernières années supérieur ou égal à 50 000 000 FCFA.
3. **Capacité financière** : preuve d'une surface financière supérieure ou égale au tiers du montant prévisionnel de la tranche.
4. **Planning conforme au calendrier (dans le DF) et délai de livraison** : 05 mois au plus.
5. **Preuves d'acceptation des conditions du marché** : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Document de

**Pour être éligible à l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères éliminatoires.**

**Chaque soumissionnaire est tenu de fournir un support contenant le fichier numérique (Word ou Excel) de son offre financière.**

## 15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant satisfait aux critères éliminatoires et dont l'offre sera évaluée la moins disante.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la soumission.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics).

## **COMMUNE DE KIIKI**

**DECISION MUNICIPALE N°007/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE QUATRE  
(04) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NYAMGNO DANS LA COMMUNE DE KIIKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)    [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu      *La Constitution* ;



*Vu*

- Vu *La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*
- La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;*
- Vu *La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*
- La Loi N° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*
- Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;*
- Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;*
- Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;*
- Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;*
- Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*
- Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;*
- Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*
- L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;*
- L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;*
- L'Arrêté N°000134/A/MINDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;*
- La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;*
- La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;*
- La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;*
- Le Procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI **10 JUIN 2022**.*
- Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°007/AONO/CIPM/COKI/2022 du 12 AVRIL 2022 relatif à l'exécution (en procédure d'urgence) pour les travaux de réhabilitation de quatre (04) salles*

*de classe à l'Ecole Publique de NYAMGNO dans la commune de KIIKI, Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre.*



## DECIDE

**Article1er** : l'**ETS PAULINE ET MAMA SERVICES, BP : 0 YAOUNDE, TEL: 652 250 557**est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature du marché : **REHABILITATION DE QUATRE (04) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NYAMGNO.**
- Montant de la Lettre Commande : **SEIZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX MILLE (16 990 000)FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 MOIS.**

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## COMMUNE DE BABESSI

**ADJOURNMENT NOTICE THIS IS TO INFORM YOU THAT, DUE TO CIRCUMSTANCES BEYOND OUR CONTROL, THE BID OPENING SESSION FOR THE ELECTRIFICATION OF NGWICENTER QUARTER IN BABA-1 AND THE CONSTRUCTION OF SHIKAW BRIDGE ON SHIKAW COMMUNAL ROAD IN BABUNGO VILLAGE, WHICH WAS SCHEDULED FOR MONDAY THE 20TH OF JUNE 2022 HAS BEEN POSTPONED TO FRIDAY THE 24TH OF JUNE 2022 . WE REGRET THE INCONVENIENCES THIS MIGHT HAVE CAUSED YOU**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

1	<b>Ouverture des Plis</b>
	<b>Au lieu de ...</b> <b>Tuesday the 22/03/2022</b>
	<b>Lire plutot</b> <b>24th of June 2022</b>

*BAMENDA le 18 Juin 2022*

*Le MAYOR*

***METOH MBAH Joachim***



# FONDS ROUTIER DU CAMEROUN

**ADDITIF N°001/ADM/FR/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERTN°07/AONO/CIPM/FR/2022 DU 30 MAI 2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE  
PLACEMENT DU PERSONNEL D'APPUI AU FONDS ROUTIER.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

<b>1 Acquisition du Dossier</b>	
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu dans les bureaux du Fonds routier sis à l'Immeuble SNI, 12ème étage, porte 12.21 –Tél. (237) 222.22.47.52 - Fax : (237) 222.22.47.89 – Yaoundé – Cameroun, sur présentation d'une quittance de versement au compte d'affectation spécial CAS ARMP n° 33598860001-94 à la BICEC, d'un montant de cinquante mille (50 000) FCFA, non remboursable, représentant les frais d'acquisition du dossier. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : BP..... ; email ..... ; TEL.....</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu dans les bureaux du Fonds routier sis à l'Immeuble SNI, 12ème étage, porte 12.21 –Tél. (237) 222.22.47.52 - Fax : (237) 222.22.47.89 – Yaoundé – Cameroun, sur présentation d'une quittance de versement au compte d'affectation spécial CAS ARMP n° 33598860001-94 à la BICEC, d'un <b>montant de cent mille (100 000) FCFA</b>, non remboursable, représentant les frais d'acquisition du dossier.</p> <p>The bidding documents shall be obtained at the Road Fund offices on the 12<sup>th</sup> Floor of the SNI building, Door No. 12.21; Telephone: (237) 222.22.47.52; Fax: (237) 222.22.47.89, Yaoundé – Cameroon, upon presentation of a payment receipt of a non-refundable fee of <b>100 000 (one hundred thousand) CFAF</b> into the "Compte Spécial CAS-ARMP" No 33598860001-94, at BICEC Bank.</p>
<b>2 Remises des offres</b>	
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marquées comme tel devra parvenir au bureau du courrier porte 12-21, au plus tard <b>le Mardi 21 juin 2022. à 10 Heures</b> locale et devra porter la mention :</p> <p><b>DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/CIPM/FR/2022 du 30 mai 2022 pour le recrutement d'un Cabinet de placement du personnel d'appui au Fonds routier. (En procédure d'urgence).</b></p> <p><b>« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</b></p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marquées comme tel devra parvenir au bureau du courrier porte 12-21, au plus tard <b>le jeudi 30 juin 2022 à 10 heures locale...</b></p> <p>Each bid, written in French or in English, should be presented in 07 (seven) copies (01 original and 06 copies labelled as such). It should reach the Road Fund (Mails service) <b>not later than 10 a.m. on Thursday 30<sup>th</sup> of June 2022</b>, local time...</p>



## 3 Ouverture des Plis

### Au lieu de ...

L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **Mardi 21 juin 2022. à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Fonds Routier dans la salle de conférences du Fonds Routier sis à l'immeuble SNI 13<sup>ème</sup> étage porte 13-06. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

### Lire plutot

L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **jeudi 30 juin 2022 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Fonds Routier dans la salle de conférences du Fonds Routier sis à l'immeuble SNI 13<sup>ème</sup> étage porte 13-06.

The bids (administrative, technical and financial offers) shall be opened once **on Thursday 30th June 2022, at 11 am local time**, in the conference room of the Road Fund located at SNI Building, 13th floor- Door 13-06.

## 4 Autres

### Au lieu de ...

#### Pièce n° 3 : Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO)

2.2 La Conférence préalable est prévue dans le cadre du présent contrat : OUI

La Circulaire n°000456 /C/MINFI du 30 décembre 2021, portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2021 ;

### Lire plutot

#### Pièce n° 3 : Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO)

La Conférence préalable est prévue dans le cadre du présent contrat : **NON**.

#### PIECE N° 4 : Cahier des Clause Administratives Particulières (CCAP)

#### Textes Généraux Applicables

La lettre circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instruction relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022.

YAOUNDE le 21 Juin 2022

Le ADMINISTRATEUR

**MOUSSA ESSAIE AUBIN**



## COMMUNE D'ENDOM

**ADDITIF N°\_01\_ /A/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022RELATIF AU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°\_006\_ /AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022 DU 19 MAI 2022POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À LA MORGUE DU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT D'ENDOM.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

<b>1 Cautionnement Provisoire</b>	
<b>Au lieu de ...</b>	Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du Dossier d'un montant de <b>380.000 FCFA</b> (trois cent quatre-vingt mille francs) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.
<b>Lire plutot</b>	La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de <b>380.000 FCFA</b> (trois cent quatre-vingt mille francs) et <b>valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres</b> , établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun,

<b>2 Autres</b>	
<b>Au lieu de ...</b>	N/A
<b>Lire plutot</b>	<p><b>À AUTRES MENTIONS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Suppression de la grille d'évaluation</i></li> <li>● <i>Intégration du tableau de comparaison des offres en annexe</i></li> </ul> <p>Le reste sans changement.</p>

ENDOM le 20 Juin 2022

Le MAIRE

**BEKOLO ESSAMA Réné Auguste**



## OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

**COMMUNIQUE N°06/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°003/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF À LA PLANIFICATION, LA MISE À JOUR ET LA GESTION ET DU SITE WEB DE L'ONCC.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Office National du Cacao et du Café communique : Le soumissionnaire ci-après est retenu pour les prestations, objet de l'Appel d'Offres National Restreint cité ci-dessus, sur financement du budget de l'ONCC : Exercices 2022, 2023 & 2024.

Soumissionnaire	Délai d'exécution	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
GROUP WAGA INC	120 jours	188 702 408	36 325 214	225 027 622

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives et Financières, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/5, téléphone 233 42 59 36 pour la formalisation du projet de Marché.

Les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés de l'ONCC, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/4.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

DOUALA le 20 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**NDOPING Michael**



## COMMUNE DE MAKENENE

**DECISION MUNICIPAL N°09/CM/C.MAK/SG/SPM/2022 DU 26 AVRIL 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/C.MAK/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU CSI DE NYOKON DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE, (Maître d'Ouvrage)**

*Vu la constitution ;*

*Vu la loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales décentralisées ;*

*Vu la loi 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*

*Vu le Décret N° 92/127 du 26 Juin 1992 portant création de la Commune de Makénéné et son ressort territorial ;*

*Vu le Décret N°2012/07 du 08 Mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;*

*Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés Publics ;*

*Vu l'Arrêté N° 000423/A/MINDEVEL du 03 Novembre 2020 constatant l'élection de M. IMBENG DAVID en qualité de Maire de la Commune de Makénéné, Départe*

*Vu l'Arrêté N° 0101/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création de la commission interne de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;*

*Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des marchés Publics ;*

*Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;*

*Vu la circulaire N° 0000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instruction relative à l'exécution de la loi des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;*

*Vu la proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Makénéné formulée N°01/L/CIPM/C-MAK/2022 du .....*

*Vu les nécessités de services ;*

### DECIDE

**Article 1er** : sur Proposition de la Commission interne de passation des marchés de la Commune de Makénéné les/la lettre commande objet de la consultation susvisée est (sont) au attribuée (e) au soumissionnaire ci-après

LOT N°1	Attributaire	Projets	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettre (en CFA)	Délai d'exécution
Unique	ETS EMERGENCE Tél : 699 47 36 90	Construction travaux de construction d'un logement d'astreinte au CSI de Nyokon	24.460.387	Vingt-quatre millions quatre cent soixante mille trois cent quatre-vingt-sept francs	Soixante (60) jours

**Article 2 :** L'adite ou lesdites entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Makénéné dans ~~IMBENG DAWA~~ (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de l'établissement des projets de lettre-commande.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée, communiquée et affichée partout où besoin sera.



# OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

**DECISION N°06/ONCC/DG/ CELLULE DES MARCHÉS PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°003/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 POUR LA PLANIFICATION, LA MISE À JOUR ET LA GESTION DU SITE WEB DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET CAFÉ.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Directeur Général,**

VU La Loi° 95/11du 22 juillet 1995 portant Organisation du Commerce du Cacao et du Café, ensemble la loi n°2004/025 du 30 Décembre 2004 ;

VU Le Décret n°91/274 du 12 juin 1991 portant création et organisation de l'Office National du Cacao et du café ;

VU Le Décret n° 2006/032 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Office National du Cacao et du Café ;

VU Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU La Circulaire n°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

VU La Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2022;

VU La Décision n°0294/ONCC/DG/CAB du 28 Février 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ONCC ;

VU L'Appel d'Offres National Restreint n°003/AONR/ONCC/CIPM/2022 du 05 Mai 2022 la planification, la mise à jour et la gestion du site web de l'Office National du Cacao et du Café.

VU La Proposition d'Attribution de la CIPM du 16 Juin 2022;

Compte tenu des nécessités de service,

**DECIDE :**

**Article 1er :ETS SHERAIZ DELIGHTZ B.P :5624 Douala** est retenu comme attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint susmentionné.

Soumissionnaire	Délai d'exécution	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
ETS SHERAIZ DELIGHTZ	24 Mois	52 376 160	10 082 411	62 458 571

**Article 2 :** Le Directeur des Affaires Administratives et Financières, le Contrôleur Financier, et l'Agent Comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

*DOUALA le 20 Juin 2022*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

*NDOPING Michael*

## HOPITAL GENERAL DE DOUALA

**DECISION N°025/D/HGD/DG/DT/SMP/2022 PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°21/M/HGD/CIPM/2021 DU 10 AOUT 2021 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES D'HÉMODIALYSE À L'HÔPITAL GENERAL DE DOUALA (LOT 1), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### **LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,**

Vu La Constitution.

Vu La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.

Vu La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion de Finances Publiques au Cameroun.

Vu La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Vu La loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022.

Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018.

Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Vu La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022.

Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'Application du code des Marchés Publics.

Vu L'incapacité du Cocontractant à exécuter dans les délais et règles de l'art, les travaux objet du Marché de référence et d'objet.

Vu La mise en demeure du 05 Mai 2022 notifiée au Cocontractant le 12 Mai 2022.

Vu Le Procès-verbal du 06 Juin 2022 établi en présence des différentes parties prenantes et constatant la carence du cocontractant

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - La Lettre Commande N°21/M/HGD/CIPM/2021 du 10 Août 2021 pour la fourniture des consommables d'hémodialyse à l'Hôpital Général de Douala (Lot 1 – pièces d'usure destinées au plateau technique d'hémodialyse), pour le compte de l'exercice 2021 est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, résiliée aux torts, frais et risques de l'entreprise NUMELEC CAMEROUN.

**Article 2.** - La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 16 Juin 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**NAMME LUMA HENRY**

## COMMUNE D'ENDOM

**ADDITIF N°\_01\_/A/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°\_004\_/AONO/COMMUNE  
D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022 DU 19 MAI 2022POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC  
MATERNEL À L'ECOLE PUBLIQUE D'EDJOM**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

1	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p><b><u>Cahier des Clauses Techniques Particulières</u></b></p> <p>CPJ 35 CIMENCAM</p>
	<p>Lire plutot</p> <p><b><u>Cahier des Clauses Techniques Particulières</u></b></p> <p>CPJ 35 CIMENCAM ou « équivalent »</p> <p>Le reste sans changement.</p>

*ENDOM le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***BEKOLO ESSAMA Réné Auguste***



## COMMUNE DE YAOUNDE VI

**ADDITIF ET RECTIFICATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°010/AONO/CAY6/CIPM/2022 DU 30/05/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LAMPADAIRES SOLAIRES DE L'AXE ANCIEN GARANTI BIYEM-ASSI – SORTIE CHEFFERIE DE 3E DEGRE DE BIYEM-ASSI (350ML) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 6, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BIP/MINDEVEL 2022**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

<b>1</b>	<b>Autres</b>						
	<p><b>Au lieu de ...</b> N/A</p>						
	<b>Lire plutot</b>						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Au lieu de</b></th> <th><b>Lire plutôt</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Point 11. ... le Jeudi 23 Juin 2022 à 14 heures</td> <td><b>Point 11. ...le Mardi 28 Juin 2022 à 14 heures</b></td> </tr> <tr> <td>Point 13. ... le Jeudi 23 Juin 2022 à 15 heures</td> <td><b>Point 13. ...le Mardi 28 Juin 2022 à 15 heures</b></td> </tr> </tbody> </table>	<b>Au lieu de</b>	<b>Lire plutôt</b>	Point 11. ... le Jeudi 23 Juin 2022 à 14 heures	<b>Point 11. ...le Mardi 28 Juin 2022 à 14 heures</b>	Point 13. ... le Jeudi 23 Juin 2022 à 15 heures	<b>Point 13. ...le Mardi 28 Juin 2022 à 15 heures</b>
<b>Au lieu de</b>	<b>Lire plutôt</b>						
Point 11. ... le Jeudi 23 Juin 2022 à 14 heures	<b>Point 11. ...le Mardi 28 Juin 2022 à 14 heures</b>						
Point 13. ... le Jeudi 23 Juin 2022 à 15 heures	<b>Point 13. ...le Mardi 28 Juin 2022 à 15 heures</b>						
	<b>RGAO</b>						
	<table border="1"> <tr> <td>Article 13.C : Volume 3</td> <td><b>Insérer : Preuves d'acceptation des conditions du marché</b></td> </tr> </table>	Article 13.C : Volume 3	<b>Insérer : Preuves d'acceptation des conditions du marché</b>				
Article 13.C : Volume 3	<b>Insérer : Preuves d'acceptation des conditions du marché</b>						
	<b>CCAP :</b>						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Au lieu de</b></th> <th><b>Observation</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Articles 3 ; 21 et 22</td> <td><b>Modifiés</b></td> </tr> </tbody> </table>	<b>Au lieu de</b>	<b>Observation</b>	Articles 3 ; 21 et 22	<b>Modifiés</b>		
<b>Au lieu de</b>	<b>Observation</b>						
Articles 3 ; 21 et 22	<b>Modifiés</b>						
	<table border="1"> <tr> <td>Pièce 6 (BPU) et Pièce 7 (DQE)</td> <td><b>Harmonisées</b></td> </tr> </table>	Pièce 6 (BPU) et Pièce 7 (DQE)	<b>Harmonisées</b>				
Pièce 6 (BPU) et Pièce 7 (DQE)	<b>Harmonisées</b>						
	<b>LE RESTE SANS CHANGEMENT</b>						

YAOUNDE le 21 Juin 2022

Le MAIRE

**YOKI ONANA JACQUES**

## COMMUNE DE YAOUNDE VI

**ADDITIF ET RECTIFICATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N°011/AONO/CAY6/CIPM/2022 DU 30/05/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LAMPADAIRES SOLAIRES DU QUARTIER MVOG BETSI SUR L'AXE CARREFOUR DG – CHATEAU MVOG BETSI DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 6, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la pièce d'origine](#) [Affichage Web](#)

1 Autres	
Au lieu de ...	N/A
Lire plutôt	
<b><u>AAO en Français</u></b>	
Au lieu de	Lire plutôt
Point 11. ... Vendredi 24 Juin 2022 à 14 heures	<b>Point 11. ...Mercredi 29 Juin 2022 à 14 heures</b>
Point 13. ... Vendredi 24 Juin 2022 à 15 heures	<b>Point 13. ...Mercredi 29 Juin 2022 à 15 heures</b>
<b><u>RGAO</u></b>	
Article 13.C : Volume 3	Insérer : Preuves d'acceptation des conditions du marché
<b><u>CCAP</u></b>	
Au lieu de	Observation
Articles 3 ; 21 et 22	<b>Modifiés</b>
Pièce 6 (BPU) et Pièce 7 (DQE)	<b>Harmonisées</b>

YAOUNDE le 21 Juin 2022

Le MAIRE

**YOKI ONANA JACQUES**

## COMMUNE DE DIBAMBA

**ADDITIF N°002/AD/C-DIBAMBA/CIPM/2022 DU 21/06/2022 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBAMBA, AUTORITÉ CONTRACTANTE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES DE L'APPEL D'OFFRE N°002/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2022 DU 27/04/2022 POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À ENERGIE SOLAIRE À MISSOLE 2 DONC LES DATES DE DÉPÔT DES OFFRES ÉTAIENT PRÉVUES LE 25 MAI 2022 À 101-1 À LA MAIRIE DE DIBAMBA À LOGBADJECK QUE CETTE DATE A ÉTÉ REPORTÉE AU 24 JUIN 2022 À 10H AU MÊME LIEU . LES CORRECTIONS PORTÉES SUR LE DAO DE CET APPEL D'OFFRE PAR LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS DE LA COMMUNE DE DIBAMBA , ONT ÉTÉ EFFECTUÉES**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en <b>sept (07) exemplaires</b> dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de DIBAMBA, le <b>25 Mai 2022 à 10 heures</b>, heure" locale et devra porter la mention:</p> <p><b>«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2022 DU 12/04/2022</b></p> <p><b>POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP) A. ENERGIE SOLAIRE A MISSOLE 2 DANS LA COMMUNE DE DIBAMBA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME , REGION DU LITTORAL</b></p> <p><b>Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues</b></p> <p><b>Présentation des offres</b></p> <p>Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;</li><li>● L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;</li><li>● L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).</li></ul> <p>Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.</p>

## 1 Remises des offres

### Lire plutot

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de DIBAMBA, le **24 Juin 2022 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

**«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D"URGENCE  
N°002/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2022 DU 12/04/2022**

**POUR LA CONSTRUCTION D"UNE ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP) A. ENERGIE SOLAIRE A  
MISSOLE 2 DANS LA COMMUNE DE DIBAMBA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME , REGION DU  
LITTORAL**

**Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues**

### Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

## 2 Ouverture des Plis

### Au lieu de ...

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps, le 25 Mai 2022 à 11 heures** précises dans la salle de délibération de la Commune de DIBAMBA, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

### Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps, le 24 Juin 2022 à 11 heures** précises dans la salle de délibération de la Commune de DIBAMBA, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

## 3 Autres

### Au lieu de ...

N/A

## 3 Autres

**Lire plutot**

**Au lieu de**

Appel d' Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°002/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2022 du 12/04/2022

**Lire**

Appel d' Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°002/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2022 du 27/04/2022

**NB : BIEN VOULOIR TELECHARGER LE FICHIER D'ORIGINE POUR AVOIR ACCES TOUTES MODIFICATIONS PORTEES SUR CET AVIS.**

*DIBAMBA le 21 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NJECACAL Manfred***



## OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

**COMMUNIQUE N°04/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL  
D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°01/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF AU  
RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU LABORATOIRE DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Office National du Cacao et du Café communique : Le soumissionnaire ci-après est retenu pour les travaux, objet de l'Appel d'Offres National Restreint cité ci-dessus, sur financement du budget de l'ONCC : Exercice 2022.

Soumissionnaire	Délai d'exécution	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
GROUP WAGA INC	120 jours	194 389 901	37 420 056	231 809 957

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives et Financières, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/5, téléphone 233 42 59 36 pour la formalisation du projet de Marché.

Les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés de l'ONCC, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/4.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

*DOUALA le 20 Juin 2022*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***NDOPING Michael***



## OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

**COMMUNIQUE N°06/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°003/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF À LA PLANIFICATION, LA MISE À JOUR ET LA GESTION ET DU SITE WEB DE L'ONCC.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Office National du Cacao et du Café communique : Le soumissionnaire ci-après est retenu pour les prestations, objet de l'Appel d'Offres National Restreint cité ci-dessus, sur financement du budget de l'ONCC : Exercices 2022, 2023 & 2024.

Soumissionnaire	Délai d'exécution	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
GROUP WAGA INC	120 jours	188 702 408	36 325 214	225 027 622

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives et Financières, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/5, téléphone 233 42 59 36 pour la formalisation du projet de Marché.

Les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés de l'ONCC, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/4.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

DOUALA le 20 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**NDOPING Michael**



# SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N°012/C/DG/CM-SCDP/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01 1/AONO/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 DU 18 MAI 2022 RELATIF À LA FOURNITURE, AUX TRAVAUX D'INSTALLATION ET À LA MISE EN SERVICE DE TROIS (03) ÉLECTROPOMPES DE DÉPOTAGE PRODUITS AVEC VARIATEURS DE VITESSE ET UNITÉ DE SURVEILLANCE DES POMPES AU DÉPÔT SCDP DE BAFOUSSAM ET DE CINQ (05) ÉLECTROPOMPES DE TRANSFERT AU DÉPÔT SCDP DE BELABO ;

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP) /MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP portant sur l'Appel d'Offres susvisé, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

Lot 1	Rang	Soumissionnaires	Note Technique Sur 100	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution
1 er	LE LEVANT Sarl BP: 5158 YAOUNDE	4 critères validés sur 5 soit, 80%	206 994 150	10 mois	
	PARLYM CAMEROUN SARL	5 critères validés sur 5 soit, 100%	212 362 427		

Lot 2	Rang	Soumissionnaires	Note Technique Sur 100	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution
1 er	BUSINESS TRADE CAMEROON (BTC) Sarl BP: 15746 DOUALA	4 critères validés sur 5 soit, 80%	397 192 892	10 mois	
	PARLYM CAMEROUN SARL	5 critères validés sur 5 soit, 100%	398 880 557		

Les Directeurs généraux des entreprises adjudicataires sont invitées à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour établissement des marchés respectifs.

Par ailleurs, les entreprises non-adjudicataires sont priées de passer retirer leurs Offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

DOUALA le 17 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE**



# OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

**COMMUNIQUE N°05/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°02/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF À LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS AU LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES DE L'ONCC**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Office National du Cacao et du Café communique : Les soumissionnaires ci-après sont retenus pour les fournitures, objet de l'Appel d'Offres National Restreint cité ci-dessus, sur financement du budget de l'ONCC : Exercice 2022.

LOTS	Soumissionnaire	Délai de livraison	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
<u>Lot1</u> : Fourniture des Hygromètres	CENSIA SARL	45 jours	49 308 171	9 491 823	58 799 994
<u>Lot 2</u> : Fourniture du mobilier de bureau	ETS MAKOM MA MBAKI	15 Jours	50 382 705	9 698 671	60 081 376

Lesdits soumissionnaires sont invités à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives et Financières, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/5, téléphone 233 42 59 36 pour la formalisation des projets de Marché.

Les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés de l'ONCC, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/4.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

DOUALA le 20 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

***NDOPING Michael***



## **COMMUNE DE KIIKI**

**DECISION MUNICIPALE N°006/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE SIX (06)  
SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DOOBANG DANS LA COMMUNE DE KIIKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)    [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu      *La Constitution* ;



*Vu*



- Vu *La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*
- La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;*
- Vu *La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*
- La Loi N° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*
- Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;*
- Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;*
- Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;*
- Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;*
- Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*
- Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;*
- Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*
- L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;*
- L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;*
- L'Arrêté N°000134/A/MINDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;*
- La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;*
- La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;*
- La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;*
- Le Procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI **10 JUIN 2022**.*
- Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°006/AONO/CIPM/COKI/2022 du 12 AVRIL 2022 relatif à l'exécution (en procédure d'urgence) pour les travaux de réhabilitation de six (06) salles de*

*classe à l'Ecole Publique de DOOGBANG dans la commune de KIIKI, Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre.*



## DECIDE

**Article1er :** l'**ETS BEP CONSTRUCTION, BP : 00 YAOUNDE, TEL: 694 197 954**est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature du marché : **REHABILITATION DE SIX (06) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DOOGBANG.**
- Montant de la Lettre Commande : **DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE UN (19 987 831)FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 MOIS.**

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



# OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

**DECISION N°04/ONCC/DG/ CELLULE DES MARCHÉS PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À  
L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°01/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 POUR LE  
RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU LABORATOIRE DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET CAFÉ.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Directeur Général,**

VU La Loi° 95/11du 22 juillet 1995 portant Organisation du Commerce du Cacao et du Café, ensemble la loi n°2004/025 du 30 Décembre 2004 ;  
 VU Le Décret n°91/274 du 12 juin 1991 portant création et organisation de l'Office National du Cacao et du café ;  
 VU Le Décret n° 2006/032 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Office National du Cacao et du Café ;  
 VU Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 VU La Circulaire n°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
 VU La Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2022 ;  
 VU La Décision n°0294/ONCC/DG/CAB du 28 Février 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ONCC ;  
 VU L'Appel d'Offres National Restreint n°01/AONR/ONCC/CIPM/2022 du 05 Mai 2022 pour le réaménagement des locaux du Laboratoire de l'Office National du Cacao et du Caféd.  
 VU La Proposition d'Attribution de la CIPM du 10 Juin 2022 ;  
 Compte tenu des nécessités de service,

## DECIDE

**Article 1er : GROUP WAGA INC B.P : 279 BUEA** est retenu comme attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint susmentionné.

Soumissionnaire	Délai d'exécution	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
GROUP WAGA INC	120 Jours	194 389 901	37 420 056	231 809 957

**Article 2 :** Le Directeur des Affaires Administratives et Financières, le Contrôleur Financier, et l'Agent Comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

DOUALA le 20 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**NDOPING Michael**

## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°008/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE  
DE SANTE INTEGRE DE MOUKO DANS LA COMMUNE DE KIIKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)    [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu      *La Constitution* ;



*Vu*



Vu *La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*

Vu *La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;*

*La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*

*La Loi N° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*

*Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;*

*Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;*

*Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;*

*Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;*

*Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;*

*L'Arrêté N°000134/A/MINDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;*

*La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;*

*La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;*

*La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;*

*Le Procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI **10 JUIN 2022**.*

*Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°008/AONO/CIPM/COKI/2022 du 12 AVRIL 2022 relatif à l'exécution (en procédure d'urgence) pour les travaux de réhabilitation du centre de Santé*



*Intégré de MOUKO dans la commune de KIIKI, Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre.*



## DECIDE

**Article1er :** l'**ETS EMMA BUSINESS, BP : 0 BAFIA, TEL: 656 389 100**est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- **Nature du marché : REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MOUKO.**
- **Montant de la Lettre Commande : TREIZE MILLIONS NEUF CENT MILLE UN (13 900 001)FCFA TTC.**
- **Délai d'exécution : 03 MOIS.**

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## HOPITAL GENERAL DE DOUALA

**DECISION N°026/D/HGD/DG/DT/SMP/2022 PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ N°022/M/HGD/CIPM/2021  
DU 10 AOUT 2021 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES D'HÉMODIALYSE À L'HÔPITAL  
GENERAL DE DOUALA (LOT 2), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### **LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,**

Vu La Constitution.

Vu La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.

Vu La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion de Finances Publiques au Cameroun.

Vu La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Vu La loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022.

Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018.

Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Vu La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022.

Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'Application du code des Marchés Publics.

Vu L'incapacité du Cocontractant à exécuter dans les délais et règles de l'art, les travaux objet du Marché de référence et d'objet.

Vu La mise en demeure du 05 Mai 2022 notifiée au Cocontractant le 12 Mai 2022.

Vu Le Procès-verbal du 06 Juin 2022 établi en présence des différentes parties prenantes et constatant la carence du cocontractant.

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le Marché N°022/M/HGD/CIPM/2021 du 10 Août 2021 pour la fourniture des consommables d'hémodialyse à l'Hôpital Général de Douala (Lot 2 - kits pour 8500 séances d'hémodialyse), pour le compte de l'exercice 2021 est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, résilié aux torts, frais et risques de l'entreprise NUMELEC CAMEROUN.

**Article 2.** - La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

*DOUALA le 16 Juin 2022*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***NAMME LUMA HENRY***



# FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI

**ADDITIF N 002/FNE/DG/ A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°002/AONO/FNE/CIPM/22POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DES ACCESOIRES  
AU FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI(FNE)**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

1	Autres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Note technique inférieure à 80 points /100 (soit 80 oui sur 100 critères), et Note des spécifications techniques inférieure à 45 points sur 50. (soit 45 oui sur 50 critères)</li><li>● <b>a. <u>Volume 1 : Dossier administratif</u></b></li></ul> <p><b>Règlement particulier de l'appel d'offres</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Note technique inférieure à 80points /100 (soit 80 oui sur 100 critères), et Note des spécifications techniques inférieure à 45 points sur 50 (soit 45 oui sur 50 critères).</li></ul>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Note technique inférieure à 80 points /100 (soit 80 oui sur 100 critères).</p> <p><b>a. <u>Volume 1 : Dossier administratif</u></b></p> <p>iv. Les preuves d'acceptation des conditions du marché.</p> <p><b>Règlement particulier de l'appel d'offres</b></p> <p><b>Note technique inférieure à 80points /100 (soit 80 oui sur 100 critères).</b></p>

YAOUNDE le 21 Juin 2022

Le COORDONNATEUR TECHNIQUE PAR ORDRE

**MENYE CAROLINE**



## COMMUNE DE MBANDJOCK

**COMMUNIQUE NO006/C/CMBA/SG/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 QUATRE ?FORAGES DANS CERTAINS QUARTIERS DE LA VILLE DE MBANDJOCK (LOT :3 & 4), DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune de Mbandjock**

Communiqué par Décision N°006/D/CMBA/SG/22

Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

Soumissionnaire	Montant lu	Montant corrigé	Rang	Observations
	TTC	TTC		
<b>GLOBAL SERVICES &amp; TRADE SARL</b>	<b>16 936 544</b>	<b>16 936 544</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>Offre conforme et moins disante</b>

Le soumissionnaire «**GLOBAL SERVICES & TRADE SARL** »est retenu pour les travaux de construction de (02) deux forages Lot : 3 & 4), dans certains quartiers de la ville de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre. Pour un montant de FCFA seize millions neuf cent trente-six mille cinq cent quarante-quatre (**16 936 544**)TTC pour un délai de (**03**) trois mois

Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la **Mairie de Mbandjock** dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent** pour l'établissement de la Lettre Commande.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous Quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

MBANDJOCK le 20 Juin 2022

Le MAIRE

**NYANGO'O EPSE BIKME** Angèle



## COMMUNE D'ENDOM

**ADDITIF N°\_01 /A/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°\_005 /AONO/COMMUNE  
D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022 DU 19 MAI 2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE QUATRE  
(04) SALLES DE CLASSES À L'ECOLE PUBLIQUE DE MONENGOMBO.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

1	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p><u><a href="#">Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)</a></u></p> <p>● Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 8)</p> <p>8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par l'Autorité Contractante/Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service des Marchés avec copie à l'ingénieur,</p>
	<p>Lire plutot</p> <p><u><a href="#">Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)</a></u></p> <p>● Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 8)</p> <p>8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur avec copie à l'Autorité Contractante/Maître d'Ouvrage.</p> <p>Le reste sans changement.</p>



ENDOM le 20 Juin 2022

Le MAIRE

**BEKOLO ESSAMA Réné Auguste**



## COMMUNE DE YAOUNDE VI

**ADDITIF ET RECTIFICATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°009/AONO/CAY6/CIPM/2022 DU  
30/05/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION (DALLAGE DE LA  
COUR) DE L'ECOLE PRIMAIRE D'ETOUG-EBE ANGLOPHONE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE YAOUNDÉ VI, DÉPARTEMENT DU MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A



## 1 Autres

### Lire plutot

Au lieu de	Lire plutôt
Point 8. ... le Jeudi 23 Juin 2022 à 14 heures	<b>Point 8. ...le Mardi 28 Juin 2022 à 14 heures</b>
Point 10. ... le Jeudi 23 Juin 2022 à 15 heures	<b>Point 10. ...le Mardi 28 Juin 2022 à 15 heures</b>

### CCAP :

Au lieu de	Observation
Textes Généraux	<b>Supprimer points 11. 13 ; 15 ; 16 et 17</b>
Article 7	<b>Insérer Article 7: Communication</b>
Article 8	<b>Insérer Article : Ordres de service</b>
Article 40.3 et 40.4	<b>MODIFIES</b>
Article 58	

### DEVIS

Points 201 et 202	<b>MODIFIES</b>
-------------------	-----------------

### LE RESTE SANS CHANGEMENT

YAOUNDE le 21 Juin 2022

Le MAIRE

**YOKI ONANA JACQUES**



## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°012/C.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU ELECTRIQUE DES VILLAGES YAKAN, KADANG ET ROUMDANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINEE, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°012/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 du **20 JUIN 2022** l'**ETS ASSER, BP: 0 YAOUNDE, TEL: 699 254 412** a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **FCFA TTC de QUARANTE NEUF MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE UN MILLE CENT TRENTÉ CINQ (49 261 135)**, pour un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°009/C.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'ABANDA DANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°009/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 du **20 JUIN 2022** l'**ETS K LA FONTAINE, BP: 0 YAOUNDE, TEL: 677 950 075** a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **FCFA TTC de QUINZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE CINQ CENT VINGT (15 991 520)**, pour un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## COMMUNE DE BABESSI

**ADJOURNMENT NOTICE THIS IS TO INFORM YOU THAT, DUE TO CIRCUMSTANCES BEYOND OUR CONTROL, THE BID OPENING SESSION FOR THE ELECTRIFICATION OF NGWICENTER QUARTER IN BABA-1 AND THE CONSTRUCTION OF SHIKAW BRIDGE ON SHIKAW COMMUNAL ROAD IN BABUNGO VILLAGE, WHICH WAS SCHEDULED FOR MONDAY THE 20TH OF JUNE 2022 HAS BEEN POSTPONED TO FRIDAY THE 24TH OF JUNE 2022. WE REGRET THE INCONVENIENCES THIS MIGHT HAVE CAUSED YOU**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

1	<b>Ouverture des Plis</b>
	<b>Au lieu de ...</b>  The bids shall be opened in a single phase. The opening of the, the Technical and Financial offers will take place on the <b>20/06/2022 at 12 Noon local time</b> , at the Conference hall of BABESSI Council by the BABESSI Council Internal Tenders' Board (BCITB). Only bidders may attend or be represented by duly mandated persons of their ch
	<b>Lire plutot</b>  24th of June 2022

BAMENDA le 18 Juin 2022

Le MAYOR

**METOH MBAH Joachim**



## COMMUNE DE MBANDJOCK

**COMMUNIQUE NO004/C/CMBA/SG/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°007/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE 28 VINGT HUIT COMPTOIRS AVEC UN MAGASIN POUR MARCHE PERIODIQUE DE NDJORE II, DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

*Le Maire de la Commune de Mbandjock*

Communiqué par Décision N°004/D/CMBA/SG/22

Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

Soumissionnaire	Montant lu	Montant corrigé	Rang	Observations
	TTC	TTC		
<b>FAVELLA SARL</b>	<b>20 350 394</b>	<b>20 350 394</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>Offre conforme</b>

Le soumissionnaire «**FAVELLA SARL** » tel : **675 78 70 07/697 75 06 27** est retenu pour les travaux de construction d'un hangar de 28 vingt-huit comptoirs avec un magasin pour le marché périodique de Ndjoré II, dans la Commune de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre. Pour un montant de FCFA vingt millions trois cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-quatorze (**20 350 394**) TTC pour un délai de (**03**) trois mois

Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la **Mairie de Mbandjock** dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent** pour l'établissement de la Lettre Commande.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous Quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

*MBANDJOCK le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

**NYANGO'O EPSE BIKME Angèle**



## COMMUNE DE MAKENENE

**COMMUNIQUE MUNICIPAL N° 008/CM/C.MAK SG/SPM/2022 DU 26 AVRIL 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N°002/AONO/C.MAK/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL AVEC BUREAU EQUIPE DE QUATRE-VINGT (80) PETITES CHAISES POUR ELEVES, VINGT (20) TABLETTES, DEUX (02) LITS DE REPOS COMPLETS, DEUX (02) TABLES DE BUREAU ET HUIT (08) CHAISES POUR LE STAFF ENSEIGNANT, UN (01) BLOC LATRINE A QUATRE (04) COMPARTIMENTS, SIX (06) TABLEAUX SUR CHEVALET A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE BILINGUE DE BALOUA DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE, Maître d'Ouvrage Communique :**

Par décision N° 002/CM/C.MAK/SG/SPM/2022 du 26 Avril 2022, les lettres commandes, objet de la consultation susvisée, a été attribuée l'entreprise ci-après :

LOT N°1	Attributaire	Projets	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettre (en CFA)	Délai d'exécution
Unique	ETS SOFRELEC  Tél : 653 54 74 31	Construction d'un bloc maternel avec bureau équipé de quatre-vingt (80) petites chaises pour élèves, vingt (20) tablettes, deux (02) lits de repos complets, deux (02) tables de bureau et huit (08) chaises pour le staff enseignant, un (01) bloc latrine a quatre (04) compartiments, six (06) tableaux sur chevalet a l'école maternelle publique Bilingue de Baloua	38.608.196	Trente-huit millions six cent huit mille cent quatre-vingt seize francs	Soixante (60) jours

Ladite entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Makénéné dans un délai de sept (07) jours à compter de la date publication du présent communiqué, en vue de l'établissement des projets de lettre-commande.

MAKENENE le 26 Avril 2022

Le MAIRE

**IMBENG DAVID**



## COMMUNE DE YAOUNDE V

**COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°004/DCO/CAY5/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR FOURNITURE, L'INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE (15KVA) DE SECOURS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 5, DÉPARTEMENT DU MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5 communique :

L'Entreprise **ETS BIEN' ICI**, est **attributaire** de la Lettre-Commande relative à la Demande de Cotation N°004 /DC/CAY5/CIPM/2022 du **06/05/2022** pour fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène (15KVA) de secours dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, Département du Mfoundi, Région du Centre.

- Montant TTC du Marché : **Neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent treize (9 799 113) francs CFA.**
- Délai d'exécution : **Vingt (20) jours.**

YAOUNDE le 14 Juin 2022

Le MAIRE

**BALA Augustin**



## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°006/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE SIX (06) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DOOGBANGDANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°006/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 du **20 JUIN 2022** l'**ETS BEP CONSTRUCTION, BP: 00 YAOUNDE**, TEL: **699 593 367** a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **FCFA TTC de DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE HUIT CENT TRENTÉ UN (19 987 831)**, pour un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

**COMMUNIQUE N°04/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL  
D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°01/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF AU  
RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU LABORATOIRE DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Office National du Cacao et du Café communique : Le soumissionnaire ci-après est retenu pour les travaux, objet de l'Appel d'Offres National Restreint cité ci-dessus, sur financement du budget de l'ONCC : Exercice 2022.

Soumissionnaire	Délai d'exécution	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
GROUP WAGA INC	120 jours	194 389 901	37 420 056	231 809 957

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives et Financières, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/5, téléphone 233 42 59 36 pour la formalisation du projet de Marché.

Les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés de l'ONCC, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/4.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

*DOUALA le 20 Juin 2022*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***NDOPING Michael***



## MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

COMMUNIQUE N° 00082/E/2/C/MINHDU/CC/PDVIR/RDMU/RPM/ARPM/06-2022 DU 20/06/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA SOLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET (SMI) N° 00004/E/S/SMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RPM/ARPM/2022 DU 02/02/2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE LA L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MARCHES ET POLES COMMERCIAUX DE LA VILLE DE NGAOUNDERENOM DU PROJET : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RÉSILIENTES (PDVIR) FINANCEMENT : IDA (CREDIT NUMBER 6132-CM)

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) communique :

Les résultats de la **Sollicitation des Manifestations d'Intérêt N° 00004/E/S/SMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RPM/ARPM/2022 DU 02/02/2022** relatifs au recrutement d'un consultant (firme) chargé de « l'élaboration du schéma directeur des marchés et pôles commerciaux de la ville de Ngaoundéré », se présentent ainsi qui suit par ordre de mérite:



RANG	NOM DE LA FIRME	ADRESSE	PAYS	OBSERVATI
1	<i>Groupement POLYGONE Sarl / MATCH Sarl / G2 CONCEPTION : Chef de file: du Groupement : POLYGONE Sarl Mandataire : ESSONO BRUNO ROGER</i>	BP 33872 Yaoundé Tél: 696 564 095/ 679 341 611 Email: polygone_sarl@yahoo.fr	Cameroun/ Cameroun	Classé
2	<i>LE COMPETING</i>	B.P. : 7214 Yaoundé Tél. : 222 21 59 88 / 699501177 E-mail : fumagho@yahoo.fr	Cameroun	Classé
3	<i>Groupement Agora Consulting –AUGEA- AFRIQUE Chef de file: Agora Consulting mandataire: Stéphane M'BAFOU</i>	BP 6583 Yaoundé Tél. 222 21 09 45/ 242 01 10 82 e-mail: info@agoraconsulting.net	Cameroun	Classé
4	<i>Groupement IDEACONSULT INTERNATIONAL – BET GEOCOMPETENCE Chef de file: IDEACONSULT INTERNATIONAL Mandataire : Boujemaâ REMILI</i>	BP: l'immeuble Équinoxe, Bloc B, Rue de la Bourse, 1053, Lac II, Tunis- Tunisie Tel + 216 70 021 700 Fax : +216 70 021 010 Email : <a href="mailto:idea@ideaconsult.com.tn">idea@ideaconsult.com.tn</a>	Tunisie/ Cameroun	Classé
5	<i>GEFA &amp; ENGINEERING-SARL</i>	BP: 13687 Yaoundé. Tél : 675 81 13 73/ 696 579868 E-mail : <a href="mailto:dounlaelisa@yahoo.fr">dounlaelisa@yahoo.fr/</a> <a href="mailto:gefaengineering015@gmail.com">gefaengineering015@gmail.com</a>	Cameroun	Classé
6	<i>HUMAN TECHNOLOGY RESOURCE CAM</i>	B.P. : 4013 Yaoundé Tél. : 222 20 28 86 E-mail : <a href="mailto:fhtrgn@yahoo.fr">fhtrgn@yahoo.fr</a> ou <a href="mailto:bleriot2a@yahoo.fr">bleriot2a@yahoo.fr</a>	Cameroun	Classé
7	<i>Groupement Urbaconsulting/ Triesse Gressard Consultants /GAMA sarl: Chef de file: du Groupement : Urbaconsulting, Mandataire : Audrey Crocker, Gérante</i>	4 rue Clairaut, 75017 Paris, France ; Tél: + 33 (0)9 71 29 96 94, <a href="mailto:urbaconsulting@urbaconsulting.com">urbaconsulting@urbaconsulting.com</a>	France/ France/ Cameroun	Classé
8	<i>Groupement JMN CONSULTANT et NOUVEAUX TERRITOIRES CONSULTANTS Chef de file: DITA Conseil Mandataire : Céleste NGANTCHOU</i>	Derrière la pharmacie du Carrefour Bastos Tel: 677 44 66 26 Email : <a href="mailto:cngantchou@yahoo.fr">cngantchou@yahoo.fr</a>	Cameroun/ Cameroun / France	Classé
N/C	<i>ERE Développement</i>	<b>BP: 11487 Yaoundé,</b> <b>Tél. : (237) 699 93 65 37 / 677 52 08 60</b> <b>Fax : (237) 222 23 25 94</b> <b>E-mail : <a href="mailto:secretariateredev@yahoo.fr">secretariateredev@yahoo.fr</a></b> <b>Site web: <a href="http://www.eredev.com">www.eredev.com</a></b>	Cameroun	Non Classé
N/C	<i>Groupement SONED-Afrique/ ENSERBAT-TP/CIBAT International Chef de file : SONED-Afrique Mandataire : Malick KEBE</i>	Tél: 00221 76 637 37 03 Email: <a href="mailto:sonedal@orange.sn">sonedal@orange.sn</a>	Sénégal/ Cameroun/ Cameroun	Non Classé
N/C	<i>groupement SICAD/ TROPFEN ENGINEERING SARL /SICAD-CAM. Chef de file: SICAD SARL Mandataire: ZE KAMESSALA BERTRAND</i>	BP: 5881 N'DJAMENA-Tchad Tel: (+235) 66 19 39 20 / 65 94 95 60 E-mail: <a href="mailto:sicadtchad@gmail.com">sicadtchad@gmail.com</a>	Tchad/ Cameroun/ Cameroun	Non Classé
N/C	<i>CIBLE</i>	1473, Bld de la Repunlique-Akwa BP: 3462 Douala-Cameroun Tel: 00 (237) 243 43 09 71/243 43 26 25 Fax: 00 (237) 243 43 04 82 Email: <a href="mailto:cible@groupe-cible.com">cible@groupe-cible.com</a>	Cameroun	Non Classé

Par ailleurs, selon « **la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le coût (SFQC)** », telle que décrite dans les Directives « **Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID** » version de janvier 2011 révisée en juillet 2014 », la Demande de Proposition Complète (DP) sera adressée aux six (06) premiers consultants classés, les invitant à soumettre une Proposition Technique Complète (PTC) et Financière selon le format prescrit dans la DP.

YAOUNDE le 20 Juin 2022

*Le MINISTRE*

***COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE***



# SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**COMMUNIQUE N°011/C/DG/CM-SCDP/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 009/AOIR/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 DU 04 MAI 2022 RELATIF À LA RÉALISATION EN « EPCCS » D'UNE SPHÈRE DE 1000 TONNES MÉTRIQUES (TM) ET DE LA MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉFENSE CONTRE INCENDIE (DCI) Y RELATIVE AU DÉPÔT SCDP DE BONABERI À DOUALA.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP) /MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :**

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP portant sur l'Appel d'Offres susvisé, les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

ADJUDICATAIRE	NOTE TECHNIQUE SUR 100	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI
Groupement PARLYM CAMEROUN/PARLYM INTERNATIONAL  BP : 12194 DOUALA-CAMEROUN	5 critères validés sur 5 soit 100%	9 007 554 713	Trente (30) mois

Le mandataire du Groupement PARLYM CAMEROUN/PARLYM INTERNATIONAL BP : 12194 DOUALA-CAMEROUN , est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises non-adjudicataires sont priées de passer retirer leurs Offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

DOUALA le 17 Juin 2022

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE**



## OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

**COMMUNIQUE N°07/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°004/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF AUX PRESTATIONS DE GESTION ET DE SÉCURISATION DE LA PLATEFORME DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU CACAO ET DU CAFÉ À L'ONCC.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Office National du Cacao et du Café communique : Le soumissionnaire ci-après est retenu pour les prestations, objet de l'Appel d'Offres National Restreint cité ci-dessus, sur financement du budget de l'ONCC : Exercices 2022, 2023 & 2024.

Soumissionnaire	Délai d'exécution	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
MANISON LTD	24 Mois	48 301 887	9 298 113	57 600 000

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives et Financières, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/5, téléphone 233 42 59 36 pour la formalisation du projet de Marché.

Les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés de l'ONCC, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/4.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

DOUALA le 20 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**NDOPING Michael**



## MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°04/AONR/MINJEC/CIPM/2022 DU 17 JUIN 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE DE MISE EN RELATION DES JEUNES ENTREPRENEURS DE LA DIASPORA AVEC LEURS PAIRS LOCAUX (DIALYJ) FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINJEC, EXERCICE 2022 IMPUTATION : 56 26 146 03 99 00 00 361311**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A  
**IMPUTATION**  
56 26 146 03 99 00 00 361311

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de la modernisation du système de gestion de son infrastructure de communication, le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique lance un Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence en vue du recrutement d'un cabinet pour le développement d'une plateforme numérique de mise en relation des jeunes entrepreneurs de la diaspora avec leurs pairs locaux, (DIALYJ), conformément à l'Appel à Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°002/AAMI/MINJEC/SG/ DAG/SDBBM/SM/2022 du 25 avril 2022.

### 2. Consistance des prestations

Les prestations consistent à développer et de mettre en place une plateforme de mise en relation les entreprises ou idées d'entreprise des jeunes de la diaspora à celles des entreprises portées par des jeunes locaux chacune dans son bassin suivant un modèle de « scoring » généré de façon automatique et de « matching » volontariste. De manière spécifique, il est question pour la plateforme de :

- renseigner sur les indicateurs de performance des projets d'entreprise des jeunes de la diaspora et de leurs paires locaux ;
- donner la possibilité aux jeunes de la diaspora d'avoir des relation d'affaires avec les jeunes locaux et vice-versa et de valider leur mise en relation ;
- donner la possibilité aux jeunes d'échanger sur leurs projets d'entreprise et de valider leur relation d'affaire ;
- renseigner sur les initiatives des jeunes de la diaspora au Cameroun ;
- renseigner sur les entreprises des jeunes locaux au Cameroun ;
- permettre aux jeunes de la diaspora de consulter le profil des jeunes entrepreneurs locaux et vice-versa ;
- promouvoir l'esprit de coentreprise entre les jeunes de la diaspora et leurs paires locaux ;
- renseigner sur les opportunités gouvernementales en matière d'incitation à l'investissement au Cameroun ;
- d'accompagner le jeune dans le montage de son business plan synthétique à travers l'interconnexion à la plateforme dédiée au suivi des financement des jeunes promoteurs ;
- renseigner sur les données d'identification individuelle ou en groupe et de localisation précise par projet financé ;
- donner les statistiques sur le flux de visiteurs de la plateforme ainsi que les éventuelles coentreprises constituées ;
- pouvoir enregistrer digitalemement les différents appel à projets émis à l'endroits des jeunes porteurs d'initiative économique ;
- d'enregistrer digitalemement les différents appels à manifestation d'intérêt émis pour le recrutement des experts évaluateurs ou les mentors volontaires ;
- permettre aux usager de consulter et de télécharger la documentation qui y sera intégrée ;
- permettre l'interconnexion à d'autres site internet du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique notamment l'Observatoire Nationale de la Jeunesse ;
- permettre la connexion aux réseaux sociaux à l'instar de Facebook, Twitter, LinkedIn, Youtube...

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des estimations est de **quarante-vingt millions (80 000 000) F CFA TTC.**

## 4. Allotissement

Les prestations, objet de cet appel sont constituées en un seul lot.

## 5. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert aux cabinets et/ou groupements de cabinets ci-après retenus suite à la Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°002/AAMI/MINJEC/SG/ DAG/SDBBM/SM/2022 du 25 avril 2022 :

N°	Noms des entreprises	Adresse	Contact téléphonique
1	ITE Expert Sarl	B.P : 1333 Yaoundé	691 75 31 38 / 675 02 79 96
2	Groupement Eyra & NC Consulting	B.P : 5417 Yaoundé	699 31 40 77 / 670 10 77 55
3	Nimbuz	B.P : Yaoundé	675 92 47 85 / 698 86 37 80
4	ICCSOFT S.A	B.P : 5937 Yaoundé	242 01 63 05 / 697 95 95 50
5	Groupement M@dia Sarl & Gold Télécom	B.P : 8857 Yaoundé	676 50 95 26

## 6. Financement

Ces prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINJEC, exercice 2022, imputations budgétaire **56 26 146 03 99 00 00 361311**.

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier physique d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, au Service des Marchés du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, immeuble siège, sis au Centre Administratif, Yaoundé rez-de-jardin, Porte N°003, Tél. 222 20 35 70, et la version électronique sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <http://>

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables, au Service des Marchés du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, immeuble siège, sis au Centre Administratif, Yaoundé rez-de-jardin, Porte N°003, Tél. 222 20 35 70, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de quatre-vingt mille (**80 000**) F CFA, payable au Trésor public. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier d'appel d'offres.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

## 9. Remises des offres

Dans le cadre de la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard **le 07 JUILLET 2022 à 12 heures précises**, heure locale. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels et, conformes aux prescriptions du DAO, devra parvenir au Service des Marchés du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, immeuble siège, sis au Centre Administratif, Yaoundé rez-de-jardin, Porte N°003, au plus tard **le 07 JUILLET 2022 à 12 heures précises**, heure locale, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- Enveloppe A : pièces administratives ;
- Enveloppe B : offre technique ;
- Enveloppe C : offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième et devront porter impérativement la seule et unique mention suivante :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°04/AONR/MINJEC/CIPM/2022 DU 17 JUIN 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE DE MISE EN RELATION DES JEUNES ENTREPRENEURS DE LA DIASPORA AVEC LEURS PAIRS LOCAUX (DIALYJ)**  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

*Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de **soixante (60) jours**. La livraison de la prestation se fera à l'immeuble siège du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, sis au Centre Administratif.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances d'un montant d'un **million six cent mille (1 600 000) F CFA** dont la liste figure dans la pièce 10 du présent DAO.

## 12. Recevabilité des Offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances à l'ouverture, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu **le 07 JUILLET 2022 à 13 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique dans la salle de la commission interne sise au rez de jardin, Porte N°002 de l'Immeuble siège dudit département ministériel, à Yaoundé, au Centre Administratif.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 14. Critères d'évaluation

### 1. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif 48 h après ouverture des offres;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture ;
- Pièce non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres,
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées (la CIPM se réserve le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- Dossier administratif et technique non conforme aux prescriptions du présent Avis d'Appel d'Offres;
- Présence dans l'offre technique des informations relatives à la proposition financière ;
- Non-respect du profil du Chef de Mission (avoir une note inférieure à 4/8 pour le chef de mission) ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;

- Omission de renseigner un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de marché durant les trois dernières années.

## Critères essentiels

N°	CRITERES D'EVALUATION	NOTATION
1	Références du Candidat acquise dans la réalisation des projets similaires au cours des cinq (05) dernières années	Dix (10) points
2	Conformité du plan de travail et de la méthodologie proposés aux termes de référence - Compréhension des TDR - Approche méthodologique - Plan de travail	Quarante (40) points
3	Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission	Trente-cinq (35) points
4	Moyens matériels et logistiques à mobiliser	cinq (05) points
5	Capacité financière	cinq (05) points
6	Présentation du dossier de candidature	Cinq (05) points

## 15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement qualifié qui aura produit l'offre la mieux disante.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés Publics du MINJEC de Rez de jardin, **Porte N°003**, Nouvel immeuble siège, sis au Centre Administratif de Yaoundé, **Tél. 222 20 35 70.**

YAOUNDE le 17 Juin 2022

Le MINISTRE

**MOUNOUNA FOUTSOU**



## COMMUNE DE MBANDJOCK

**DECISION MUNICIPALE N°005/D/CMBA/SG/22 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR METSENG-ND0 DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### Le Maire de la Commune de Mbandjock

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi N° 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier du Cameroun ;  
Vu le Décret N° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code General des Impôts ;  
Vu la loi N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n°2011/408 du 09décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu l'arrêté Présidentiel n ° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives applicable aux Marchés Publics de travaux ;  
Vu le Décret N° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination de Monsieur NANGA DANG Albert au poste de Préfet du Département de la Haute-Sanaga ;  
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu l'Arrêté N° 000402/A/MINDEVEL/DCTD du 03 Aout 2020 constatant l'élection du Maire à l'issu de la session ordinaire du conseil municipal du 17 Juillet 2020 dans la Commune de Mbandjock ;  
Vu la circulaire n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;  
Vu la lettre circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2001/048 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités pour l'exercice 2022 ;  
Vu la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;  
Vu Le Dossier d'appel d'offres N° 006/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 du 06/05/2022 pour la réhabilitation de la route communale carrefour Metseng-Ndo dans la Commune de Mbandjock ;  
Vu la proposition d'attribution N° 006/L/P/CMBA/CIPM/PR/2022 du 16 Juin 2022 ;  
Vu le Budget de la Commune de Mbandjock, exercice 2022,  
Considérant les nécessités de services ;

### D E C I D E

**Article 1 :** Le soumissionnaire « **ETABLISSEMENT NEW STEP** » tel : **695 92 82 60** est retenu pour les travaux de réhabilitation de la route communale carrefour Metseng-Ndo dans la Commune de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre ; pour un montant Toutes Taxes Comprises en Francs CFA de : (vingt-six millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) **26 799 999**, pour un délai de **(03) trois mois**.

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

MBANDJOCK le 20 Juin 2022

Le MAIRE

**NYANGO'O EPSE BIKME Angèle**

## SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

### DECISION D'ATTRIBUTION N°012/DA/DG/M-SCDP/2022

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,**

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques; Vu la loi n°2021/025 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;

Vu la circulaire N°0000456/C/M INFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;

Vu la Résolution n°01/05 du 02 février 2021 du Conseil d'Administration portant désignation du Président, des membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres International Restreint n°009/AOIR/ DG/DTEC /SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 du 04 mai 2022 relatif à la réalisation en « EPCCS » d'une sphère de 1000 tonnes métriques (TM) et à la mise en conformité de la Défense Contre Incendie (DCI) y relative au dépôt SCDP de Bonabéri à Douala ;

Considérant la proposition d'attribution signée par la Présidente de la CIPM-SCDP.

#### **DECIDE:**

**Article 1er** : Le groupement ci-après est désigné adjudicataire du Marché portant sur la réalisation en « EPCCS » d'une sphère de 1000 tonnes métriques (TM) et à la mise en conformité de la Défense Contre Incendie (DCI) y relative au dépôt SCDP de Bonabéri à Douala.

ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DE LAI
Groupement PARLYM CAMEROUN/PARLYM INTERNATIONAL BP : 12194 DOUALA-CAMEROUN	9 007 554 713	Trente (30) mois

**Article 2** : Le mandataire dudit groupement est prié de se présenter à la Direction Générale de la SCDP (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet de marché y relatif.

DOUALA le 17 Juin 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE**



## COMMUNE DE MBANDJOCK

**DECISION MUNICIPALE N°003/D/CMBA/SG/22 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 19/04/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (18) DIX HUIT BOUTIQUES AU MARCHE MUNICIPAL DE MBANDJOCK, DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune de Mbandjock**

- Vu la Constitution ;**
- Vu la Loi N° 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier du Cameroun ;**
- Vu le Décret N° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code General des Impôts ;**
- Vu la loi N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;**
- Vu le Décret n°2011/408 du 09décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;**
- Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;**
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;**
- Vu l'arrêté Présidentiel n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives applicable aux Marchés Publics de travaux ;**
- Vu le Décret N° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination de Monsieur NANGA DANG Albert au poste de Préfet du Département de la Haute-Sanaga ;**
- Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;**
- Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;**
- Vu l'Arrêté N° 000402/A/MINDEVEL/DCTD du 03 Aout 2020 constatant l'élection du Maire à l'issu de la session ordinaire du conseil municipal du 17 Juillet 2020 dans la Commune de Mbandjock ;**
- Vu la circulaire n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;**
- Vu la lettre circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 20018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**
- Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés**

Publics ;

**Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités pour l'exercice 2022 ;**

**Vu Le Dossier d'appel d'offres N° 003/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 du 19/04/2022 pour la construction de dix (18) boutiques au marché municipal de Mbandjock ;**

**Vu la proposition d'attribution N° 003/L/P/CMBA/CIPM//PR/2022 du 14 Juin 2022 ;**

**Vu le Budget de la Commune de Mbandjock, exercice 2022,**

## D E C I D E

*MBANDJOCK le 14 Juin 2022*

**Article 1 :** Le soumissionnaire «**ETS ANUCAM & SONS** » P.O BOX : 4006 Bamenda, tel : 675 43 78 89 est retenu pour les travaux de construction de dix-huit (18) boutiques au marché municipal de Mbandjock, dans la Commune de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre ; pour un montant Toutes Taxes Comprises en Francs CFA de : **42 650 000** (quarante-deux millions six cent cinquante mille) pour un délai de **140** JOURS. **BIKME** Angèle

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



# HOPITAL GENERAL DE DOUALA

**DECISION N°027/D/HGD/DG/DT/SMP/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°023/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 13 MAI 2022 POUR LA FOURNITURE DE SOLUTES À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

## LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,

Vu La Constitution.

Vu La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.

Vu La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances P

Vu La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Vu La loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022.

Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018

Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Vu La décision N°123/DIR-GEN/HGD/07/2019 du 03 Juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne d Passation des marchés publics

après de l'Hôpital Général de Douala, modifiée par décision N°186/DIR-GEN/HGD/10/2019.

Vu La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, a

l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022.

Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'Application du code des Marchés Publics.

Vu L'appel d'offres national ouvert N°023/AONO/HGD/CIPM/2022 du 13 Mai 2022.

Vu La lettre de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala datée du 16 Juin 2022 d'attribution.

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- L'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA pour tranche		
		Ferme	Conditionnelle 1	Conditionnelle 2
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	<b>Athen Pharma Sarl,</b> BP : 4073 Yaoundé	28 065 000	28 065 000	28 065 000

**Article 2.**-La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 21 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**NAMME LUMA HENRY**



## **COMMUNE DE KIIKI**

**DECISION MUNICIPALE N°002/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A  
L'ECOLE MATERNELLE DE ZIBIDOUM DANS LA COMMUNE DE KIIKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)    [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu      *La Constitution* ;



*Vu*



- Vu *La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*
- La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;*
- Vu *La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*
- La Loi N° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*
- Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;*
- Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;*
- Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;*
- Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;*
- Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*
- Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;*
- Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*
- L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;*
- L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;*
- L'Arrêté N°000134/A/MINDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;*
- La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;*
- La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;*
- La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;*
- Le Procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI **10 JUIN 2022**.*
- Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°002/AONO/CIPM/COKI/2022 du 12 AVRIL 2022 relatif à l'exécution (en procédure d'urgence) pour les travaux de construction d'un bloc maternel à*

*I'Ecole Maternelle de ZIBIDOUMdans la commune de KIIKI, Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre.*



## DECIDE

**Article1er :** l'entreprise **GROUPE UNI SARL, BP : 35 402 YAOUNDE, TEL: 699 593 3367** est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- **Nature du marché : CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE ZIBIDOUUM.**
- **Montant de la Lettre Commande : VINGT-QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT (24 993 727) FCFA TTC.**
- **Délai d'exécution : 03 MOIS.**

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

*KIJKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## **COMMUNE DE KIIKI**

**DECISION MUNICIPALE N°005/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDERELATIVE A LA REHABILITATION DE TRONCON DE ROUTE CARREFOUR  
KIYOM-CARREFOUR MOUKO II-CARREFOUR GORANG-KITACK-EP NSAN BITANG-LIMITE ARR  
OMBESSA (08 KM) AVEC REFECTION DE DEUX OUVRAGES D'ART DANS LA COMMUNE DE KIIKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)    [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

*Vu      La Constitution ;*



*Vu*



*La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*

*La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;*

*La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*

*La Loi N° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*

*Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;*

*Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;*

*Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;*

*Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;*

*Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;*

*L'Arrêté N°000134/A/MINDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;*

*La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;*

*La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;*

*La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;*

*Le Procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI **10 JUIN 2022**.*

*Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°005/AONO/CIPM/COKI/2022 du 12 AVRIL 2022 relativ à la réhabilitation de tronçon de route CARREFOUR KIYOM-CARREFOUR MOUKO*



**II-CARREFOUR GORANG-KITACK-EP NSAN BITANG-LIMITE ARR OMBESSA (08 km) avec réfection de deux ouvrages d'art dans la commune de KIIKI, Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre.**



## DECIDE

**Article1er** : l'**ETS PHOENIX, BP : 0 YAOUNDE, TEL: 699 761 902**est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- **Nature du marché : REHABILITATION DE TRONCON DE ROUTE CARREFOUR KIYOM-CARREFOUR MOUKO II-CARREFOUR GORANG-KITACK-EP NSAN BITANG-LIMITE ARR OMBESSA (08 KM) AVEC REFECTION DE DEUX OUVRAGES D'ART.**
- **Montant de la Lettre Commande : VINGT-SIX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE CINQ CENT (26 950 500) FCFA TTC.**
- **Délai d'exécution : 03 MOIS.**

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

**NYAM A MAMBA ACHILLE**



## **COMMUNE DE KIIKI**

**DECISION MUNICIPALE N°003/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDERELATIVE A LA REHABILITATION DE QUATRE FORAGES EQUIPES DE POMPE A  
MOTRICITE HUMAINE: BOUGNI A MBANG, ROUM CSI, GBARAM CHEFFERIE ET KIIKI RINGUEREDANS  
LA COMMUNE DE KIIKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)    [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

*Vu      La Constitution ;*



*Vu*

- Vu *La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*
- La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;*
- Vu *La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*
- La Loi N° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*
- Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;*
- Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;*
- Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;*
- Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;*
- Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*
- Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;*
- Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*
- L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;*
- L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;*
- L'Arrêté N°000134/A/MINDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;*
- La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;*
- La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;*
- La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;*
- Le Procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI **10 JUIN 2022**.*
- Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°003/AONO/CIPM/COKI/2022 du 12 AVRIL 2022 relatif à l'exécution (en procédure d'urgence) pour la réhabilitation de quatre forages équipés de*

*pompe a motricité humaine: BOUGNI A MBANG, ROUM CSI, GBARAM CHEFFERIE et KIIKI RINGUERE dans la commune de KIIKI, Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre.*



## DECIDE

**Article1er** : l'**ETS NANA, BP : 0 YAOUNDE, TEL: 657 211 435**est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature du marché : **REHABILITATION DE QUATRE FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE: BOUGNI A MBANG, ROUM CSI, GBARAM CHEFFERIE ET KIIKI RINGUERE.**
- Montant de la Lettre Commande : **SEPT MILLIONS NEUF CENT TRENTÉ SEPT MILLE DEUX CENT HUIT (7 937 208)FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 MOIS.**

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## COMMUNE DE YAOUNDE V

**DECISION N° 003/CAY5/SG/SMP/2022 DU 14 JUIN 2022PORTANT ATTRIBUTION A ETS BIEN' ICIDE LA  
LETTRE-COMMANDE PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION OUVERTE  
N°004/DCO/CAY5/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN  
SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE (15KVA) DE SECOURS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE YAOUNDE 5, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Décentralisées ;

Vu la Loi n°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;

Vu le Décret n°2010/1734/PM du 1<sup>er</sup> Juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°2010/1735/PM du 1<sup>er</sup> Juin 2010 fixant nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n°2013/271 du 05 Août 2013 ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°93/321 du 25 Novembre 1993 portant création des Communes Urbaines et Rurales ;

Vu l'Arrêté n°000292/A/MINDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

Vu la Circulaire n°005/C/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution de la Loi des Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;



Vu les conclusions du Procès-Verbal d'analyse des Offres administratives, techniques et financières du Soumissionnaire à la consultation d'objet, élaboré par la Sous-Commission d'Analyse ;

Considérant les nécessités de Service,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Lettre-Commande passée après Demande de Cotation Ouverte N° 004/DC/CAY5/CIPM/2022 du **06/05/2022** pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène (15KVA) de secours dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, Département du Mfoundi, Région du Centre, est attribuée à **ETS BIEN' ICI**, pour un montant de **Neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent treize (9 799 113) francs CFA TTC** et un délai d'exécution de **vingt (20) jours**.

**Article 2** : La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés de l'ARMP, et partout où besoin sera.



YAOUNDE le 14 Juin 2022

Le MAIRE

**BALA Augustin**

# SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N°012/C/DG/CM-SCDP/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01 1/AONO/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 DU 18 MAI 2022 RELATIF À LA FOURNITURE, AUX TRAVAUX D'INSTALLATION ET À LA MISE EN SERVICE DE TROIS (03) ÉLECTROPOMPES DE DÉPOTAGE PRODUITS AVEC VARIATEURS DE VITESSE ET UNITÉ DE SURVEILLANCE DES POMPES AU DÉPÔT SCDP DE BAFOUSSAM ET DE CINQ (05) ÉLECTROPOMPES DE TRANSFERT AU DÉPÔT SCDP DE BELABO ;

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP) /MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP portant sur l'Appel d'Offres susvisé, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

Lot 1	Rang	Soumissionnaires	Note Technique Sur 100	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution
1 er	LE LEVANT Sarl BP: 5158 YAOUNDE	4 critères validés sur 5 soit, 80%	206 994 150	10 mois	
	PARLYM CAMEROUN SARL	5 critères validés sur 5 soit, 100%	212 362 427		

Lot 2	Rang	Soumissionnaires	Note Technique Sur 100	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution
1 er	BUSINESS TRADE CAMEROON (BTC) Sarl BP: 15746 DOUALA	4 critères validés sur 5 soit, 80%	397 192 892	10 mois	
	PARLYM CAMEROUN SARL	5 critères validés sur 5 soit, 100%	398 880 557		

Les Directeurs généraux des entreprises adjudicataires sont invités à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour établissement des marchés respectifs.

Par ailleurs, les entreprises non-adjudicataires sont priées de passer retirer leurs Offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

DOUALA le 17 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE**



## COMMUNE DE MBANDJOCK

**COMMUNIQUE NO007/C/CMBA/SG/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 QUATRE FORAGES DANS CERTAINS QUARTIERS DE LA VILLE DE MBANDJOCK (LOT :1 & 2), DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune de Mbandjock**

Communiqué par Décision N°007/D/CMBA/SG/22

Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

Soumissionnaire	Montant lu	Montant corrigé	Rang	Observations
	TTC	TTC		
<b>ROMEZ BAT-CAM SARL</b>	<b>17 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>Offre conforme</b>

Le soumissionnaire « **ROMEZ BAT-CAM SARL** » tel :671 81 11 11/690 90 41 81est retenu pour les travaux de construction de (02) deux forages Lot : 1 & 2), dans certains quartiers de la ville de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre.Pour un montant de FCFA dix-sept millions (**17 000 000**)TTC pour un délai de (**03**) trois mois

Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la **Mairie de Mbandjock** dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent** pour l'établissement de la Lettre Commande.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous Quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

MBANDJOCK le 20 Juin 2022

Le MAIRE

**NYANGO'O EPSE BIKME Angèle**



## DIRECTION GENERALE DES DOUANES

**AVIS DE CONSULTATIONN°003/DC/MINFI/DGD/CIPM-DGD/2022 DU 20 JUIN 2022POUR LA FOURNITURE  
DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES(EN PROCEDURE  
D'URGENCE) FINANCEMENT : FONDS D'EQUIPEMENT DOUANES, EXERCICE 2022.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)  
**IMPUTATION**  
480009

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### 1. Objet

Le Directeur Général des Douanes lance un Avis de Consultation relatif à l'achat du matériel informatique pour le compte de la Direction Générale des Douanes

### 2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente Demande de cotation comprennent :

- La fourniture de 40 imprimantes Laser monochrome et 05 imprimantes Laser couleur ;
- Fourniture de 18 photocopieurs multifonctions (copie/impresion/scan) et 02 photocopieurs multifonctions (copie/impresion/scan/fax, DADF 50 feuilles + 2 cassettes 550 feuilles)

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : Quarante-sept millions cent quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-deux (47 144 682) FCFA TTC.

### 4. Allotissement

Lot unique.

### 5. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à tous les fournisseurs locaux, juridiquement et financièrement autonomes installés au Cameroun et ayant une expérience avérée dans le domaine concerné.

### 6. Financement

Les fournitures, objet de la présente consultation, sont financées par le Fonds d'Équipement de la Douane, Exercice 2022, Imputation : 480009.

### 7. Consultation du Dossier

Le Dossier de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale des Douanes,annexe de Tsinga, Direction des Ressources et de la Logistique, Sous-Direction du Budget et du Matériel, 1<sup>er</sup> étage, dès publication du présent avis.

### 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables à la Direction Générale des Douanes,Annexe de Tsinga, Direction des Ressources et de la Logistique, Sous-Direction du Budget et du Matériel, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction Générale des Douanes, annexe de Tsinga, Direction des Ressources et de la Logistique, Sous-Direction du Budget et du Matériel, 1<sup>er</sup> étage au plus tard le 11 JUILLET 2022. à 13 Heures précises, heure locale et devra porter la mention :

### DEMANDE DE COTATION

N...../DC/MINFI/DGD/CIPM-DGD/2022 DU .....

RELATIF À LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
(EN PROCEDURE D'URGENCE)

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison est de trente (30) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer la prestation.

Le lieu de livraison est la Direction Générale des Douanes, Annexe de Tsinga.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 de la Demande de Cotation, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des Offres et d'un montant de neuf cent quarante mille (940 000) francs CFA :

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement de la Demande de Cotation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère en charge des Finances entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans recours.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le 11 JUILLET 2022 à 14 Heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Direction Générale des Douanes, dans la salle de réunions de l'annexe de Tsinga.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.



## 14. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation des critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

### 14.1 Critères éliminatoires

- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Non-respect de 80% des critères essentiels ;
- Non-respect de 90% des spécifications techniques du matériel à fournir ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de la caution de soumission dès l'ouverture des plis ;
- Absence de prospectus illustrés des équipements proposés ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des Offres ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché public au cours des trois dernières années et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP ;
- Absence de l'autorisation du fabricant.

### 14.2 Critères essentiels

Le système de notation des Offres se fera par mode binaire (oui / non) et portera sur les critères ci-après.

- Références du fournisseur dans la livraison du matériel concerné (Imprimantes et photocopieurs) au cours des trois dernières années (au moins deux contrats : 1<sup>ère</sup> et dernière page du contrat assortis du PV de réception et des pages de devis) et dont le montant cumulé minimum s'élève à 50 000 000 francs CFA TTC ;
- Capacité de financement d'un montant au moins égal à 70% du coût prévisionnel ;
- Plan et délai de livraison inférieur ou égal à 30 jours ;
- Attestation de Service après-vente assortie d'une attestation de disponibilité des pièces de rechange ;
- Certificat de garantie du matériel dont le délai est supérieur ou égal à six (06) mois ;
- Preuve d'acceptation des conditions de la Lettre-Commande :
  - Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) rempli, paraphé, signé et daté ;

Descriptif de la Fourniture paraphé, signé et daté ;

## 15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'Offre a été reconnue conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de consultation et évaluée la moins-disante.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise desdites offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, à la Direction Générale des Douanes, annexe de Tsinga, Direction des Ressources et de la Logistique, Sous-Direction du Budget et du Matériel, 1<sup>er</sup> étage.

### Dénonciations

Les pratiques, faits ou actes de corruption et infractions assimilées devront être systématiquement signalées auprès de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) répondant au numéro vert gratuit 1517 ou bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros : (+237) 673 205 725 et 699 370 748.



YAOUNDE le 20 Juin 2022

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**FONGOD EDWIN NUVAGA**

## COMMUNE DE MAKARY

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT001/AONO/C/MAKARY/CIPM-TR/2021 DU 01 JUIN 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE URBAINE ;( AXE: CARREFOUR ANCIENNE MAIRIE-ANTENNE ORAN{»C(0,9 KM) ; AXE 2 : CARREFOUR HALADJL ECOLE- ANCIENNE CGLI.SE (U,8KM) ; AXE3 :CARREFOUR ELECAM- PRISON DE MAKARY(T,SKM) :AXE 4 ; C^RANDE MOSQUÉE DU SUI-T AN AT- ABORD DU FLEUVE (0,9KM) ; AXE 5 : CARREFOUR CSI DE MAKARY- ABORD DU MAYO(L ,5KM) ; AXE 6 : MAISON CONSEILLER MAIAMIATOUSMAN-ANCIEN BÂTIMENT MINADER(L5KM) ; DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE DEUX DALOTSAU NIVEAU DU CARREFOUR DOUANE MOBILE. DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### 1. Objet

L'objet de l'Appel d'Offres porte sur l'exécution des travaux DE L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE URBAINE, dans l'Arrondissement de makary. Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

### 2. Consistance des prestations

Ces travaux consisteront à l'entretien des routes concernées. Il s'agira d'une combinaison des méthodes de Haute Intensité d'Equipements HIEQ et de Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO). Il s'agit d'utiliser de préférence la Main d'œuvre locale riveraine desdites routes afin d'assurer le maximum de retombées économiques du projet au profit de populations.

Les travaux à réaliser dans le cadre du contrat sont repartis en deux (02) groupes comme suit :

Groupe 1 : travaux manuels faisant appel à la haute intensité de Main d'œuvre (HIMO)

Abattage des arbres et arbustes ;

Construction de dalot en béton armé de section 1,00x0,8 m ;

Construction des caniveaux de section de 0,8x0,6 m ;

Démolition et reconstruction des dalots

Groupe 2 : travaux mécanisés faisant appel à la faible intensité d'équipement (HIEQ)

- Reprocuration rapide y/c création des fossés et exutoires ;

Déblai mis en remblai ;

- Remblai en Karal provenant d'emprunt amélioré au sable ;

### 3. Cout Prévisionnel

N/A

### 4. Allotissement

Les travaux sont repartis en un (01) lot unique.

### 5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

### 6. Financement

les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget MINDEVEL dotation spécial exercice 2022.

### 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Commune de makary, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement à la Recette Municipale de makary.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres sera obtenu à la Commune de makary, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de makary d'une somme non remboursable de cent mille ( 100 000) F CFA au titre des frais d'achat de dossier.

Cette quittance devra identifier le l'acheteur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

## 9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept(07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Secrétariat Général de la Commune de makary au plus tard le **28/06/2022 , à 10 HEURES** précises et devra porter la mention suivante :

### APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**001/AONO/C/MAKARY/CIPM-TR/2021 DU 28/06/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE URBAINE ;( AXE: Carrefour ancienne mairie-antenne oran{»c(0,9 km) ; AXE 2 : carrefour HALADJI ECOLE- ancienne cglise (U,8km) ; AXE3 : Carrefour Elecam- prison de MAKARY(t,8km) :AXE 4 ; C^rande mosquée du SUI-T AN AT- Abord du fleuve (0,9km) ; AXE 5 : Carrefour CSI de Makary- Abord du mayo(l ,5km) ; AXE 6 : Maison conseiller MAIAMAT OUSMAN-ancien bâtiment MINADER(L5km) ; Démolition et reconstruction de deux dalots au niveau du carrefour douane mobile. DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.**

**A n'ouvrir qu'en séance de dc|ouillet»ent »**

## 10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des travaux est de 05 mois calendaires.

## 11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées, pour chaque lot postulé, une soumission) établi selon le motif indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministre en charge des Finances. Le montant en FCFA de ladite garantie est mentionné dans le tableau ci-après:

Montant de la Caution demandée
Deux millions (2 000 000) de Francs CFA

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est l'adjudicataire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## 12. Recevabilité des Offres

N/A

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le 28/06/2022 dès 11 heures précises dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de makary.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape: Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- 2<sup>ème</sup> étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3<sup>ème</sup> étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dénommée mandatée (même en cas de regroupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

## 14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

a) Pièces administratives incomplètes pour :

> Absence ou la non conformité de l'original de la caution de soumission ;

Absence ou non-conformité 48 heures après l'ouverture des offres, d'une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission.

b) Dossier Technique incomplet pour absence de plusieurs éléments ci-après :

> La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;

> L'attestation de visite des lieux ;

> Un Conducteur des Travaux remplissant les conditions exigées dans le RPAO;

> Une note d'Organisation et méthodologie cohérente avec la consistance des travaux;

^ Non justification en propre (copies des factures certifiées fournies) du matériel minimum suivant

- Un bulldozer;

- Un compacteur ;

- Une niveleuse ;

- Un camion-citerne à eau ;

- Une pelle chargeuse ;

- Un camion benne ;

> Une capacité financière délivrée par une banque de premier rang agréée par le MINFI, de montant d'au moins égal à cent millions (100000 000) de Francs CFA francs CFA.

c) Dossier financier incomplet pour absence ou non-conformité de plusieurs des pièces suivantes :

> Une soumission timbré, datée et signée;

> Le bordereau des prix (pièce 6) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page, rempli de manière lisible ;

> Le devis Quantitatif et Estimatif des travaux daté, signé et cacheté;

> Les sous - détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages.

d) Omission dans l'offre financière d'un prix quantifié ;

e) N'avoir pas obtenu au moins un total de 22 critères sur l'ensemble des 31 critères essentiels ;

f) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique.

Critères essentiels L'évaluation des offres techniques sera faite sur 32 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous ;

a) le personnel d'encadrement proposé sur 13 critères

b) le matériel à mobiliser sur 15 critères

c) les références du soumissionnaire sur 1 critère

d) l'attestation et le rapport documenté de visite de site sur 02 critères.

## 15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire présentant la soumission la moins disante et remplissant tous les critères administratifs, techniques et financiers requis.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Makary.

MAROUA le 7 Juin 2022

Le MAIRE

**ABGASSI ADOUM**

## OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

**COMMUNIQUE N°07/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°004/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF AUX PRESTATIONS DE GESTION ET DE SÉCURISATION DE LA PLATEFORME DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU CACAO ET DU CAFÉ À L'ONCC.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Office National du Cacao et du Café communique : Le soumissionnaire ci-après est retenu pour les prestations, objet de l'Appel d'Offres National Restreint cité ci-dessus, sur financement du budget de l'ONCC : Exercices 2022, 2023 & 2024.

Soumissionnaire	Délai d'exécution	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
MANISON LTD	24 Mois	48 301 887	9 298 113	57 600 000

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives et Financières, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/5, téléphone 233 42 59 36 pour la formalisation du projet de Marché.

Les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés de l'ONCC, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/4.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

DOUALA le 20 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**NDOPING Michael**



## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°003/C.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REHABILITATION DE QUATRE FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE: BOUGNI A MBANG, ROUM CSI, GBARAM CHEFFERIE ET KIIKI RINGUEREDANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°003/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 du **20 JUIN 2022** l'**ETS NANA, BP: 0 YAOUNDE, TEL: 657 211 435** a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **FCFA TTC de SEPT MILLIONS NEUF CENT TRENTÉ SEPT MILLE DEUX CENT HUIT (7 937 208)**, pour un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°002/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE ZIBIDOUMDANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°002/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 du **20 JUIN 2022** l'Entreprise **GROUPE UNI SARL, BP: 35 402 YAOUNDE, TEL: 699 593 367** a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **FCFA TTC de VINGT-QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT (24 993 727)**, pour un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## COMMUNE D'ENDOM

**ADDITIF N°\_01\_/A/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°\_007\_/AONO/COMMUNE  
D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022 DU 19 MAI 2022POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10)  
BOUTIQUES ET UN BLOC DE DEUX (02) TOILETTES AU MARCHÉ MODERNE D'ENDOM**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

<b>1 Critères d'évaluation</b>	
<b>Au lieu de ...</b>	<p><b>Essential Criteria</b> The criteria for the qualification of candidates will be indicative of :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financial capacity;</li> <li>- the references ;</li> <li>- the execution time; - the staff ;- the materials.</li> </ul>
<b>Lire plutot</b>	<p><b>Essential Criteria</b> The criteria for the qualification of candidates will be indicative of :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financial capacity;</li> <li>- the references ;</li> <li>- the execution time;</li> <li>- the staff ;</li> <li>- the materials.</li> </ul>

<b>2 Attribution</b>	
<b>Au lieu de ...</b>	<p>L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre et dont l'offre sera évaluée moins-disant</p>
<b>Lire plutot</b>	<p>L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres avec <b>une note de l'offre technique minimale de 80% (au moins 29 « OUI » sur 36)</b> des critères essentiels contenus dans la grille d'évaluation et dont l'offre a été évaluée <b>la moins-disante</b>.</p>



## 3 Autres

Au lieu de ...

**Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)**

● Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 8)

8.3 **Les ordres de service à caractère technique** liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par l'Autorité Contractante/Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service des Marchés avec copie à l'ingénieur,

**Règlement Particulier de l'Appel d'Offres**

**Montant de la caution de soumission :**

la caution de soumission est de **six cent mille (600 000) francs CFA** et d'une durée de validité de **quatre (04) mois**, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances

**Bordereau des Prix Unitaires (BPU)**

**HERMITEX, EPOXY**

**Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)**

NEXAN, PANTEX, MAZDA, PHILLIPS, SCHNEIDER

## 3 Autres

Lire plutot

### Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

#### ● Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 8)

8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur avec copie à l'Autorité Contractante/Maître d'Ouvrage.

### Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

la caution de soumission est de **six cent mille (600 000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances.

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres avec **une note de l'offre technique minimale de 80% (au moins 29 « OUI » sur 36)** des critères essentiels contenus dans la grille d'évaluation et dont l'offre a été évaluée **la moins-disante**.

### Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

#### **Suppression des textes suivants :**

- le Décret n° 2012 /074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics

### Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

HERMITEX, EPOXY « ou équivalent »

### Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)

NEXAN, PANTEX, MAZDA, PHILLIPS, SCHNEIDER « ou équivalent »

Le reste sans changement.

ENDOM le 20 Juin 2022

Le MAIRE

**BEKOLO ESSAMA Réné Auguste**



## COMMUNE DE MAKARY

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN° 002/AONO/REN/C-MAKARY/CIPM/TR/2022 DU 03/06/2022, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA ROUTE WOULKL - MALIE (MARCHE) : 7 KM ; DANS LA COMMUNE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE E T CHARI.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissements Publics, Exercice 2022, LE MAIRE de la Commune de MAKARY, Autorité Contractante, lance en PROCEDURE D'URGENCE, pour le compte de la Commune de MAKARY, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA ROUTE WOULKY-MALIE (MARCHE) : 7 km ; DANS LA COMMUNE DE MAKARY, Département du LOGONE et CHARI.

### 2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- Installation de chantier :
- 0 Amenée et repli du matériel :
- Remblai provenant d'emprunt;
- Reprofilage y/c création de fossés et exutoires :
- D Construction de dalol de 1 x 0.8 m.

### 3. Cout Prévisionnel

Montant prévisionnel : 27 000 000 (Vingt-Sept Millions) de Francs CFA TTC.

### 4. Allotissement

N/A

### 5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

### 6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissements Publics, Exercice 2022 :

### 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Commune de MAKARY, dès publication du présent avis.

### 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Commune de MAKARY, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de Quarante Mille (**40 000**) francs CFA, payable à la recette municipale de MAKARY.

## 9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé à la Commune de MAKARY, au plus tard le **28/06/2022 à 10 heures**. C heures précises et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
**N° 002/AONO/REN/C-MAKARY/CIPM/TR/2022 DU 03/06/2022,**  
**EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA ROUTE WOULKI - MALIE**  
**(MARCHE) :7 KM ; DANS LA COMMUNE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.**

" An 'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

## 10. Délai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de Quatre-Vingt-Dix (90) jours, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à renclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de l'" ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 540 000 (Cinq Cent Quarante Mille) Francs CFA.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle de réunion de la Commune de MAKARY, le **28/06/2022 à 11 heures** par la Commission interne de Passation des Marchés de la commune de MAKARY, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.



## 14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

A. Offre Administrative

1) Absence d'une pièce administrative ;

2) Pièce falsifiée ;

3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire.

b. Offre technique

1) Offre technique incomplète ;

2) Avoir abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années ;

3) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

4) N'avoir pas réuni au moins 75% des critères de qualification.

C Offre Financière

1) Non-conformité de la soumission au modèle du DAO ;

2) Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires;

N.B: Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1) La capacité financière Oui/Non

2) Les références de l'Entreprise Oui/Non

3) Le personnel d'encadrement Oui/Non

4) Le matériel et les équipements essentiels Oui/Non

5) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux

et la compréhension du projet Oui/Non

Seules les offres finaocieres des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 75% seront examinées.

## 15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont :

1- l'offre administrative sera jugée conforme ;

2- l'offre technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal ;

3- l'offre financière, après corrections conformément aux dispositions du RPAO du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée le moins disant.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de MAKARY.

*MAROUA le 7 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***ABGASSI ADOUM***

## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°010/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION ET AMENAGEMENT EXTERNE DE LA SALLE POLYVALENTE DE MOUKO DANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINTOURL, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°010/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 du **20 JUIN 2022** l'**ETS NANA, BP: 0 YAOUNDE, TEL: 657 211 435** a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **FCFA TTC de SOIXANTE QUATORZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE TROIS CENT VINGT CINQ (74 996 325)**, pour un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



# SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**COMMUNIQUE N°011/C/DG/CM-SCDP/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 009/AOIR/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 DU 04 MAI 2022 RELATIF À LA RÉALISATION EN « EPCCS » D'UNE SPHÈRE DE 1000 TONNES MÉTRIQUES (TM) ET DE LA MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉFENSE CONTRE INCENDIE (DCI) Y RELATIVE AU DÉPÔT SCDP DE BONABERI À DOUALA.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP) /MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :**

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP portant sur l'Appel d'Offres susvisé, les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

ADJUDICATAIRE	NOTE TECHNIQUE SUR 100	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI
Groupement PARLYM CAMEROUN/PARLYM INTERNATIONAL  BP : 12194 DOUALA-CAMEROUN	5 critères validés sur 5 soit 100%	9 007 554 713	Trente (30) mois

Le mandataire du Groupement PARLYM CAMEROUN/PARLYM INTERNATIONAL BP : 12194 DOUALA-CAMEROUN , est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises non-adjudicataires sont priées de passer retirer leurs Offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

DOUALA le 17 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE**



## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°008/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MOUKODANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°008/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 du **20 JUIN 2022** l'**ETS EMMA BUSINESS, BP: 0 BAFIA, TEL: 656 389 100** a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant FCFA TTC de **TREIZE MILLIONS NEUF CENT MILLE UN (13 900 001)**, pour un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT FORESTIER

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 1923/AAMI/ANAFOR/DG/DCC/CEAJ/DRP/SCP/SAM/2022  
DU 20 JUIN 2022 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION D'UN  
DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE FONCIER ET FORESTIER DE L'ANAFOR, EN DEUX PHASES**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### 1. Contexte

Crée par Décret N°155/2002 du 18 Juin 2002 portant changement de dénomination de l'Office National de Développement des Forêts (ONADEF), l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) est une Société à Capital Public (SCP) ayant l'Etat du Cameroun comme actionnaire unique soumise aux lois, et usages régissant les sociétés. Les activités principales de l'ANAFOR sont définies par les dispositions de l'article 4 du Décret, n°2002/156 relatif à sa création, aux termes desquels l'ANAFOR a pour objet; directement ou indirectement, d'appuyer la mise en œuvre du Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF) privées et communautaires par l'exécution sur financement du programme, des tâches suivantes : la réalisation des études, la planification, la programmation et le suivi-évaluation du programme, ainsi que la coordination, l'information, la promotion et la recherche des financements nationaux et internationaux.

Lors de sa création, l'ANAFOR a hérité un important patrimoine immobilier de l'ex-ONADEF et ses structures devancières telles que le Fonds National Forestier et de Piscicole (FNPF), l'Office National de Réforme Forestier/Centre National de Développement Forestier (L'ONADEF, CENADEFOR), reparti dans trois (03) zones écologiques, à savoir Antenne Forêt Dense, Antenne Savane Humide et Antenne Savane Sèche en République du Cameroun.

### 2. Objet

L'objectif consiste à recruter un Consultant à l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) pour la réalisation d'un diagnostic du patrimoine foncier et forestier, en deux phases de cette dernière.

### Phases

Les prestations seront menées en deux phases suivantes :

Phase 1	Centre	Sud	Est	Nord	Extrême-Nord
Phase 2	Littoral	Adamaoua	Ouest	Nord-Ouest	Sud-Ouest



### 3. Consistance des prestations

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le Consultant retenu sur la base de sa proposition technique et financière satisfaisait

#### a) *Etat des lieux*

- Faire un inventaire de tous les terrains de l'ANAFOR en provenance de l'Ex-ONADEF avec une précision sur la localisation de ces terrains ;
- Faire un état des lieux du niveau d'empiettement en valeur absolue et valeur relative des terrains mentionnés ci-avant ;
- Faire un état des lieux exhaustifs des litiges existants sur les terrains ci-avant mentionnés ;
- Faire un état des lieux de l'état d'avancement ou de résolution des litiges mentionnés ci-avant ;
- Faire un inventaire de toutes les forêts transférées en gestion à l'ANAFOR par le MINFOF avec une précision sur la localisation de ces forêts ;
- Faire un état des lieux du niveau d'empiettement en valeur absolue et valeur relative des forêts mentionnées ci-avant ;
- Faire un état des lieux exhaustifs des litiges existant sur des forêts mentionnées ci-avant ;
- Faire un état des lieux de l'état d'avancement ou de résolution des litiges sur les forêts mentionnées ci-avant ;
- Faire un état des lieux sur le niveau d'aménagement du patrimoine forestier (plan d'aménagement / plan simple de gestion)

#### b) *Plan Stratégique de Sécurisation*

- Présenter de manière détaillée (procédure à l'appui) la description de toutes les diligences devant être mises en œuvre afin d'obtenir des titres fonciers ;
- Présenter de manière détaillée (procédure à l'appui) la description de toutes les diligences devant être mises en œuvre afin de sécuriser le patrimoine forestier.

#### c) *Coût de sécurisation (Budget)*

- Présenter de manière détaillée (en rapprochant avec procédure à adopter) les différents coûts que l'ANAFOR subira afin d'obtenir des titres fonciers ;
- Présenter de manière détaillée (en rapprochant avec procédure à adopter) les différents coûts que l'ANAFOR subira afin de sécuriser le patrimoine forestier.

### 3. Méthodologie d'exécution

Pour mener à bien son mandat, le Consultant devra définir et présenter une méthodologie d'intervention fiable et efficace en deux étapes :

- **Etape A** : Diagnostic du patrimoine foncier de l'ANAFOR et le contentieux y relatif
- **Etape B** : Diagnostic du patrimoine forestier de l'ANAFOR et le contentieux y relatif.

De manière sommaire, il devra :

- Procéder aux inventaires des terrains de l'ANAFOR en provenance de l'Ex-ONADEF, ainsi que des forêts transférées en gestion à l'ANAFOR ;
- Collecter les données nécessaires à la réalisation de son diagnostic, dans le cadre des descentes et/ou de l'exploitation des terrains et forêts ;
- Analyser lesdites données ;
- Compiler les données ;
- Dresser le rapport final en sept (07) exemplaires plus CD du diagnostic suivant les trois (03) volets mentionnés ci-avant.

### 4. Résultats attendus

A la fin de l'activité, l'ANAFOR devra disposer d'un rapport sur le diagnostic de son patrimoine foncier et forestier décomposé en deux parties :

- Un état des lieux de ce patrimoine ;
- Un descriptif de toutes les diligences devant être mises en œuvre dans le cadre de la sécurisation/obtention des titres fonciers ;
- Un descriptif de tous les coûts financiers nécessaires à la sécurisation/obtention des titres fonciers de ce patrimoine.

## 4. Participation et origine

La participation au présent appel à manifestation d'intérêt est ouverte aux Consultants de droit camerounais justifiant d'une parfaite

## 5. Financement

Les prestations de service relatives au présent avis seront financées par le Budget (Recettes Propres) de l'ANAFOR au titre des

## 6. Remises des offres

Les manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais, faites en sept (07) exemplaires dont un original marqué comme  
Elles devront porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET »**  
**N° 1923/AAMI/ANAFOR/DG/DCC/CEAJ/DRP/SCP/SAM/2022 DU 20 Juin 2022**  
**RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION**  
**D'UN DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE FONCIER ET FORESTIER DE L'ANAFOR, EN DEUX PHASES**  
**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**



## 7. Composition du dossier

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes présentées en deux volumes:

### **Volume A** : Dossier administratif

Ce volume devra comprendre les pièces administratives suivantes en originaux ou copies certifiées conformes datant de moins

- a- Une lettre de motivation timbrée et dûment signée du candidat ;
- b- Une copie du registre de commerce ;
- c- Une copie de l'attestation d'immatriculation;
- d- Une attestation de non redevance ;
- e- Le plan de localisation.

### **Volume B** : Dossier technique

Les pièces requises ci-après, justifiant la compétence et l'expérience du Consultant, devront être impérativement produites dans

#### ● Profil du Cabinet du Consultant

- Les prestations devront être effectuées par un Consultant Indépendant ayant des références en matière immobilière et forestière
- Justifiant d'une expérience professionnelle, compétences techniques et juridiques significatives (minimum de cinq (05 ans) lui
- Le Consultant doit être impartial et rigoureux, capable de construire un plan d'action, puis piloter sa mise en œuvre en coordination
- Le Cabinet Consultant devra avoir assuré au moins une (01) mission similaire d'accompagnement d'une procédure d'immatriculation
- Le Cabinet/Consultant devra aussi justifier sa capacité à pouvoir effectuer diligemment des descentes sur tous les sites abrégé technique des forêts, etc.) sera un atout.

#### ● Profil des experts requis pour les prestations

Trois (03) experts devront être mobilisés pour l'exécution de la mission de réalisation d'un diagnostic du patrimoine foncier et forestier

- 01 Expert-Juridique en droit foncier ;
- 01 Ingénieur des Eaux et Forêts, Expert en droit forestier ;
- 01 Géomètre, Expert en cartographie et levées topographiques.

- **Expert-Juridique ou droits foncier**, Chef de mission. Diplômé d'un BAC+5 au moins, il devra être un expert en procédures
- **Ingénieur des Eaux et Forêts, Experts en droit forestier** : diplômé d'un BAC+3 et cumulant une expérience professionnelle minimum de 5 ans
- **Géomètre** : Expert en Cartographie et levées topographiques, il devra cumuler une expérience professionnelle minimum de 5 ans

## 8. Critères d'évaluation

(1) L'évaluation de la manifestation d'intérêt portera sur les critères essentiels ci-dessous sur 100 points :

N°	Critères	Note
1	Expérience des Experts	40
2	Références du Cabinet dans les missions d'immatriculation foncière	40
3	Références du Cabinet dans les missions de sécurisation des sites forestiers	10
4	Présentation générale de l'offre	10

<b>TOTAL</b>	<b>100 points</b>
--------------	-------------------

(2) Seuls les candidats qui auront totalisé à l'issu de l'évaluation technique une note au moins égale à **70 points sur 100** seront pré qualifiés pour la phase suivante.

## **9. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires sur le présent avis peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'ANAFOR, 1<sup>e</sup> étage, porte 102./-

## **10. Evaluation et publication des résultats**

Les dossiers enregistrés seront examinés par un Comité Technique mis sur pied par le Directeur Général de l'ANAFOR et les prestataires retenus seront informés des résultats par voie de communiqué.

YAOUNDE le 20 Juin 2022

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**BEKOLO BEKOLO**



## COMMUNE DE MBANDJOCK

**COMMUNIQUE NO005/C/CMBA/SG/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR METSENG-NDO DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune de Mbandjock**

Communiqué par Décision N°005/D/CMBA/SG/22

Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

Soumissionnaire	Montant lu	Montant corrigé	Rang	Observations
	TTC	TTC		
ETABLISSEMENT NEW STEP	26 799 999	26 799 999	1 <sup>er</sup>	Offre conforme

Le soumissionnaire « **ETABLISSEMENT NEW** » tel : **695 92 82 60** est retenu pour les travaux de réhabilitation de la route communale carrefour Metseng-Ndo dans la Commune de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre . Pour un montant de FCFA vingt-six millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (**26 799 999**)TTC pour un délai de (**03**) trois mois

Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la **Mairie de Mbandjock** dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent** pour l'établissement de la Lettre Commande.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous Quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

MBANDJOCK le 20 Juin 2022

Le MAIRE

**NYANGO'O EPSE BIKME** Angèle



## COMMUNE DE MAKENENE

**COMMUNIQUE MUNICIPAL N° 009/CM/C.MAK/SG/SPM/2022 DU 26 AVRIL 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/C.MAK/CIPM/2022 DU 25 MARS 2022 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU CSI DE NYOKON DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE, Maître d'Ouvrage Communiqué :**

Par décision N° 002/CM/C.MAK/SG/SPM/2022 du 26 Avril 2022, les lettres commandes, objet de la consultation susvisée, est attribuée l'entreprise ci-après :

LOT N°1	Attributaire	Projets	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettre (en CFA)	Délai d'exécution
Unique	ETS EMERGENCE Tél : 699 47 36 90	Construction travaux de construction d'un logement d'astreinte au CSI de Nyokon	24.460.387	Vingt-quatre millions quatre cent soixante mille trois cent quatre-vingt-sept francs	Soixante (60) jours

Ladite entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Makénéné dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de l'établissement des projets de lettre-commande.

MAKENENE le 26 Avril 2022

Le MAIRE

**IMBENG DAVID**



# PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

**COMMUNIQUE N°012 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA N°007/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2022 DU 09 JUIN 2022 RELATIVE À L'ÉDITION ET LA MULTIPLICATION DES DOCUMENTS POUR LE COMPTE DU PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Pays/Nom du projet :** Cameroun/Programme National de Développement Participatif (PNDP).

**Description du marché :** Edition et multiplication des documents pour le compte du Programme National De Développement Participatif (PNDP)

**Délai de livraison :** La livraison se fera dans un délai de quatorze (14) jours, dès notification de l'ordre de service de démarrage et obtention du BAT.

**Date de signature du Contrat :** En cours

Soumissionnaire	Montant TTC en chiffre et en lettres (FCFA)		Observations
GROUPE DEGAULLE SARL	8 335 575	Huit millions trois cent trente cinq mille cinq cent soixante quinze	Offre conforme pour l'essentiel et la moins disante

## AUTRES PRESTATAIRES EVALUÉS

Soumissionnaire	Montant TTC proposé	Observations
GES CAMEROUN	7 155 000	Offre non conforme pour l'essentiel
PRINT HOUSE	7 460 000	Offre non conforme pour l'essentiel

Le Prestataire retenu à l'issue de l'analyse est invité à prendre attache avec la Cellule Nationale de Coordination du PNDP au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture/UNESCO et du Programme des Nations Unies pour le Développement /PNUD, pour la finalisation et la signature du Contrat y relatif.

Par ailleurs, le Prestataire n'ayant pas été retenu est prié de bien vouloir retirer les offres sous huitaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 20 Juin 2022

Le COORDONNATEUR NATIONAL

**NGA MARIE MADELEINE**



## COMMUNE DE MBANDJOCK

**COMMUNIQUE NO003/C/CMBA/SG/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 19/04/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX HUIT (18) BOUTIQUES AU MARCHE MUNICIPAL DE MBANDJOCK, DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune de Mbandjock**

Communiqué par Décision N°003/D/CMBA/SG/22

Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

Soumissionnaire	Montant lu	Montant corrigé	Rang	Observations
	TTC	TTC		
ETS. ANUCAM & SONS	42 650 000	42 650 000	1 <sup>er</sup>	Offre conforme

Le soumissionnaire «**ETS. ANUCAM & SONS** » P.O BOX : 4006 Bamenda, tel : 675 43 78 89 est retenu pour les travaux de construction de dix-huit (18) boutiques au marché municipal de Mbandjock dans la Commune de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre. Pour un montant en FCFA de : quarante-deux millions six cent cinquante mille (42 650 000)TTC pour un délai de (03) trois mois,

Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la **Mairie de Mbandjock** dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent** pour l'établissement de la Lettre Commande.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous Quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

MBANDJOCK le 14 Juin 2022

Le MAIRE

**NYANGO'O EPSE BIKME Angèle**



## COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E (BASSA)

**REQUEST FOR COTATION N°001/DC/CAD3/CDPM/ 2022 OF 17TH /06/2022 FOR THE SUPPLY OF DIDACTIC EQUIPMENTS TO THE BASIC EDUCATION IN DOUALA III COUNCIL –WOURI DIVISION – LITTORAL REGION(IN EMERGENCY PROCEDURE).**

**FINANCING**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)  
**IMPUTATION**  
56 15 102 02 641409 464290 426

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### 1. Subject of the invitation to tender

Within the framework of investment projects, the Douala III council, hereby “Contracting Authority”, launches an invitation to tender for the supply of didactic equipments for the basic education in the Wouri division, Littoral Region. The estimate cost of the whole project is **Thirty millions seven hundred and sixty eight thousand five (11.427.500) francs CFA** included taxes.

### 2. Nature of services

The required works of this contract include the purchase and supply of didactic equipments for the basic education in Douala 3 council, Wouri Division, Littoral Region.

### 3. Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open to all enterprises of equipment, located in the national territory and submitted to any fiscal regime.

### 4. Financing

The works described in this invitation to tender are financed by the PIB of the year 2020 line **N° Consultation of the CE 13286 Imputations : 56 15 102 02 641409 464290 426**

### 5. Consultation of tender file

The file may be consulted during working hours at the Town-Hall of Douala 3 Secretariat General , located at the first floor, BP 7029 logbaba Douala, Tel: 6 99 79 57 55, as soon as the noticed is published.

The documents requested for the Cotation shall be obtained during working hours at the Town-Hall of Douala 3 Secretariat General , located at the first floor, BP 7029 Logbaba Douala, Tel: 6 99 79 5755, as soon as the noticed is published.

### 6. Acquisition of tender file

The file may be obtained the Town-Hall of Douala 3 Secretariat General, located at the first floor, BP 7029 Logbaba Douala, Tel: 6 99 79 57 55, as soon as the noticed is published.

The withdrawal of the file is done with the presentation of a non-refundable receipt of a sum of **Twenty Five thousand (25,000) francs CFA** to pay at the public treasury. The said receipt must identify the payer as representing a consulting firm willing to participate in the tender.



## 7. Submission of bids

Drafted in English or French and in six exemplaries (06) including one (1) original and five (05) copies, labelled as such, tenders shall be submitted in a sealed envelope and against a receipt at the town hall of Douala 3 Secretariat General, located at the first floor BP 7029 Logbaba Douala, Tel: 6 99 79 57 55 and must carry the caption. Latest on the **15<sup>TH</sup> /07/2022 à 02 PM** They shall bear the following:

### **REQUEST FOR COTATION N°001/AC/CAD3/CDPM/ 2022 OF 17<sup>TH</sup> /06/2022 FOR THE SUPPLY OF DIDACTIC EQUIPMENTS TO THE BASIC EDUCATION IN DOUALA III COUNCIL –WOURI DIVISION – LITTORAL REGION OF 17<sup>TH</sup> /06/2022**

**(IN EMERGENCY PROCEDURE).**

**“TO BE OPENED ONLY AT THE TENDER-EVALUATION SESSION.”**

## 8. Delivery deadline

The maximum period for the execution of the present contract works is **One (01) month**.

## 9. Bid bond

Each bid should include a provisional guarantee valid for one hundred and twenty (120) days, from the date submission of bids, and issued by a banking institution approved by Cameroon's Ministry of Finance and whose amount is **two hundred and twenty eight thousand five hundred and fourty eight (228.548) CFA francs**.

## 10. Opening of bids

Bids will be opened on **15<sup>TH</sup> /07/2022 03:00 PM prompt**, at the town hall of Douala 3 Secretary General, located at the first floor BP 7029 Logbaba Douala, Tel: 6 99 79 5755, in the presence of bidders or their duly mandated representatives.

These bids will be opened in one stage.

Bids should be costed exclusive of value added taxes and all taxes inclusive and accompanied by the signed model tender if your bid is chosen.

## 11. Evaluation criteria

### **Main eliminatory criteria**

The main relative criteria to the elimination of the offers of the candidates are defined as follow:

- Absence of submission warrant
- Non conformity of the prescriptions of the demand of cotation;
- False declaration
- Absence of an administrative element within 48h

All technical offers having gotten a mark lower than 70/100 will be judged bad and excluded of the ordering;

### **Criteria of qualification**

N°	Essential criteria	Notation
1	Presentation of the offers	Yes/No
2	References of the enterprise	Yes/No
3	Logistic means	Yes/No
4	Comprehension, organisation and period of die execution	Yes/No
5	Financial capacity	Yes/No

## 12. Award

The project Owner shall award the jobbing Order to the contractor with the lowest bid deemed to be in keeping with the consultation file. However, the Project Owner reserves the right to allocate by firm phase of the first semester for an amount of 11,427,400 (Eleven Million Four Hundred twenty Seven Thousand and four hundred) and including tax, and in a conditional phase for the account of the second semester of the 2022 financial year.

## 13. Validity of bids

Bidders will remain bound by their bid for a period of ninety (90) days, from the deadline fixed for submission of bids.

## 14. Complementary information

Complementary technical information may be obtained during working hours at the town hall of Douala 3 General secretary, located at the first floor BP 7029 logbaba Douala, Tel: 6 99 79 57 55

*DOUALA le 17 Juin 2022*

*Le MAYOR*

***EPOUPA BOSSAMBO Valentin***



## SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 20 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT ANTICORROSION EXTERIEUR DE VINGT (20) WAGONS-CITERNES AU DÉPOT SCDP DE MBOPPI A DOUALAFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2022**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre du programme de maintenance des réservoirs de stockage, le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) lance, pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux de revêtement anticorrosion extérieur de vingt (20) wagons-citernes au dépôt SCDP de Mboppi à Douala.

### 2. Consistance des prestations

Les travaux à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres sont détaillés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du DAO.

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de **Cinquante-neuf millions six cent vingt-cinq mille francs CFA Toutes Taxes Comprises (59 625 000 FCFA TTC)**

### 4. Allotissement

Les travaux sont constitués d'un (01) lot.

### 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans les domaines relatifs à l'objet.

### 6. Financement

Les Prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire **G08A1**.

### 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP), Tel : (+237)233 40 54 45, Poste 12060 ou +(237) 650 21 02 64, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

### 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de la SCDP/Cellule des Marchés sise au-dessus du Club House B.P : 2271 Tél (+237) 233 40 54 45, Poste 12060 ou (+237) 650 21 02 64 / Fax (+237) 233 40 47 96 dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille francs ( 50 000 F ) CFA** payable dans le compte N° **33598800001-89** intitulé « **Compte Spécial CAS-ARMP** » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.



## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **07 JUILLET 2022 à 12h00min**, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45 ,Poste 12060/ Fax(237) 233 40 47 96 avec la mention:

**« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/ DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022  
DU 20 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT ANTICORROSION EXTERIEUR DE VINGT (20)  
WAGONS-CITERNES AU DEPOT SCDP DE MBOPPI A DOUALA »**

**« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

## 10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des travaux est de **cinq (05) mois**.

## 11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministre en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant **un million cent mille francs (1 100 000 F) CFA**.  
Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'Acte Uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.  
S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra produire son dossier administratif complet. Toutefois, l'attestation de domiciliation bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **07 juillet 2022 à 13h00min**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au Siège de la SCDP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

## 14. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation des Offres.

Il s'agit notamment :

#### ● Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif dans les plis à l'ouverture des offres ;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Pièce administrative jugée non conforme à l'ouverture des Offres et non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet.

#### ● Offre technique

Non-obtention de 80% des critères essentiels à l'évaluation technique, soit la non-validation d'au moins quatre (04)



critères essentiels sur cinq (05).

- **Offre financière**
- Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :
  - Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
  - Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
- Absence de la lettre de soumission financière timbrée et signée.
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

## Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (Oui/Non) et se fera sur la base des critères suivants :

- |  |         |
|--|---------|
| ● Références de l'Entreprise   | Oui/non |
| ● Moyens matériels   | Oui/non |
| ● Moyens humains   | Oui/non |
| ● Méthodologie et planning d'exécution des travaux                           | Oui/non |
| ● Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du Marché | Oui/non |

## 15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés : Téléphone (+237) 233 40 54 45 (poste 12060) ou (+237) 650 21 02 64.

Les plans, les documents techniques et toute autre information à caractère technique peuvent être obtenus au siège de la SCDP à Douala, à la Direction Technique (DTEC), Sous-Direction de la Maintenance Industrielle et du Magasin (SDMIM) : Tél (+237) 679 50 14 77 ou 699 15 01 86.

## Visite du site

Une visite du site est nécessaire à chaque candidat dès la publication du présent Appel d'Offres. A la diligence de l'Ingénieur du Marché, celle-ci fera l'objet d'une délivrance d'une attestation de visite de site signée par le Chef des Dépôts de Douala.

DOUALA le 20 Juin 2022

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE**



## COMMUNE DE YAOUNDE V

**COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°003/DCO/CAY5/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) VÉHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE CLIMATISÉS DE 9CV A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 5 (2 LOTS), DÉPARTEMENT DU MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5 communique :

L'Entreprise **ETS CIMARA**, est **attributaire** de la Lettre-Commande relative à la Demande de Cotation Ouverte N°003 /DCO/CAY5/SG/CIPM/2022 du **06/05/2022** pour la fourniture de deux (02) véhicules pick-up 4X4 double cabine climatisés de 9CV a la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, Département du Mfoundi, Région du Centre.

- Montant TTC du Marché : **Cinquante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent (55 999 800) francs CFA.**
- Délai d'exécution : **soixante (60) jours.**

YAOUNDE le 14 Juin 2022

Le MAIRE

**BALA Augustin**



# SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 20 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT ANTICORROSION DES SPHERES GPL N°01, 02 ET 03 AU DEPOT SCDP DE BONABERIFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2022**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre du programme de maintenance des réservoirs de stockage, le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) lance, pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux de revêtement anticorrosion des Sphères GPL N°01,02 et 03 au dépôt SCDP de Bonabéri.

## 2. Consistance des prestations

Les travaux à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres sont détaillés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du DAO.

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de **soixante-onze millions cinq cent cinquante mille francs CFA Toutes Taxes Comprises (71 550 000 FCFA TTC)**

## 4. Allotissement

Les travaux sont constitués d'un (01) lot.

## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans les domaines relatifs à l'objet.

## 6. Financement

Les Prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire **G02P1**.

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP), Tel : (+237)233 40 54 45, Poste 12060 ou +(237) 650 21 02 64, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de la SCDP/Cellule des Marchés sise au-dessus du Club House B.P : 2271 Tél (+237) 233 40 54 45, Poste 12060 ou (+237) 650 21 02 64 / Fax (+237) 233 40 47 96 dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille francs ( 50 000 F ) CFA** payable dans le compte N° **33598800001-89** intitulé « **Compte Spécial CAS-ARMP** » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **07 juillet 2022 à 09h00min**, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45 ,Poste 12060/ Fax(237) 233 40 47 96 avec la mention :

**« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° : 015/AONO/ DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022  
DU 20 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT ANTICORROSION DES SPHERES GPL N°01,02  
ET 03 AU DEPOT SCDP DE BONABERI »**

**« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

## 10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des travaux est de **cinq (05) mois**.

## 11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministre en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant **un million quatre cent mille francs (1 400 000 F) CFA**.

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'Acte Uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra produire son dossier administratif complet. Toutefois, l'attestation de domiciliation bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **07 juillet 2022 à 10h00min**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au Siège de la SCDP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

## 14. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation des Offres.

Il s'agit notamment :

#### ● Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif dans les plis à l'ouverture des offres ;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Pièce administrative jugée non conforme à l'ouverture des Offres et non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet.

#### ● Offre technique

Non-obtention de 80% des critères essentiels à l'évaluation technique, soit la non-validation de quatre (04) critères



essentiels sur cinq (05).

- **Offre financière**

- Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :

- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;

- Absence de la lettre de soumission financière timbrée et signée.
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

## Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (Oui/Non) et se fera sur la base des critères suivants :

● Références de l'Entreprise	Oui/non
● Moyens matériels	Oui/non
● Moyens humains	Oui/non
● Méthodologie et planning d'exécution des travaux	Oui/non
● Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du Marché	Oui/non

## 15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés : Téléphone (+237) 233 40 54 45 (poste 12060) ou (+237) 650 21 02 64.

Les plans, les documents techniques et toute autre information à caractère technique peuvent être obtenus au siège de la SCDP à Douala, à la Direction Technique (DTEC), Sous-Direction de la Maintenance Industrielle et du Magasin (SDMIM) : Tél (+237) 679 50 14 77 ou 699 15 01 86.

## Visite du site

Une visite du site est nécessaire à chaque candidat dès la publication du présent Appel d'Offres. A la diligence de l'Ingénieur du Marché, celle-ci fera l'objet d'une délivrance d'une attestation de visite de site signée par le Chef de Dépôt de Bonabéri.

DOUALA le 20 Juin 2022

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE**



## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°001/C.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ÉCOLE MATERNELLE DE ZIBIDOU MANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINEDUB, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°001/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 du **20 JUIN 2022** l'**ETS BEP CONSTRUCTION, BP: 00 YAOUNDE** , TEL: **699 593 367** a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **FCFA TTC de SEIZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX-SEPT MILLE SOIXANTE (16 997 060)**, pour un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°007/C.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE QUATRE (04) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NYAMGNODANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°007/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 du **20 JUIN 2022** l'**ETS PAULINE ET MAMA SERVICES, BP: 0 YAOUNDE, TEL: 652 250 557** a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **FCFA TTC de SEIZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX MILLE (16 990 000)**, pour un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## HOPITAL GENERAL DE DOUALA

**COMMUNIQUE N°027/C/HGD/DG/DT/SMP/2022 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°023/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 13 MAI 2022 POUR LA FOURNITURE DE SOLUTES À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :**

Par décision N°027/D/HGD/DG/DT/SMP/2022, l'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consu

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA pour tranche		
		Ferme	Conditionnelle 1	Conditionnelle 2
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	<b>Athen Pharma Sarl,</b> BP : 4073 Yaoundé	28 065 000	28 065 000	28 065 000

Ladite entreprise est invitée à bien vouloir prendre attaché avec l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics) quinzaine à la souscription du projet de marché relatif à cette commande, en vue de sa contractualisation.

*DOUALA le 21 Juin 2022*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***NAMME LUMA HENRY***



## MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

ADDITIF N° 001 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) N° 00023/E/2/AON/MINHDU/PDVIR/CC/CSPM/RPM/2022 DU 11/05/2022, POUR L'ACQUISITION DE QUATRE (04) COUPLES DE RECEPTEURS GNSS BASE BIFREQUENCE POUR LES TRAVAUX DE PRECISIONS DU CADASTRE AU MINISTÈRE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### COMMUNIQUE

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN INFORME LES SOUMISSIONNAIRES INTERESSES PAR L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) N° 00023/E/2/AON/MINHDU/PDVIR/CC/CSPM/RPM/2022 du 11/05/2022 que la date de remise des offres initialement prevue le 21 JUIN 2022 EST REPORTEE AU 05 JUILLET 2022 AUX MEMES LIEU ET HEURE.

LE PRESENT COMMUNIQUE SERA ENREGISTRE ET PUBLIE PARTOUT OU BESOIN SERA./-

YAOUNDE le 17 Juin 2022

Le MINISTRE

**COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE**



# MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

COMMUNIQUE N° 00081/E/2/MINHDU/CC/PDVIR/RDMU/RPM/06-2022 DU 20/06/2022 PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE RESTREINTE RELATIVE A LA SOLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N° 00004/E/S/SMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RPM/ARPM/2022 DU 02/02/2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MARCHES ET POLES COMMERCIAUX DE LA VILLE DE NGAOUNDERENOM DU PROJET : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RÉSILIENTES (PDVIR) FINANCEMENT : IDA (CREDIT NUMBER 6132-CM)

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) communique :**

A l'issue de la **Sollicitation des Manifestations d'Intérêt N°00006/E/S/SMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RPM/ARPM/2022 DU 02/02/2022** relative au recrutement d'un consultant (firme) chargé de l'élaboration du Schéma Directeur des marchés et pôles commerciaux de la ville de Ngaoundéré, les consultants ci-après, classés par ordre de mérite, sont présélectionnés. Il s'agit de :

RANG	NOM DE LA FIRME	ADRESSE	PAYS	OBSERVATIONS
1	<b>Groupement POLYGONE Sarl / MATCH Sarl / G2 CONCEPTION :</b> <b>Chef de file:</b> du Groupement : POLYGONE Sarl <b>Mandataire :</b> ESSONO BRUNO ROGER	BP 33872 Yaoundé Tél.: 696 564 095/ 679 341 611 Email: polygone_sarl@yahoo.fr	Cameroun/ Cameroun	Classé
2	<b>LE COMPETING</b>	B.P. : 7214 Yaoundé Tél. : 222 21 59 88 / 699501177 E-mail : fumagho@yahoo.fr	Cameroun	Classé
3	<b>Groupement Agora Consulting – AUGEA-AFRIQUE</b> <b>Chef de file:</b> Agora Consulting <b>mandataire:</b> Stéphane M'BAFOU	BP 6583 Yaoundé Tél. 222 21 09 45/ 242 01 10 82 e-mail: info@agoriconsulting.net	Cameroun	Classé
4	<b>Groupement IDEACONSULT INTERNATIONAL – BET GEOCOMPETENCE</b> <b>Chef de file:</b> IDEACONSULT INTERNATIONAL <b>Mandataire :</b> Boujemaâ REMILI	BP: l'immeuble Équinoxe, Bloc B, Rue de la Bourse, 1053, Lac II, Tunis- Tunisie Tel + 216 70 021 700 Fax : +216 70 021 010 Email : <a href="mailto:idea@ideaconsult.com.tn">idea@ideaconsult.com.tn</a>	Tunisie/ Cameroun	Classé
5	<b>GEFA &amp; ENGINEERING-SARL</b>	BP: 13687 Yaoundé. Tél : 675 81 13 73/ 696 579868 E-mail : <a href="mailto:dounlaelisa@yahoo.fr">dounlaelisa@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:gefaengineering015@gmail.com">gefaengineering015@gmail.com</a>	Cameroun	Classé
6	<b>HUMAN TECHNOLOGY RESOURCE CAM</b>	B.P. : 4013 Yaoundé Tél. : 222 20 28 86 E-mail : <a href="mailto:fhtrgn@yahoo.fr">fhtrgn@yahoo.fr</a> ou <a href="mailto:bleriot2a@yahoo.fr">bleriot2a@yahoo.fr</a>	Cameroun	Classé

Par ailleurs, selon « **la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le coût (SFQC)** », telle que décrite dans les Directives « **Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID** » **version de janvier 2011 révisée en juillet 2014** », la Demande de Proposition Complète sera adressée aux six (06) Consultants qualifiés de la liste restreinte, les invitant à soumettre une Proposition Technique Complète (PTC) et Financière selon le format prescrit dans la DP.





## COMMUNAUTÉ URBAINE D'EDÉA

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°003/AONO/CUED/SG/DAFE/SMPA/CIPM/2022 DU 21/06/2022 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT  
DANS LA VILLE D'EDEA CARREFOUR MARCHE DU BORD -TRIBUNAL D'EDEA, DEPARTEMENT DE LA  
SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL FINANCEMENT : BIP/MINDEV 2022 IMPUTATION N° :56 27  
100 02 641411 523411 821**

**FINANCEMENT  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)  
IMPUTATION  
56 27 100 02 641411 523411821**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du **Budget d'Investissement Public (BIP)** de l'exercice 2022, le Maire de la Ville d'Edéa, Maître d'ouvrage, lance pour le compte de la Communauté Urbaine d' Edéa , en procédure d'urgence, un Appel d'Offre National Ouvert , **pour la construction d'un pont dans la ville d'Edéa Carrefour Marché du Bord-tribunal d'Edéa** dans la Sanaga Maritime, Région du littoral.

### 2. Consistance des prestations

**Les travaux objet du présent Appel d'Offres, comprennent :**

- Travaux préliminaires et installations
- Nettoyage et terrassement
- Assainissement- drainage
- Ouvrages d'art-ouvrages hydrauliques
- Signalisation
- Intervention sur réseaux

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : *Cent soixante millions cinq cent un mille cinq cent (160 501 500) Francs CFA.*

### 4. Allotissement

Les travaux seront constitués **en un seul lot.**

### 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit Camerounais non exclues de la commande publique et évoluant dans ce domaine d'activité conformément à sa patente.

### 6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la D écentralisation du Développement Local, Exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire N°**56 27 100 02 641411 523411 821.**

### 7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Communauté Urbaine d'Edéa sis à l'Hôtel de ville d'Edéa , a la **Direction des Affaires Financières et Economique (DAFE)** BP : 282 EDEA Tel : **699 76 54 25**dès publication du présent avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Communauté Urbaine d'Edéa sis à l'Hôtel de ville d'Edéa, **à la Direction des Affaires Financières et Economique (DAFE)** Tel : **699 76 54 25** dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille(150000) Francs CFA** payable à la recette municipale de la Communauté Urbaine d'Edéa.

## 9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en huit (08) exemplaires dont un original et sept (07) copies marqués comme tels, et une version électronique de l'offre financière sur fichier Excel en support numérique, seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, et déposées au service des marchés publics, le **21/07/2022 à 10 heures** ; heure locale et devront porter la mention suivante :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N°003/AONO/CUED/SG/DAFE/SMPA/CIPM/2022 DU 21/06/2022**

**POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT DANS LA VILLE D'EDEA CARREFOUR MARCHE DU BORD  
-TRIBUNAL D'EDEA DANS LA VILLE D'EDEA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU  
LITTORAL**

**A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **six (06) mois** à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par une banque de premier ordre ou un organisme agréée par le Ministère chargé des finances, et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Trois millions deux cent dix mille (3 210 000) Francs CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, l'offre administrative, technique et financière doivent être placées dans des enveloppes différentes, séparées et remises sous pli scellé avec la mention produites ci-dessus mentionnée au point 11 du présent avis , et la spécificité du pli(administrative, technique ou financière)..

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres aura lieu, le **21/07/2022 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle des actes de l'hôtel de ville de la CUED.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

## 14. Critères d'évaluation

### **Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis,
- Toutes autres pièces du dossier administratif absent ou non conforme dans un délai de 48 heures après ouverture des plis,
- L'absence d'un volume ou d'un exemplaire de la soumission ;
- La fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- L'omission dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié ;

- La non-conformité du modèle de soumission ;
- La note technique inférieure à 75% des critères essentiels;
- L'absence d'une déclaration sur l'honneur attestant du non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années ;

## 2. Critères essentiels

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après et détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres (RPAO notamment) :

N°	Activité	Appréciation
A)	les références de l'entreprise	Oui/Non
B)	la disponibilité du matériel et des équipements essentiels	Oui/Non
C)	Personnel d'encadrement (référence, qualification et CV)	Oui/Non
D)	Délai d'exécution	Oui/Non
E)	Méthodologie	Oui/Non
F)	l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières	Oui/Non

Les détails sont indiqués dans la grille d'évaluation des offres

## 15. Attribution

Au terme des différentes délibérations, le marché sera attribué au Soumissionnaire remplissant **les capacités administratives, techniques et financières requises et présentant l'Offre financière évaluée la moins-disante.**

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant soixante (60) jours à compté de la date de dépôt de celles-ci.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, au Service des Marchés de la Communauté Urbaine d'Edéa, B.P: 282 EDEA, Tél. : 699 76 54 25

### Lutte contre la corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48

### Additif à l'appel d'offres

Le Maire de la Ville d'Edéa se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Appel d'Offres.

*EDEA le 21 Juin 2022*

*Le MAIRE*

*NLEND Albert Emmanuel*

## TRADEX S.A

### APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 22 JUIN 2022, RELATIF A LA FOURNITURE ET LA POSE DES POMPES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

#### 1. Objet

TRADEX S.A lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture et la pose des pompes de distributions de carburant dans certaines stations-service de son réseau au Cameroun.

#### 2. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est constitué de deux (02) lots :

“ Lot N°1 : Fourniture et pose de 08 pompes aspirantes dans certaines stations-service TRADEX ;

“ Lot N°2 : Fourniture et pose de 16 distributeurs et de 20 pompes immergées dans les nouvelles stations-service TRADEX.

#### 3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ou groupements d'entreprises de droit camerounais, spécialisées dans la fourniture des équipements pétroliers et jouissant d'une expérience avérée dans ce domaine.

#### 4. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront financées par le budget de TRADEX de l'exercice 2022.

#### 5. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis auprès du **secrétariat de la Cellule des Marchés de TRADEX S.A. (CMA-TRADEX)**, sis à Douala BP. 1468.

#### 6. Acquisition du Dossier

Le retrait du dossier se fera auprès du **secrétariat de la CMA** sur présentation d'un reçu de versement en espèces de la somme non remboursable de **Cent vingt-cinq mille (125 000) FCFA** dans le compte N° 06800-33598800001-89, intitulé « **Compte Spécial CAS ARMP** », ouvert auprès d'une des douze (12) agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) suivantes : Yaoundé-Agence Centrale, Douala-Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua et Bertoua.

Ce reçu devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

## 7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Direction Générale de TRADEX, Secrétariat de la CMA-TRADEX, **sis au 1077 Rue Christian TOBIE KUOH à Bonanjo-Douala**, au plus tard **le 15 juillet 2022 à 13 heures précises, heure locale**. Les offres déposées contre récépissé devront porter la mention suivante :

« A l'attention de Monsieur le Directeur Général de TRADEX :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 22 JUIN 2022, RELATIF A LA FOURNITURE ET LA POSE DES POMPES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX – CONFIDENTIEL –**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

## 8. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par TRADEX S.A pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois**.

## 9. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet de l'offre, chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme habilité par le Ministre en charge des finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, d'un montant d'un **million quatre cent mille (1 400 000) Francs CFA pour le lot N°1 et deux millions huit cent mille (2 800 000) Francs CFA pour le lot N°2**. Le délai de validité de cette caution est de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres susmentionnée.

## 10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou les autorités administratives compétentes. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date limite de dépôt des offres. Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## 11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera en une étape.

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu **le 15 juillet 2022** par la Commission Interne de Passation des Marchés de TRADEX, **à 14H, heure locale**.

Seuls les Soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.



## 12. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées par la Commission Interne de Passation des Marchés de TRADEX S.A (CIPM-TRADEX) sur la base des critères suivants :

### ✓ Critères éliminatoires

1. Dossier administratif incomplet ;
2. Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après 48 heures accordées par la CIPM – TRADEX ;
3. Absence d'un prix unitaire quantifié ;
4. Fausse déclaration ;
5. Substitution ou falsification des pièces administratives ;
6. Délai d'exécution supérieur au délai maximum prescrit ;
7. Prestations proposées par le Soumissionnaire non conformes aux spécifications techniques ; et
8. Non-respect par l'offre technique, d'au moins onze (11) des quinze (15) sous-critères des critères essentiels visés ci-dessous.

### ✓ Critères essentiels d'évaluation des offres techniques (Mode d'évaluation binaire : Oui/non)

1. Expérience du Soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires (**deux sous-critères**) ;
  1. b. Expérience du Soumissionnaire dans l'exécution des prestations de maintenance des pompes de distribution de carburant (**deux sous-critères**) ;
2. Chiffre d'affaires cumulé de l'entreprise sur les cinq derniers exercices dans la réalisation des prestations similaires (**un sous-critère**) ;
3. Qualifications et références du personnel technique clé que le Soumissionnaire se propose d'affecter à la mission (**six sous-critères**) ;
4. Méthodologie & Planning (**deux sous-critères**) ; et
5. Matériel et équipements (**deux sous-critères**).

## 13. Attribution

Le marché objet du présent Appel d'Offres sera attribué au Soumissionnaire présentant l'offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises, résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires.

## 14. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 15. Renseignements Complémentaires

Les informations complémentaires peuvent être obtenues aux heures ouvrables à TRADEX S.A (courriel : [cma@t](mailto:cma@t)

Toute information sollicitée par un Soumissionnaire entraîne diffusion de la réponse à l'endroit de tous les postulants.

DOUALA le 20 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**PALEY Simon**

## MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 03/AONR/MINJEC/CIPM/2022 DU 15 JUIN 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE EN PROCÉDURE D'URGENCE FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINJEC, EXERCICE 2022 IMPUTATION : 56 26 147 05 32 00 16 361311**

**FINANCEMENT**

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

**IMPUTATION**

56 26 147 05 32 00 16 361311

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de la modernisation de son système de gestion et de son infrastructure de communication, le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique lance un Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence en vue du recrutement d'un cabinet pour la réactualisation du Schéma Directeur Informatique (SDI) du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique.

### 2. Consistance des prestations

Les prestations consistent à la réactualisation et la mise en place d'un plan directeur et d'un système de communication de type performant et évolutif à réaliser au profit du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique. De manière spécifique, il s'agit de :

- Mener une réflexion sur l'intégration de nouveaux outils de travail ou de nouvelles technologies dans le ministère ;
- « Repenser » l'organisation informatique et les méthodes utilisées ;
- Préparer la mise en œuvre de chantier échelonnés dans le temps ou d'actions qui nécessitent une forte conduite du changement (ex : mise en œuvre d'une politique de sécurité du système d'information, ou refonte des applications métier) ;
- Mener des actions de formation et d'information du personnel à tous les niveaux du ministère ;
- Communiquer sur la thématique informatique, organiser des ateliers de réflexion permettant des échanges directs entre personnes qui se rencontrent peu : l'élaboration du SDI favorise l'échange de l'information au sein du ministère et la communication des idées.
- Expertiser et faire un état des lieux de l'informatisation du MINJEC ;
- Faire un inventaire des besoins en infrastructures en équipements nécessaires ;
- Elaborer des plans types d'acquisition, de circulation des informations ;
- Identifier les différents sites et évaluer les coûts des travaux et équipement.

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des estimations est de trente-cinq millions (35 000 000) F CFA TTC.

### 4. Allotissement

Les prestations, objet de cet appel sont constituées en un seul lot.

### 5. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert aux cabinets et/ou groupements de cabinets ci-après retenus suite à la Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N° 001/AAMI/MINJEC/SG/DAG/SDBBM/SM/2021 du 25 avril 2022 :

N°	Noms des entreprises	Adresse	Contact téléphonique
1	ITE Expert Sarl	B.P : 1333 Yaoundé	691 75 31 38 / 675 02 79 96
2	NC Consulting	B.P : 5417 Yaoundé	699 31 40 77 / 670 10 77 55
3	Nimbuz	B.P : Yaoundé	675 92 47 85 / 698 86 37 80
4	ICCSOFT S.A	B.P : 5937 Yaoundé	242 01 63 05 / 697 95 95 50
5	Groupement M@dia Sarl & Gold Télécom	B.P : 8857 Yaoundé	676 50 95 26
6	Afreetech	B.P : 35107 Yaoundé	242 68 56 77 / 673 80 81 48

## 6. Financement

Ces prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINJEC, exercice 2022, imputations budgétaire 56 26 147 05 32 00 16 361311.

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier physique d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, au Service des Marchés du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, immeuble siège, sis au Centre Administratif, Yaoundé rez de jardin, Porte N° 003, Tél. 222 20 35 70, et la version électronique sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables, au Service des Marchés du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, immeuble siège, sis au Centre Administratif, Yaoundé rez de jardin, Porte 003, Tél. 222 20 35 70, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de quarante mille (40 000) F CFA, payable au Trésor public. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier d'appel d'offres.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

## 9. Remises des offres

Dans le cadre de la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **06 JUILLET 2022 à 12 heures précises**, heure locale. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels et, conformes aux prescriptions du DAO, devra parvenir au Service des Marchés du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, immeuble siège, sis au Centre Administratif, Yaoundé rez de jardin, Porte N°003, au plus tard le **06 JUILLET 2022 à 12 heures précises**, heure locale, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- Enveloppe A : pièces administratives ;
- Enveloppe B : offre technique ;
- Enveloppe C : offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième et devront porter impérativement la seule et unique mention suivante :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03/AONR/MINJEC/CIPM/2022 DU 15 JUIN 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

## 10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de soixante (60) jours. La livraison de la prestation se fera à l'immeuble siège du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, sis au Centre Administratif.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances d'un montant de sept cent mille (700 000) F CFA dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO conformément au tableau ci-après :

## 12. Recevabilité des Offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances à l'ouverture, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **06 JUILLET 2022 à 13 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique dans la salle de la commission interne sise au rez de jardin, Porte N°002 de l'Immeuble siège dudit département ministériel, à Yaoundé, au Centre Administratif.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 14. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif 48 h après ouverture des offres;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture ;
- Pièce non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres,
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées (la CIPM se réserve le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- Dossier administratif et technique non conforme aux prescriptions du présent Avis d'Appel d'Offres;
- Présence dans l'offre technique des informations relatives à la proposition financière ;
- Non-respect du profil du Chef de Mission (avoir une note inférieure à 4/8 pour le chef de mission) ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;

- Omission de renseigner un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de marché durant les trois dernières années.

## Critères essentiels



N°	CRITERES D'EVALUATION	NOTATION
1	Références du Candidat acquise dans la réalisation des projets similaires au cours des cinq (05) dernières années - Références générales du cabinet 3x2 - Références dans le traitement et l'analyse des données statistiques dans le domaine social. 3x2	Quinze (15) points
2	Moyens humains à mobiliser (Qualification et expérience des experts) Chaque expert devra produire la copie de diplôme certifiée conforme par une autorité administrative et un CV dument signé et daté par l'expert concerné. Une attestation de disponibilité et d'exclusivité signé sur l'honneur par l'expert devra accompagner chaque diplôme (si un même personnel se retrouve dans plus d'une offre des différents soumissionnaires, la note zéro sera attribuée au poste où se trouve ce personnel) - Chef de mission : (8 pts) - Expert en sécurité des SI : (08 pts) - Ingénieurs de travaux Informatique (2 x 07 pts) - Expert Cloud, infrastructure et réseaux (07 pts) - Expert en Systèmes d'Information (07 pts) Personnel d'appui (06 pts)	cinquante (50) points
3	Méthodologie du travail assorti d'un chronogramme d'activités intégrant toutes les étapes de la mission  Compréhension de la Mission Excellent - Excellent : 15 points - Bonne : 10 points - Moyenne : 8points - Médiocre : 5 points  Méthodologie proposée - Pertinence des Commentaires et Observations : 6 points - Suggestions constructives éventuelles (améliorations) par rapport aux TDRs : 4 points  Chronogramme d'activités - Description du plan de travail et adéquation entre la méthodologie et le plan de travail proposé : 5 points - Adéquation du planning d'intervention des experts et du plan de travail préconisé, 5 points	Trente (35) points  15 points  10 points  10 points
6	Présentation du dossier de candidature - Documents clairs et lisibles : 1 points - Dossier relié par spirale : 1 point - Les différentes pièces du dossier séparées par un intercalaire couleur autre que le blanc : 1 points	03 points

## 15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement qualifié qui aura produit l'offre la mieux disante.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés Publics du MINJEC de Rez de jardin, Porte N°003, Nouvel immeuble siège, sis au Centre Administratif de Yaoundé, Tél. 222 20 35 70.

YAOUNDE le 15 Juin 2022

Le MINISTRE

**MOOUNOUNA FOUTSOU**



## MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002AONO/MINJEC/CIPM/2022 DU 1ER JUIN 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA DPEJ ET DU PAJER-U/PIFMAS PHASE 1 FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINJEC, EXERCICE 2022. IMPUTATION : 56 26 147 05 34 00 10 523111**

**FINANCEMENT**

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

**IMPUTATION**

56 26 147 05 34 00 10 523111

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de l'amélioration et du développement des structures d'encadrement de proximité des jeunes, le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux de construction de la clôture et aménagement de la cour de la DPEJ et du PAJER-U/PIFMAS phase 1.

### 2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Instalation du chantier + Travaux préparatoires
- Gros-œuvre Clôture avec guérite et WC
- Second-œuvre clôture avec guérite et WC
- Aménagement des voies d'accès
- Amanegement des Esplanades et Places

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables pour la phase II est de **soixante-dix millions (70 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

### 4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués d'un seul lot.

### 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les sociétés et entreprises de droits camerounais et justifiant des capacités techniques dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

### 6. Financement

Le financement des travaux, objet du présent Appel d'Offres, est assuré par le Budget d'Investissement Public du MINJEC, Exercices 2022, imputation **56 26 147 05 34 00 10 523111**.

### 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, au Service des Marchés du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, Porte N°003 au Rez-de-jardin de l'immeuble siège, sis au Centre Administratif de Yaoundé, Tél. 222 20 35 70, dès publication du présent avis..

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu aux heures ouvrables, au Service des Marchés du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, immeuble siège, sis au Centre Administratif, Yaoundé rez de jardin, Porte N°003, Tél. 222 20 35 70, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **soixante dix mille (70.000) F CFA**, payable au Trésor public. L'original de la quittance de ce versement sera jointe au Dossier d'Appel d'Offres.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

## 9. Remises des offres

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **23 JUIN 2022** à **12 heures**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », tel que mentionné dans l'avis de consultation.

Dans le cadre de la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard **le 23 JUIN 2022 à 12 heures précises**, heure locale. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels et, conformes aux prescriptions du DAO, devra parvenir au Service des Marchés du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, immeuble siège, sis au Centre Administratif, Yaoundé rez de jardin, Porte 003, au plus tard **le 23 JUIN 2022 à 12heures précises**, heure locale, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- Enveloppe A : pièces administratives ;
- Enveloppe B : offre technique ;
- Enveloppe C : offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième et devront porter impérativement la seule et unique mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002AONO/MINJEC/CIPM/2022 DU 1ER JUIN 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA DPEJ ET DU PAJER-U/PIFMAS PHASE 1  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage est de quatre vingt-dix jours (90) jours, (incluant toutes les contraintes), à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient aux soumissionnaires de proposer dans leurs offres des calendriers d'exécution adéquats.

## 11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d' **un million quatre-cent mille (1 400 000) francs CFA**, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un Établissement Financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances.

Le cautionnement provisoire devra être valide pendant quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

L'absence du cautionnement provisoire dans un dossier de soumission entraîne l'élimination de l'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30e) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires mêmes certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

## 12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, des offres administratives et techniques seront déclarées irrecevables. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Toute offre non-conforme à la prescription du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un Etablissement financier de premier ordre agréé par le Ministère en charge des finances ainsi que le non-respect de présentation des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres technique et financière aura lieu le **23 JUIN 2022 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique dans la salle de la commission interne sise au rez de jardin, Porte 002 de l'Immeuble siège dudit département ministériel, à Yaoundé, au Centre Administratif..

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 14. Critères d'évaluation

### 1 Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif, non régularisée 48 heures après l'ouverture ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- Note technique inférieure à 8 sur 10 des critères essentiels
- Offre financière incomplète ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de déclaration de non abandon de marchés au cours des 3 (trois) dernières années.

### 2- Critères essentiels:

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

Situation financière (1 oui)
Références de l'entreprise (1 oui)
Personnel d'encadrement de l'entreprise (3 oui)
<ul style="list-style-type: none"><li>● Conducteur des travaux (Ingénieur des Travaux du Génie Civil ou plus)</li><li>● Chef chantier (Technicien Supérieur du Génie Civil ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ou Technicien du Génie Civil ayant au moins huit (08) ans d'expérience)</li><li>● Responsable administratif et financier (Bachelier en gestion administrative ou plus ayant au moins Trois (03) ans d'expérience dans la gestion des chantiers bâtiment.</li></ul>
Matériel de chantier à mobiliser (1 oui)
Visite de site (1 oui)
Rapport de visite (1 oui)

Méthodologie (1 oui)

Présentation de l'offre (1 oui)

un critère essentiel est validé, si tous ses sous-critères sont validés.

***N.B : Seules les offres qui auront obtenu au moins 8 « oui » sur les 10 ci-dessus, seront admises à l'évaluation financière.***

## 15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et conforme aux critères éliminatoires et essentiels.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une durée de quatre vingt-dix (90 jours) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique immeuble siège, sis au Centre Administratif, Yaoundé rez de jardin, Porte 003, Tél. 222 20 35 70 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

YAOUNDE le 1 Juin 2022

Le MINISTRE

**MOUNOUNA FOUTSOU**



## SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 20  
JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVAMPING DE LA POMPERIE ET DE LA TUYAUTERIE GPL AU  
DÉPOT SCDP DE BAFOUSSAM FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2022**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)  
**IMPUTATION**  
O12N1.

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre du programme de maintenance des équipements, le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) lance, pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux de revamping de la pomperie et de la tuyauterie GPL au dépôt SCDP de Bafoussam.

### 2. Consistance des prestations

Les travaux à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres sont détaillés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du DAO.

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de cent **Soixante- dix-huit millions huit cent soixantequinze mille francs CFA Toutes Taxes Comprises (178 875 000 FCFA TTC)**

### 4. Allotissement

Les travaux sont constitués d'un (01) lot.

### 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans les domaines relatifs à l'objet.

### 6. Financement

Les Prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire **O12N1**.

### 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP), Tel : (+237)233 40 54 45, Poste 12060 ou +(237) 650 21 02 64, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

### 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de la SCDP/Cellule des Marchés sise au-dessus du Club House B.P : 2271 Tél (+237) 233 40 54 45, Poste 12060 ou (+237) 650 21 02 64 / Fax (+237) 233 40 47 96 dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cent mille francs ( 100 000 F ) CFA** payable dans le compte N° **33598800001-89** intitulé « **Compte Spécial CAS-ARMP** » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **08 juillet 2022 à 09h00min**, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45 ,Poste 12060/ Fax(237) 233 40 47 96 avec la mention:

**« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/ DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022  
DU 20 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVAMPING DE LA POMPERIE ET DE LA TUYAUTERIE GPL  
AU DEPOT SCDP DE BAFOUSSAM »**

**« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

## 10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des travaux est de **neuf (09) mois**.

## 11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministre en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant de **trois millions cinq cent mille francs (3 500 000 F) CFA**.  
Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement l'édit établissement conformément à l'article 14 de l'Acte Uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.  
S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra produire son dossier administratif complet. Toutefois, l'attestation de domiciliation bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **08 juillet 2022 à 10h00min**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au Siège de la SCDP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

## 14. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation des Offres.

Il s'agit notamment :

### ● Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif dans les plis à l'ouverture des offres ;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Non-soumission au Régime d'Imposition Réel ;
- Pièce administrative jugée non conforme à l'ouverture des Offres et non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet.

### ● Offre technique

Non-obtention de 80% des critères essentiels à l'évaluation technique, soit la non-validation de quatre (04) critères



essentiels sur cinq (05).

- **Offre financière**

- Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :

- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;

- Absence de la Lettre de soumission financière timbrée et signée.
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

## 14.1. Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (Oui/Non) et se fera sur la base des critères suivants :

● Références de l'Entreprise	Oui/non
● Moyens matériels	Oui/non
● Moyens humains	Oui/non
● Méthodologie et planning d'exécution des travaux	Oui/non
● Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du Marché	Oui/non

## 15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés : Téléphone (+237) 233 40 54 45 (poste 12060) ou (+237) 650 21 02 64.

Les plans, les documents techniques et toute autre information à caractère technique peuvent être obtenus au siège de la SCDP à Douala, à la Direction Technique (DTEC), Sous-Direction de la Maintenance Industrielle et du Magasin (SDMIM) : Tél (+237) 679 50 14 77 ou 699 15 01 86.

### Visite du site

Une visite du site est nécessaire à chaque candidat dès la publication du présent Appel d'Offres. A la diligence de l'Ingénieur du Marché, celle-ci fera l'objet d'une délivrance d'une attestation de visite de site signée par le Chef de Dépôt de Bafoussam.

DOUALA le 20 Juin 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE**



## SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 20  
JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES DEUX (02) QUAIS DE DEPOTAGE  
WAGONS- CITERNES AU DEPOT SCDP DE NSAM A YAOUNDE.FINANCEMENT : BUDGET  
D'INVESTISSEMENT SCDP 2022**

**FINANCEMENT  
BUDGET AUTONOME (BA)**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de réception/dépotage des wagons-citernes dans les dépôts, le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) lance, pour le compte de cet Organisme, un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux de raccordement des deux (02) quais de dépotage wagons-citernes au Dépôt SCDP de Nsam à Yaoundé.

### 2. Consistance des prestations

Les travaux à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du DAO.

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de **trente-cinq millions sept cent soixante-quinze mille Francs (35 775 000 F) CFA Toutes Taxes Comprises**.

### 4. Allotissement

Les travaux sont constitués d'un (01) lot.

### 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans les domaines relatifs à l'objet.

### 6. Financement

Les **travaux** objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire **S1001**.

### 7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP), Tel : (+237)233 40 54 45, Poste 12060 ou +(237) 650 21 02 64, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

### 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de la SCDP/Cellule des Marchés sise au-dessus du Club House B.P : 2271 Tél (+237) 233 40 54 45, Poste 12060 ou (+237) 650 21 02 64 / Fax (+237) 233 40 47 96 dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **quarante mille francs ( 40 000 F) CFA** payable dans le compte N° **33598800001-89** intitulé « **Compte Spécial CAS-ARMP** » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **08 juillet 2022 à 12h00min**, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45 ,Poste 12060/ Fax(237) 233 40 47 96 avec la mention:

**« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 20 JUIN 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES DEUX (02) QUAIS DE DEPOTAGE WAGONS-CITERNES AU DEPOT SCDP DE NSAM A YAOUNDE »**

**« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

## 10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des travaux est de **soixante (60) jours**.

## 11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministre en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres d'un montant de **sept cent mille francs (700 000F) CFA**.

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'Acte Uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra produire son dossier administratif complet. Toutefois, l'attestation de domiciliation bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **08 juillet 2022 à 13h00min**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au Siège de la SCDP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

## 14. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation des Offres.

Il s'agit notamment :

- **Dossier administratif**

- Absence d'une pièce du dossier administratif dans les plis à l'ouverture des offres ;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Pièce administrative jugée non conforme à l'ouverture des Offres et non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet.

- **Offre technique**

- Non-obtention d'au moins 80% des critères essentiels à l'évaluation technique, soit la non-validation d'au moins quatre (04) critères essentiels sur cinq (05).

- **Offre financière**

- Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :

- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;

- Absence de la lettre de soumission financière timbrée et signée ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

### Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (Oui/Non) et se fera sur la base des critères suivants :

- Références de l'Entreprise Oui/Non
- Moyens matériels Oui/Non
- Moyens humains Oui/Non
- Planning d'exécution des prestations Oui/Non
- Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du Marché Oui/Non

## 15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés : Téléphone (+237) 233 40 54 45 (poste 12060) ou (+237) 650 21 02 64.

Les plans, les documents techniques et toute autre information à caractère technique peuvent être obtenus au siège de la SCDP à Douala, à la Direction Technique (DTEC), Sous-Direction de la Maintenance Industrielle et du Magasin (SDMIM) : Tél (+237) 679 50 14 77 ou 699 15 01 86.

### Visite du site

Une visite du site est nécessaire à chaque candidat dès la publication de présent Appel d'Offres. A la diligence de l'Ingénieur du Marché, celle-ci fera l'objet d'une délivrance d'une attestation de visite de site signée par le Chef des Dépôts de Yaoundé.





DOUALA le 20 Juin 2022

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE**



## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°004/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DES CENTRES DE SANTE INTEGRES DE YAKAN, BIAMESSE ET ROUM DANS LACOMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINSAUTE, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°004/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 du **20 JUIN 2022** l'**ETS TONY, BP: 3395 YAOUNDE, TEL: 677 563 781** a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant FCFA TTC de **VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT QUARANTE HUIT MILLE (22 848 000)**, pour un délai d'exécution de **Cinquante-cinq (55) Jours**.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## COMMUNE DE MBANDJOCK

**DECISION MUNICIPALE N°004/D/CMBA/SG/22 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE (28) VINGT HUIT COMPTOIRS AVEC UN MAGASIN POUR LE MARCHE PERIODIQUE DE NDJORE DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune de Mbandjock**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code General des Impôts ;

Vu la loi N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2011/408 du 09décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté Présidentiel n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives applicables aux Marchés Publics de travaux ;

Vu le Décret N° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination de Monsieur NANGA DANG Albert au poste de Préfet du Département de la Haute-Sanaga ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 000402/A/MINDEVEL/DCTD du 03 Aout 2020 constatant l'élection du Maire à l'issu de la session ordinaire du conseil municipal du 17 Juillet 2020 dans la Commune de Mbandjock ;

Vu la circulaire n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;

Vu la lettre circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 20018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités pour l'exercice 2022 ;

Vu la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;

Vu Le Dossier d'appel d'offres N° 007/AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 du 06/05/2022 pour la construction d'un hangar de 28 comptoirs avec un magasin pour le marché périodique de Ndjoré II ;

Vu la proposition d'attribution N° 003/L/P/CMBA/CIPM//PR/2022 du 16 Juin 2022 ;

Vu le Budget de la Commune de Mbandjock, exercice 2022,

Considérant les nécessités de services ;

## D E C I D E

**Article 1 :** Le soumissionnaire «FAVELLA SARL »tel : 675 78 70 07/697 75 06 27 est retenu pour les travaux de construction d'un hangar de vingt-huit 28 comptoirs avec un magasin pour le marché périodique de Ndjoré II, pour la Commune de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre ; pour un montant Toutes Taxes Comprises en Francs CFA de : (vingt millions trois cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-quatorze) 20 350 394 , pour un délai de (03) trois Mois

*NYANGO'O EPSE BIKME Angèle*

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



# **OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ**

**DECISION N°005/ONCC/DG/ CELLULE DES MARCHÉS PORTANT ATTRIBUTION DES LOTS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°02/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF À LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS AU LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET CAFÉ.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)



## Le Directeur Général,

VU La Loi° 95/11 du 22 juillet 1995 portant Organisation du Commerce du Cacao et du Café, ensemble la loi n°2004/025 du 30 Décembre 2004 ;  
 VU Le Décret n°91/274 du 12 juin 1991 portant création et organisation de l'Office National du Cacao et du café ;  
 VU Le Décret n° 2006/032 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Office National du Cacao et du Café ;  
 VU Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 VU La Circulaire n°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
 VU La Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2022 ;  
 VU La Décision n°0294/ONCC/DG/CAB du 28 Février 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ONCC ;  
 VU L'Appel d'Offres National Restreint n°02/AONR/ONCC/CIPM/2022 du 05 Mai 2022 relatif à la fourniture des équipements au Laboratoire d'Analyses Chimiques de l'Office National du Cacao et Café ;  
 VU La Proposition d'Attribution de la CIPM du 13 Juin 2022 ;  
 Compte tenu des nécessités de service,

## DECIDE

**Article 1er :** Sont retenus comme attributaire des lots de l'Appel d'Offres National Restreint susmentionné, les soumissionnaires ci-après :

LOTS	Soumissionnaire	Délai de livraison	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
<u>Lot1</u> : Fourniture des Hygromètres	CENSIA SARL	45 jours	49 308 171	9 491 823	58 799 994
<u>Lot 2</u> : Fourniture du mobilier de bureau	ETS MAKOM MA MBAKI	15 Jours	50 382 705	9 698 671	60 081 376

**Article 2 :** Le Directeur des Affaires Administratives et Financières, le Contrôleur Financier, et l'Agent Comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision

DOUALA le 20 Juin 2022

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

*NDOPING Michael*

## **COMMUNE DE KIIKI**

**DECISION MUNICIPALE N°001/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX  
SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDIEMI I DANS LA COMMUNE DE KIIKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)    [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu      *La Constitution* ;



*Vu*

- Vu *La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*
- La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;*
- Vu *La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*
- La Loi N° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*
- Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;*
- Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;*
- Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;*
- Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;*
- Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*
- Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;*
- Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*
- L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;*
- L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;*
- L'Arrêté N°000134/A/MINDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;*
- La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;*
- La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;*
- La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;*
- Le Procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI **10 JUIN 2022**.*
- Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°001/AONO/CIPM/COKI/2022 du 12 AVRIL 2022 relatif à l'exécution (en procédure d'urgence) pour les travaux de construction d'un bloc de deux*

*salles de classe à l'Ecole Publique de NDIEMI I dans la commune de KIIKI, Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre.*



## DECIDE

**Article1er :** l'**ETS BEP CONSTRUCTION, BP : 00 YAOUNDE, TEL: 694 197 954**est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature du marché : **CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDIEMI I.**
- Montant de la Lettre Commande : **SEIZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX-SEPT MILLE SOIXANTE (16 997 060)FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 MOIS.**

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## COMMUNE DE NSEM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°  
005/AONO/C-NSEM/CIPM/SG/2022 DU 09 / 06/2022 POUR LES TRAVAUX D'UNE MINI-CENTRALE SOLAIRE  
PHOTOVOLTAIQUE DE 25 KVA DANS LA LOCALITE DE MEKON 2DE LA COMMUNE DE NSEM,  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, RÉGION DU CENTRE., REGION DU CENTRE.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des projets d'investissements publics pour le compte de l'Exercice Budgétaire 2022, **le Maire de la Commune de Nsem**, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, Pour l'exécution des **travaux** de construction d'une mini-centrale solaire photovoltaïque de 25 KVA dans la localité de MEKON 2 de la Commune de Nsem, Département de la haute-Sanaga, Région du Centre.

### 2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- La construction du champ photovoltaïque ;
- Equipement du local technique ;
- Installation et mise en œuvre des équipements ;
- Génie civil
- Construction d'un réseau basse tension ;
- Prestation diverse

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel d'exécution à l'issue des études préalables est de : **Trente-Cinq millions (35 000 000) francs CFA.**

### 4. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toute Entreprise de travaux publics de droit Camerounais spécialisées dans le domaine des bâtiments.

### 5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère De La Décentralisation Et Du Développement Local (MINDEVEL), Exercice 2022.

### 6. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de NSEM (Secrétariat Général).



## 7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de Nsem (**Secrétariat Général**), dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de **Cinquante mille (50.000) FCFA**, représentant les frais d'acquisition du dossier, payable à la **Recette Municipale de NSEM**.

### - Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- Volume 1 : **Pièces administratives** ;
- Volume 2 : **Offre Technique** ;
- Volume 3 : **Offre Financière**.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans un grand pli extérieur scellé portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO, séparées par des intercalaires de couleur identique et reliées.

## 8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir à la **Commune de NSEM**, au plus tard **le 08 /07 /2022 à 10 Heures** et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/C-NSEM/CIPM/SG/2022 DU 09/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI-CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 25 KVADANS LA LOCALITE DE MEKON 2 .  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces travaux est de **Six (06) mois calendaires**.

## 10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier rang ou une Compagnie d'assurance agréée par le Ministre en charge des Finances. Le montant en FCA de ladite garantie est de :

**Sept million (7 000 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard **Quinze (15) jours** après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## 11. Recevabilité des Offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **(01) temps**. L'ouverture des offres administratives technique et financières aura lieu **le 08/07/ 2022 à 11 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), placée auprès de la **Commune de NSEM (Salle des actes)**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 13. Critères d'évaluation

### 1- OFFRE ADMINISTRATIVE

- Pièces administratives absentes ou non-conformes au- des 48 heures réglementaires ;

- - Pièce falsifiée ou non authentique

- Fausse déclaration

- Absence de la caution

## **2- OFFRE TECHNIQUE**

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée

- N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification

- Absence d'un rapport de visite de site avec photos

- Non inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil pour le Conducteur des travaux ;

## **3- OFFRE FINANCIERE**

- Offre financière incomplète ;

- Omission du prix d'une tache quantifiée dans l'offre financière

- Absence d'une attestation de capacité financière d'un montant d'au moins 30 000 000 (Trente millions) FCFA.

## **XI- Critères de qualifications**

01.	Présentation du dossier	<b>01 critère</b>
02	Références de l'entreprise dans les prestations similaires	<b>03 critères</b>
03	Disponibilité du matériel de chantier et équipements essentiels (propriété justifiée ou contrat de location)	<b>03 critères</b>
04	Personnel ( <i>référence, qualification et CV</i> )	<b>03 critères</b>
05	Méthodologie ( <i>calendrier, délais, planning des travaux</i> )	<b>01 critère</b>

## **14. Attribution**

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins – disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

## 15. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **Soixante (60)** jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Commune de Nsem**, Secrétariat Général.

### **- Dénonciation**

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro vert gratuit **1517**

YAOUNDE le 9 Juin 2022

Le MAIRE

**DONA Benjamin**



## **COMMUNE DE KIIKI**

**DECISION MUNICIPALE N°009/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE  
DE SANTE INTEGRE D'ABANDA DANS LA COMMUNE DE KIIKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)    [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu      *La Constitution* ;



*Vu*

Vu *La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*

Vu *La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;*

*La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*

*La Loi N° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*

*Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;*

*Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;*

*Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;*

*Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;*

*Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;*

*L'Arrêté N°000134/A/MINDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;*

*La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;*

*La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;*

*La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;*

*Le Procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI **10 JUIN 2022**.*

*Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°009/AONO/CIPM/COKI/2022 du 12 AVRIL 2022 relatif à l'exécution (en procédure d'urgence) pour les travaux de réhabilitation du centre de Santé*



*Intégré d'ABANDA dans la commune de KIKI, Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre.*



## DECIDE

**Article1er :** l'entreprise **K LA FONTAINE, BP : 0 YAOUNDE, TEL: 677 950 075**est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature du marché : **REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'ABANDA.**
- Montant de la Lettre Commande : **QUINZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE CINQ CENT VINGT (15 991 520)FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 MOIS.**

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

**NYAM A MAMBA ACHILLE**



## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°012/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU ELECTRIQUE  
DES VILLAGES YAKAN, KADANG ET ROUM DANS LA COMMUNE DE KIIKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)    [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu      *La Constitution* ;



*Vu*

Vu *La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*

Vu *La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;*

*La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*

*La Loi N° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*

*Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;*

*Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;*

*Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;*

*Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;*

*Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;*

*L'Arrêté N°000134/A/MINDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;*

*La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;*

*La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;*

*La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;*

*Le Procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI **10 JUIN 2022**.*

*Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°012/AONO/CIPM/COKI/2022 du 12 AVRIL 2022 relatif à l'exécution (en procédure d'urgence) pour travaux de réhabilitation du réseau électrique des*



*villages YAKAN, KADANG et ROUM dans la commune de KIIKI, Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre.*



## DECIDE

**Article1er :** l'**ETS ASSER, BP : 0 YAOUNDE, TEL: 699 254 412**est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature du marché : **REHABILITATION DU RESEAU ELECTRIQUE DES VILLAGES YAKAN, KADANG ET ROUM.**
- Montant de la Lettre Commande : **QUARANTE NEUF MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE UN MILLE CENT TRENTE CINQ (49 261 135)FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 MOIS.**

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## COMMUNE DE MBANDJOCK

**DECISION MUNICIPALE N°006/D/CMBA/SG/22 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (04) QUATRE FORAGES DANS CERTAINS QUARTIERS DE LA VILLE DE MBANDJOCK (LOT :3 & 4), DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### Le Maire de la Commune de Mbandjock

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi N° 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier du Cameroun ;  
Vu le Décret N° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code General des Impôts ;  
Vu la loi N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n°2011/408 du 09décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu l'arrêté Présidentiel n ° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives applicable aux Marchés Publics de travaux ;  
Vu le Décret N° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination de Monsieur NANGA DANG Albert au poste de Préfet du Département de la Haute-Sanaga ;  
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu l'Arrêté N° 000402/A/MINDEVEL/DCTD du 03 Aout 2020 constatant l'élection du Maire à l'issu de la session ordinaire du conseil municipal du 17 Juillet 2020 dans la Commune de Mbandjock ;  
Vu la circulaire n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;  
Vu la lettre circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 20018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités pour l'exercice 2022 ;  
Vu la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;  
Vu Le Dossier d'appel d'offres N° 005/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 du 06/05/2022 pour la construction de (02) deux forages lot : 3 & 4 dans certains quartiers de la ville de Mbandjock ;  
Vu la proposition d'attribution N° 004/L/P/CMBA/CIPM//PR/2022 du 16 Juin 2022 ;  
Vu le Budget de la Commune de Mbandjock, exercice 2022,

Considérant les nécessités de services ;

### D E C I D E

**Article 1** : Le soumissionnaire «**GLOBAL SERVICES & TRADE SARL** »est retenu pour les travaux de construction de (02) deux forages lot 3 & 4, dans certains quartiers de la ville de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre ; pour un montant Toutes Taxes Comprises en Francs CFA de : (seize millions neuf cent trente-six mille cinq cent quarante-quatre) **16 936 544**, pour un délai de **(03) trois Mois**

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

MBANDJOCK le 20 Juin 2022

Le MAIRE

**NYANGO'O EPSE BIKME Angèle**



## PROJET FILETS SOCIAUX

**PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°003/AONO/MINEPAT/CTS/PFS/UGP/CSPM/2022 DU 11 AVRIL 2022 RELATIF A LA FOURNITURE DU  
MATERIEL POUR BOITES A PHARMACIE DU PROGRAMME DES TRAVAUX PUBLICS A HAUTE  
INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE (THIMO) DANS CERTAINES REGIONS DE L'EXTREME-NORD, DU NORD,  
DE L'EST, DU SUD, DU CENTRE, DU LITTORAL, DE L'OUEST, DU NORD-OUEST ET DU SUD-OUEST EN 04  
LOTS EN PROCEDURE D'URGENCE.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### **Le Coordonnateur du Projet Filets Sociaux Communique :**

Conformément aux dispositions définies dans le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics, les résultats de l'Appel d'Offres National ouvert sus référencé se présentent de la manière suivante :

**Lot 1 : fourniture du matériel pour boîte à pharmacie du Programme THIMO dans les communes de Roua, Kalfou, et Mora (Extrême-Nord), Guider et Bibémi (région du Nord)**

### **Le Coordonnateur du Projet Filets Sociaux Communique :**

Conformément aux dispositions définies dans le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics, les résultats de l'Appel d'Offres National ouvert sus référencé se présentent de la manière suivante :

**Lot 1 : fourniture du matériel pour boîte à pharmacie du Programme THIMO dans les communes de Roua, Kalfou, et Mora (Extrême-Nord), Guider et Bibémi (région du Nord)**

**-VOIR TABLEAU SUR PDF**

**Lot 2 : fourniture du matériel pour boîte à pharmacie du Programme THIMO dans les communes de Gari-Gombo et Abong-Mbang, (région de l'Est), Meyomessala, Lolodorf et Mvengué (région du Sud, Bafia, Ayos, Yaoundé IV et Yaoundé VII (région du Centre)**

**-VOIR TABLEAU SUR PDF**

**Lot 3 : fourniture du matériel pour boîte à pharmacie du Programme THIMO dans les communes de Melong, Yabassi, Ngambé, Douala III et Douala IV (région du Littoral) Bagangté, Bafoussam I et Foumban (région de l'Ouest)**

**-VOIR TABLEAU SUR PDF**

**Lot 4 : fourniture du matériel pour boîte à pharmacie du Programme THIMO dans les communes de Bamenda I, Bamenda II, Bamenda III et Santa (région du Nord-ouest), Buéa, Limbé II et Tiko (région du Sud-Ouest).**

**-VOIR TABLEAU SUR PDF**

YAOUNDE le 20 Juin 2022

Le COORDONNATEUR

**NJOH MICHELIN**



# OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

**DECISION N°07/ONCC/DG/ CELLULE DES MARCHÉS PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°004/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 POUR LES PRESTATIONS DE GESTION ET DE SÉCURISATION DE LA PLATEFORME DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU CACAO ET DU CAFÉ À L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET CAFÉ.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Directeur Général,**

VU La Loi° 95/11du 22 juillet 1995 portant Organisation du Commerce du Cacao et du Café, ensemble la loi n°2004/025 du 30 Décembre 2004 ;

VU Le Décret n°91/274 du 12 juin 1991 portant création et organisation de l'Office National du Cacao et du café ;

VU Le Décret n° 2006/032 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Office National du Cacao et du Café ;

VU Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU La Circulaire n°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

VU La Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2022;

VU La Décision n°0294/ONCC/DG/CAB du 28 Février 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ONCC ;

VU L'Appel d'Offres National Restreint n°004/AONR/ONCC/CIPM/2022 du 05 Mai 2022 les prestations de gestion et de sécurisation de la plateforme du contrôle de la qualité du Cacao et du Café à l'ONCC ;

VU La Proposition d'Attribution de la CIPM du 17 Juin 2022;

Compte tenu des nécessités de service,

## DECIDE:

**Article 1er : MANISON LTD B.P : 134 BUEA** est retenu comme attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint susmentionné.

Soumissionnaire	Délai d'exécution	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
MANISON LTD	24 Mois	48 301 887	9 298 113	57 600 000

**Article 2 :** Le Directeur des Affaires Administratives et Financières, le Contrôleur Financier, et l'Agent Comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

DOUALA le 20 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**NDOPING Michael**



## **COMMUNE DE KIIKI**

**DECISION MUNICIPALE N°004/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDERELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DES CENTRES DE SANTE INTEGRES  
DE YAKAN, BIAMESSE ET ROUM DANS LA COMMUNE DE KIIKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)    [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu      *La Constitution* ;



*Vu*



Vu *La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*

Vu *La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;*

*La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*

*La Loi N° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*

*Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;*

*Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;*

*Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;*

*Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;*

*Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;*

*L'Arrêté N°000134/A/MINDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;*

*La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;*

*La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;*

*La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;*

*Le Procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI **10 JUIN 2022**.*

*Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°004/AONO/CIPM/COKI/2022 du 12 AVRIL 2022 relatif à l'exécution (en procédure d'urgence) pour l'équipement en matériel médical des Centres de*



**Santé Intégrés de YAKAN, BIAMESSE et ROUM***dans la commune de KIIKI, Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre.*



## DECIDE

**Article1er :** l'**ETS TONY, BP : 3 395 YAOUNDE, TEL: 677 563 781**est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- **Nature du marché : *L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DES CENTRES DE SANTE INTEGRES DE YAKAN, BIAMESSE ET ROUM.***
- **Montant de la Lettre Commande : *VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT QUARANTE HUIT MILLE (22 848 000) FCFA TTC.***
- **Délai d'exécution : *CINQUANTE-CINQ (55) JOURS.***

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



# SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

## DECISION D'ATTRIBUTION N° 013/DA/DG/CM-SCDP/2022

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,**

- Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;
- Vu la loi n°2021/025 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la circulaire N°0000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
- Vu la Résolution n°01/05 du 02 février 2021 du Conseil d'Administration portant désignation du Président, des membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;
- Considérant le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/DG/DTEC/SDPEST /SST/CIPM-SCDP/2022 du 18 mai 2022 relatif à la fourniture, aux travaux d'installation et à la mise en service de trois (03) électropompes de dépotage produits avec variateurs de vitesse et unité de surveillance des pompes au dépôt SCDP de Bafoussam et de cinq (05) électropompes de transfert au dépôt SCDP de Belabo ;
- Considérant la proposition d'attribution signée par la Présidente de la CIPM-SCDP.

**DECIDE :**

**Article 1er :** Les entreprises ci-après sont désignées adjudicataires des Marchés portant sur la fourniture, les travaux d'installation et la mise en service de trois (03) électropompes de dépotage produits avec variateurs de vitesse et unité de surveillance des pompes au dépôt SCDP de Bafoussam et de cinq (05) électropompes de transfert au dépôt SCDP de Belabo (lots 1 et 2).

Désignation	Attributaire	Montant TTC (en FCFA)	Délais d'exécution
<b>Lot 1</b> : Fourniture, travaux d'installation et mise en service de trois (03) électropompes de dépotage des produits avec variateurs de vitesse et unité de surveillance des pompes au dépôt SCDP de Bafoussam.	<b>LE LEVANT Sarl</b>  <b>BP : 5158 YAOUNDE</b>	206 994 150	Dix (10) mois
<b>Lot 2</b> : Fourniture, travaux d'installation et mis en service de cinq (05) électropompes de transfert produits avec variateurs de vitesse et unité de surveillance des pompes au dépôt SCDP de Belabo.	<b>BUSINESS TRADE CAMEROON (BTC) Sarl</b>  <b>BP : 15746 DOUALA</b>	397 192 892	

**Article 2 :** Les Directeurs Généraux desdites entreprises sont priés de se présenter à la Direction Générale de la SCDP (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que des projets des marchés y relatifs.

DOUALA le 17 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE**

## **COMMUNE DE KIIKI**

**DECISION MUNICIPALE N°010/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE SECURISATION ET AMENAGEMENT  
EXTERNE DE LA SALLE POLYVALENTE DE MOUKO DANS LA COMMUNE DE KIIKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)    [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu      *La Constitution* ;



*Vu*

Vu *La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*

Vu *La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;*

*La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*

*La Loi N° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*

*Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;*

*Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;*

*Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;*

*Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;*

*Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;*

*L'Arrêté N°000134/A/MINDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;*

*La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;*

*La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;*

*La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;*

*Le Procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI **10 JUIN 2022**.*

*Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°010/AONO/CIPM/COKI/2022 du 12 AVRIL 2022 relatif à l'exécution (en procédure d'urgence) pour travaux de sécurisation et aménagement externe*



*de la salle polyvalente de MOUKO dans la commune de KIIKI, Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre.*



## DECIDE

**Article1er :** l'**ETS NANA, BP : 0 YAOUNDE, TEL: 657 211 435**est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature du marché : **TRAVAUX DE SECURISATION ET AMENAGEMENT EXTERNE DE LA SALLE POLYVALENTE DE MOUKO.**
- Montant de la Lettre Commande : **SOIXANTE QUATORZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE TROIS CENT VINGT CINQ (74 996 325)FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 MOIS.**

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°011/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDERELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE  
SALLE D'HOSPITALISATION ET D'UN BUREAU DE MEDECIN AU CMA DE KIIKI DANS LA COMMUNE DE  
KIIKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)    [Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

*Vu      La Constitution ;*



*Vu*

Vu *La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*

Vu *La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;*

*La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*

*La Loi N° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;*

*Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;*

*Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;*

*Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;*

*Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*

*Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;*

*Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;*

*L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;*

*L'Arrêté N°000134/A/MINDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;*

*La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;*

*La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;*

*La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;*

*Le Procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI **10 JUIN 2022**.*

*Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°011/AONO/CIPM/COKI/2022 du 12 AVRIL 2022 relatif à l'exécution (en procédure d'urgence) pour travaux de construction et équipement d'une salle*



*d'hospitalisation et d'un bureau de médecin au CMA de KIICKI dans la commune de KIICKI, Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre.*



## DECIDE

**Article1er :** l'**ETS MANMVOG-ADA, BP : 0 YAOUNDE, TEL: 694 220 945**est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- **Nature du marché : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE SALLE D'HOSPITALISATION ET D'UN BUREAU DE MEDECIN AU CMA DE KIIKI.**
- **Montant de la Lettre Commande : VINGT-CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT CINQ (25 899 985)FCFA TTC.**
- **Délai d'exécution : 03 MOIS.**

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



## COMMUNE DE MBANDJOCK

**DECISION MUNICIPALE N°007/D/CMBA/SG/22 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (04) QUATRE FORAGES LOT 1 & 2 DANS CERTAINS QUARTIERS DE LA VILLE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### Le Maire de la Commune de Mbandjock

**Vu la Constitution ;**  
**Vu la Loi N° 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier du Cameroun ;**  
**Vu le Décret N° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code General des Impôts ;**  
**Vu la loi N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;**  
**Vu le Décret n°2011/408 du 09décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;**  
**Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;**  
**Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;**  
**Vu l'arrêté Présidentiel n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives applicable aux Marchés Publics de travaux ;**  
**Vu le Décret N° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination de Monsieur NANGA DANG Albert au poste de Préfet du Département de la Haute-Sanaga ;**  
**Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;**  
**Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;**  
**Vu l'Arrêté N° 000402/A/MINDEVEL/DCTD du 03 Aout 2020 constatant l'élection du Maire à l'issu de la session ordinaire du conseil municipal du 17 Juillet 2020 dans la Commune de Mbandjock ;**  
**Vu la circulaire n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;**  
**Vu la lettre circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 20018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**  
**Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;**  
**Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités pour l'exercice 2022 ;**  
**Vu la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;**  
**Vu Le Dossier d'appel d'offres N° 005/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2022 du 06/05/2022 pour la construction de 04 quatre forages lot 1 & 2 dans certains quartiers de la ville de Mbandjock ;**  
**Vu la proposition d'attribution N° 005/L/P/CMBA/CIPM/PR/2022 du 16 Juin 2022 ;**  
**Vu le Budget de la Commune de Mbandjock, exercice 2022,**

**Considérant les nécessités de services ;**

**D E C I D E**

**Article 1 :** Le soumissionnaire «ROMEZ BAT-CAM SARL »tel : 671 81 11 11/690 90 41 81 est retenu pour les travaux de construction de (02) forages lot (1 & 2) dans certains quartiers de la ville de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre ; pour un montant Toutes Taxes Comprises en Francs CFA de : (dix-sept millions) 17 000 000, pour un délai de (03) trois mois..

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

MBANDJOCK le 20 Juin 2022

Le MAIRE

NYANGO'O EPSE BIKME Angèle

## COMMUNE DE YAOUNDE V

**DECISION N° 002/CAY5/SG/SMP/2022 DU 14/06/2022PORTANT ATTRIBUTION A ETS CIMARADU MARCHE PASSE APRES DEMANDE DE COTATION OUVERTE EN DEUX (02) LOTS N°003/DCO/CAY5/SG/CIPM/2022 DU 06/05/2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) VEHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE CLIMATISES DE 09CV A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Décentralisées ;

Vu la Loi n°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;

Vu le Décret n°2010/1734/PM du 1<sup>er</sup> Juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°2010/1735/PM du 1<sup>er</sup> Juin 2010 fixant nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n°2013/271 du 05 Août 2013 ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°93/321 du 25 Novembre 1993 portant création des Communes Urbaines et Rurales ;

Vu l'Arrêté n°000292/A/MINDEVEL du 06 Mars 220 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

Vu la Circulaire n°005/C/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution de la Loi des Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;



Vu les conclusions du Procès-Verbal d'analyse des Offres administratives, techniques et financières du Soumissionnaire à la consultation d'objet, élaboré par la Sous-Commission d'Analyse ;

Considérant les nécessités de Service,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Marché passé après Demande de Cotation Ouverte en deux (02) lots N°003/DCO/CAY5/SG/CIPM/2022 du 06/05/2022 pour la fourniture de deux (02) véhicules pick-up 4X4 double cabine climatisées de 09CV a la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, Département du Mfoundi, Région du Centre, est attribuée à ~~ETASOMARIA, population2022~~ montant de **Vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (27 999 900) francs CFA** par lot ; soit un montant cumulé de **Cinquante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent (55 999 800) francs CFA TTC** et un délai d'exécution de **soixante (60) jours** pour chacun des lots.

**BALA Augustin**

**Article 2** : La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés de l'ARMP, et partout où besoin sera.



## ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS

### AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2022 DU 22 JUIN 2022 RELATIF AU NETTOYAGE ET À LA CONCIERGERIE DES SALLES COMMUNES À L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

#### 1. Objet

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) de Yaoundé lance un avis de consultation pour **le nettoyage et la conciergerie des salles communes à l'ENSTP de Yaoundé**.

#### 2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans les termes de référence (TDR) annexés au dossier de consultation. Lesdites prestations constituent un lot unique.

#### 3. Cout Prévisionnel

**Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 20.000.000 (vingt millions) Francs CFA.**

#### 4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais, ayant des compétences dans le domaine de la prestation.

#### 5. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget Autonome de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, Exercice 2022.

#### 6. Consultation du Dossier

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maître d'ouvrage à l'ENSTP de Yaoundé, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis.

#### 7. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du secrétariat du Directeur de l'ENSTP de Yaoundé BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) FCFA** dans le compte CAS ARMP n°335 988 60001-94 dans l'une des agences de la BICEC.

## 8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au secrétariat du Maître d'Ouvrage, à l'ENSTP de Yaoundé au plus tard le **21 juillet 2022 à 12 heures précises**, heure locale et devra porter la mention :

« **Avis de consultation N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2022 du 22 Juin 2022 pour le nettoyage et à la conciergerie des salles communes à l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics-Yaoundé.**

**Financement Budget Autonome de l'ENSTP-Yaoundé, Exercice 2022.**

**A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

## 9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution est fixé à **douze (12) mois** ; à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

## 10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 400 000(Quatre cent mille) de francs CFA, établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le ministère chargé des finances et dont la liste figure dans les pièces de cette demande de cotation, valable pendant 30(trente) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la demande de cotation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et demande de consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces de la demande de cotation, entraînera le rejet de l'offre.

## 11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **21 juillet 2022 à 13 heures** précises dans la salle de lecture de la Bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

## 13. Critères d'évaluation

### 1. Critères éliminatoires

- a) Absence de la caution de soumission,
  - b) Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
  - c) Dossier technique incomplet ;
  - d) Dossier financier incomplet ;
  - e) Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
  - f) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
  - g) Absence de la description des prestations à exécuter ;
  - h) Absence de preuve d'avoir exécuté au moins deux contrats similaires les cinq (05) dernières années ;
  - i) Absence de preuve d'avoir le matériel essentiel de nettoyage ;
- Figurer sur la liste des entreprises suspendues par le MINMAP.

## 14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises

## 15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de l'ouverture des offres.

## 16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics à Yaoundé, BP 510, Tél. : 222 23 09 44 Fax : 222 22 18 16.

### Numéro vert de la CONAC

En cas de fraude ou corruption, vous pouvez appeler aux numéros suivants pour dénonciation : Tel : 222 20 37 32/ 658 26 26 82/ 651 64 91 94

YAOUNDE le 20 Juin 2022

Le DIRECTEUR

**NKENG GEORGE ELAMBO**

## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°011/C.J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE SALLE D'HOSPITALISATION ET D'UN BUREAU DE MEDECIN AU CMA DE KIIKI DANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°011/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 du **20 JUIN 2022** l'**ETS MAN MVOG-ADA, BP: 0 YAOUNDE, TEL: 694 220 945** a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant FCFA TTC de **VINGT-CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT CINQ (25 899 985)**, pour un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***NYAM A MAMBA ACHILLE***



# OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

**COMMUNIQUE N°05/AONR/ONCC/DG/CIPM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°02/AONR/ONCC/CIPM/2022 DU 05 MAI 2022 RELATIF À LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS AU LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES DE L'ONCC**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Office National du Cacao et du Café communique : Les soumissionnaires ci-après sont retenus pour les fournitures, objet de l'Appel d'Offres National Restreint cité ci-dessus, sur financement du budget de l'ONCC : Exercice 2022.

LOTS	Soumissionnaire	Délai de livraison	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
<u>Lot1</u> : Fourniture des Hygromètres	CENSIA SARL	45 jours	49 308 171	9 491 823	58 799 994
<u>Lot 2</u> : Fourniture du mobilier de bureau	ETS MAKOM MA MBAKI	15 Jours	50 382 705	9 698 671	60 081 376

Lesdits soumissionnaires sont invités à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives et Financières, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/5, téléphone 233 42 59 36 pour la formalisation des projets de Marché.

Les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés de l'ONCC, 9<sup>e</sup> étage, porte 9/4.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

DOUALA le 20 Juin 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

***NDOPING Michael***



## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°005/C/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022DU 20 JUIN 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CIPM/COKI/2022 DU 12 AVRIL 2022 POUR L'EXÉCUTION EN PROCEDURE D'URGENCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE TRONCON DE ROUTE CARREFOUR KIYOM-CARREFOUR MOUKO II-CARREFOUR GORANG-KITACK-EP NSAN BITANG-LIMITE ARR OMBESSA (08 KM) AVEC REFECTON DE DEUX OUVRAGES D'ART DANS LACOMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINTP, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°005/D.A/J.04/COKI/SG/SIGAM/2022 du **20 JUIN 2022** l'**ETS PHONIX, BP: 0 YAOUNDE, TEL: 699 761 902** a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant FCFA TTC de **VINGT-SIX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE CINQ CENT (26 950 500)**, pour un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

*KIIKI le 20 Juin 2022*

*Le MAIRE*

*NYAM A MAMBA ACHILLE*



## COMMUNE D'AFANLOUM

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°003/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2022 DU 18/03/2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA  
PISTE AGRICOLE AFANLOUM - AWOUT À AFANLOUM, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,  
RÉGION DU CENTRE, MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'AFANLOUM.FINANCEMENT :  
BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2022**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune d'Afanloum communique : par décision N° 42/DM/CAFAN/SG/22 du 14 Juin 2022, le  
Marché objet de la consultation sus visée est attribué au soumissionnaire ETS NEW STEP; pour un montant de 24  
798 038 (*Vingt Quatre millions Sept Cent Quatre-Vingt-Dix-Huit mille Trente Huit*) Francs CFA, délai d'exécution  
de 03 (*Trois*) Mois.**

L'édit attributaire, est invités à se présenter à la Mairie d'Afanloum dès diffusion du présent communiqué, en vue de  
l'établissement du projet de Lettre Commande y relatif.

AFANLOUM le 14 Juin 2022

Le MAIRE

**MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE**



## COMMUNE DE NDIKINIMEKI

**COMMUNIQUE N°\_08\_/C/M.O/C-ND/2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°\_006\_/AONO/C/NDIKI/CIPM/2022 DU 20 AVRIL 2022, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ÉCOLE PUBLIQUE D'ENOMANOM, COMMUNE DE NDIKINIMÉKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#) [Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune de Ndikiniméki, Maitre d'ouvrage communique.**

Par Décision N°\_008\_/D/ C-ND / M.O /2022, ETS BEAUX ARTS (ALASSA) a été retenu pour **travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique d'ENOMANOM** pour le montant TTC 17.859.411 FCFA.

Le Directeur General de ladite société est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à l'hôtel de ville de Ndikiniméki pour recevoir notification de la décision municipale du projet de marché correspondant en 15 exemplaires.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

*NDIKINIMEKI le 2 Juin 2022*

*Le MAIRE*

***BESSOUBEL Patrice***



## PUBLICITÉ

### Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

# FORMULAIRE D'ABONNEMENT AU e-JDM

Journal des Marchés Publics #

#### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant

Civilité :  Mme  Mr

ou

Point Focal

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail(\*) : .....

#### Personne Physique

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail(\*) : .....

#### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél. (\*) : ..... Fax : .....

E-mail(\*\*) : .....

Site web : .....

#### Option d'Abonnement

- |                          |             |                 |
|--------------------------|-------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> | Annuel      | 49.000 FCFA TTC |
| <input type="checkbox"/> | Semestriel  | 25.000 FCFA TTC |
| <input type="checkbox"/> | Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| <input type="checkbox"/> | Mensuel     | 10.000 FCFA TTC |

Le service est activé dès réception à l'adresse [billing@armp.cm](mailto:billing@armp.cm), d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

#### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16  
 Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510  
 SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691  
 EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026  
 CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [support@armp.cm](mailto:support@armp.cm)

(\*) séparez les données multiples par les virgules.

(\*\*) quartier, rue, etc....



# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

## Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

## Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

## Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone / Tablette / PC**

## Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



**www.armp.cm**



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...  
La meilleure information sur les Marchés Publics !**